

**MEMORIAL**  
**Session ordinaire no. 22**  
**de l'Assemblée constituante**  
**Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville**  
**Jeudi 7 octobre 2010**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
6. Rapport général de la commission thématique 5 "Rôle et tâches de l'Etat, finances" (rapport no. 500 - rapporteur M. Benoît Genecand, président de la commission)
  - Discussion d'entrée en matière
  - Vote d'entrée en matière
7. Examen et vote des thèses relatives à la thématique « Rôle et tâches de l'Etat, finances » (rapporteur principal: commission thématique no. 5)
  - 501 : Environnement, Chasse, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures (rapp. Jérôme Savary)
  - 502 : Economie et emploi (rapporteuse Simone de Montmollin)
  - 503 : Logement (rapporteurs Bénédicte Hentsch et Alberto Velasco)
  - 504 : Santé (rapporteur Thomas Bläsi, corapporteur Andreas Saurer)
  - 505 : Enseignement et recherche (rapporteurs Françoise Saudan et Beat Bürgenmeier)
  - 506 : Justice, sécurité, situations d'urgence (rapporteur Richard Barbey)
  - 507 : Social, politique de l'enfance (rapp. Thomas Bläsi, corapp. Andreas Saurer)
  - 508 : Vie sociale et participative (rapporteurs Béatrice Gisiger et Boris Calame)
  - 509 : Finances (rapporteur Michel Ducommun)
  - 510 : Principes (rapporteuse Marie-Thérèse Engelberts)
8. Reprise de l'examen des thèses du rapport 403 de la commission 4 (Communes) suite au renvoi décidé lors de la plénière du 21 septembre 2010
9. Autres objets
10. Divers et clôture

\* \* \* \* \*

*Ouverture de la séance à 14h00 par M. Jacques-Simon Eggly, coprésident, président de la séance de 14h00, de 17h00, de 20h30*

## **1. Ouverture**

**Le président.** Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ouvre cette séance en vous donnant une information qui vous réjouira tous. Entre hier et aujourd'hui, nous avons battu un record : vous avez envoyé à la Constituante 57 amendements, y compris celui qui concerne le logement. Il y a de quoi se réjouir.

## **2. Personnes excusées**

**Le président.** J'ai trois personnes excusées. M. Raymond Loretan, M. Jean-Philippe Terrier et M. Bénédicte Hentsch ne participeront en principe pas à nos travaux.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

**Le président.** Vous avez reçu un ordre du jour. Je sou mets à votre approbation l'ordre du jour. M. Mouhanna a demandé la parole.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au nom de cinq groupes de cette Assemblée, Les Associations de Genève, AVIVO, le groupe socialiste pluraliste, SolidaritéS et Les Verts et Associatifs, je voudrais faire une déclaration commune qui est en lien direct avec l'ordre du jour.

*Considérant*

- 1) La décision du peuple genevois qui a voulu une nouvelle Constitution ;
- 2) La responsabilité historique qui incombe à l'Assemblée constituante d'être digne de la mission qui lui a été confiée, en proposant un projet de constitution rassembleur, susceptible d'obtenir l'adhésion d'une très large majorité de citoyennes et de citoyens ;
- 3) Que pour obtenir une telle adhésion, ce projet doit intégrer les acquis démocratiques, sociaux et environnementaux constitutionnels actuels, voulus par le peuple, et ouvrir de nouvelles perspectives en faveur du progrès social et d'une meilleure qualité de vie ;
- 4) Que le dialogue constructif qui s'était instauré dans les commissions thématiques et qui a permis, à l'issue d'un travail dense et de grande qualité, de déboucher sur des thèses de compromis laborieusement réalisées, a été bafoué en séance plénière ;
- 5) Les provocations et les coups de force successifs de la majorité de droite lors des séances plénières durant lesquelles des thèses massivement, voire unanimement approuvées en commission, ont été balayées et remplacées par des thèses élaborées en dehors des organes de la Constituante ;
- 6) La suppression dans les droits fondamentaux de principes aussi essentiels que l'égalité entre hommes et femmes et le droit au logement ;
- 7) La suppression notamment de l'article constitutionnel 160 E interdisant le nucléaire et issue d'une initiative constitutionnelle adoptée par le peuple à une forte majorité ;
- 8) La volonté de ...

*Brouhaha*

**Le président.** Je vous prie de respecter l'orateur et de ne pas ricaner.

**M. Souhaïl Mouhanna.** ... Ces Messieurs nous mènent en bateau depuis plusieurs séances. Ils ne supportent pas deux minutes d'un message qui est extrêmement important, qu'on leur adresse également. Je reprends.

- 8) La volonté très clairement affichée de la majorité de droite de supprimer, dans un esprit revanchard, la plupart des acquis démocratiques et sociaux inscrits dans la Constitution actuelle, adoptée par le peuple ces 20 dernières années dans les articles concernant l'éligibilité des fonctionnaires et les Services industriels.
- 9) Que le déroulement des travaux et les décisions prises par la majorité de droite en séance plénière prouvent que cette majorité veut imposer à l'Assemblée constituante un projet de constitution élaboré unilatéralement en dehors des instances de cette Assemblée.

Les groupes signataires de la présente déclaration

*Réaffirment* leur engagement en faveur d'un projet de constitution innovateur, intégrant les acquis démocratiques, sociaux et environnementaux actuels et ouvrant de réelles perspectives pour de nouvelles avancées démocratiques et sociales et pour une meilleure qualité de vie.

*Décident* que le maintien de ces acquis dans le projet de constitution, en particulier ceux adoptés en votation populaire est un minimum non négociable.

*Exigent* un retour à une attitude constructive, répondant aux aspirations du peuple genevois, respectueuse des organes de l'Assemblée constituante et des deniers publics. Merci de votre attention.

*Applaudissements dans la salle*

**Le président.** Monsieur Mouhanna, la Présidence et l'Assemblée prennent acte de votre déclaration. J'ai cru comprendre qu'il y avait... non, il n'y a pas de suite. Nous pouvons donc passer à l'approbation de l'ordre du jour. Y a-t-il une opposition à l'ordre du jour qui vous avait été proposé ? Je vois qu'il y a des personnes inscrites, mais il n'y a pas de raison de donner la parole à des constituants sur une déclaration. S'il y avait une motion d'ordre, il en serait différemment, mais je ne suis pas saisi d'une motion d'ordre actuellement. Par conséquent ... C'est pour une déclaration personnelle, Monsieur Boris Calame ? (*M. Calame parle sans micro*) Ah, dans ce cas je ne l'ai pas, cette motion d'ordre. Parce qu'évidemment, s'il y avait une motion d'ordre qui est en lien avec la déclaration, il faudrait que je la fasse voter immédiatement. Merci Monsieur Manuel. Je me permets de lire la motion d'ordre telle que M. Manuel vient de me la transmettre.

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève (M. Yves Lador, M. Alfred Manuel, M. Boris Calame) :

Les débats arrivent à leur terme à la fin de cette première lecture, lors de la dernière séance plénière de novembre 2010. Le Comité de rédaction termine la mise en forme du projet majoritaire. Une séance unique est convoquée pour l'adoption finale du texte majoritaire, qui sera soumis au peuple.

**M. Yves Lador.** Merci Monsieur le président. Chères et chers collègues, suite à la séance du 25 mai dernier, les Associations de Genève vous avaient adressé un appel qui avait été signé par 48 organisations et soutenu par 2 communes et qui je cite « ... appelait les membres de la Constituante à retrouver le chemin du dialogue constructif qu'ils ont su développer pendant leur première année de travail afin de présenter au vote populaire en

2012 un texte fondamental qui reflète les acquis des dernières décennies et qui soit capable de rassembler autour des défis à venir ». Chères et chers collègues, de toute évidence, cet appel n'a pas été entendu, loin de là. Alors que nous approchons de la conclusion de l'examen des travaux des commissions, il n'y a toujours personne au rendez-vous. Force nous est même de constater que les jeux sont déjà faits, plénière après plénière, vote bloqué après vote bloqué. Les propositions des commissions ont été pour l'essentiel rejetées et pour nombre d'entre elles remplacées par des thèses élaborées, comme il vient d'être dit, hors des organes de la Constituante. Aucune autre Constituante cantonale n'a ainsi détruit son propre travail. Également, plénière après plénière, les dispositions constitutionnelles inscrites dans notre Constitution par des votes populaires ont été éliminées du projet futur. C'est ainsi que toute une série de dispositions, qui ont été énumérées tout à l'heure, et autant de mobilisations démocratiques de la société civile, sont renversées d'un trait de plume. Certains d'entre vous l'ont dit clairement dans les débats. Il s'agit de faire du passé table rase. C'est ce qui nous a déjà fait dire, et nous le répétons, que nous sommes face à une nouvelle Constitution contre Genève et non pas pour Genève. Il y a là, chers collègues, une divergence profonde sur le mandat donné par le corps électoral. Pour nous - d'ailleurs c'était comme dans le cas d'autres visions constitutionnelles - il s'agissait de mettre en forme les acquis constitutionnels de ces dernières années et de trouver une base commune pour le XXI<sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs ce qui avait été amorcé en bonne partie par les commissions. Par contre, dans les plénières nous avons découvert que pour la majorité, il s'agit désormais d'imposer, par des votes en bloc, un projet unilatéral. Certains d'entre vous, clairement, ont d'ailleurs eu le mérite de la franchise, déclarant sans détour que l'objectif est de faire cesser tous ces processus de dialogue, d'échange et autres qui caractérisent la vie genevoise. Il faut désormais les remplacer par un système avec une majorité tranchée qui prend les décisions seule. La minorité n'est alors là que pour prendre rendez-vous pour la prochaine consultation électorale.

**Le président.** Il vous reste cinq secondes, Monsieur.

**M. Yves Lador.** Je conclus. Chers collègues, nous sommes ici dans un processus démocratique régi par des votes, et vous êtes bien sûr en droit d'utiliser votre majorité de façon hermétique. Nous prenons donc acte de la nouvelle situation que vous avez créée, et il est maintenant temps pour tout le monde d'en tirer les conséquences et d'assumer ses responsabilités. Seul le peuple peut désormais trancher entre ces deux conceptions antagonistes et incompatibles...

**Le président.** Merci...

**M. Yves Lador.** Nous pensons que vous avez à cœur effectivement – et vous ne craignez pas un vote populaire, et de même, compte tenu de ce que nombreux d'entre vous ont défendu ici – une dépense économe des deniers publiques. Il est donc inutile de poursuivre un processus devenu, malheureusement, et à notre très grande amertume, vidé de son sens. Merci Monsieur le président, et de votre attention.

**Le président.** La parole est à M. Murat Alder.

**M. Murat Alder.** Merci Monsieur le président. Le 24 février 2008, 80 % des Genevois et des Genevoises ont approuvé le principe d'une révision constitutionnelle, qu'une Assemblée constituante soit élue à cet effet, qu'elle rédige un projet et que ce projet soit soumis au vote du peuple. Le 19 octobre 2008, nous avons été élus à cette fin. Nous nous sommes dotés d'un règlement et d'une feuille de route. Il n'y a absolument aucun intérêt public qui justifie que nous interrompions nos travaux à ce stade parce qu'un certain nombre de décisions ne conviennent pas à la minorité. Les règles les plus élémentaires du *fair-play* et du respect des uns et des autres commandent que nous allions jusqu'au bout de cet exercice. Croyez bien, Mesdames et Messieurs, qu'en ce qui concerne le groupe Radical-Ouverture, vous pourrez

compter sur notre prédisposition à négocier des compromis dans la deuxième phase de nos travaux. Mais à ce stade, nous devons aller jusqu'au bout d'une procédure qui, je suis convaincu, aurait été exactement la même si la gauche avait la majorité dans cette Assemblée. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Merci Monsieur Alder. La parole est à M. Lionel Halpérin, deux minutes, sur la motion d'ordre.

**M. Lionel Halpérin.** Je vous remercie. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les coprésidents, chers collègues, force est de constater que l'air des gémissements a atteint notre Assemblée constituante. J'osais espérer que ces gémissements resteraient à l'extérieur de cette enceinte, manifestement tel n'est pas le cas. Nous sommes ici parce que nous sommes élus pour travailler ensemble à un projet de constitution que nous voulons être un projet de constitution pour les Genevois. Que certains ne soient pas contents, pas satisfaits des décisions qui ont été prises pour l'instant par l'Assemblée plénière, cela fait partie du jeu politique, et sachez que nous ne sommes pas plus contents de certaines décisions prises dans cette Assemblée que vous ne pouvez l'être à gauche pour certaines des thèses qui ont été votées. Il n'en demeure pas moins que nous avons le devoir de tout faire pour arriver à présenter un projet qui puisse être accepté par le peuple, un projet qui soit rassembleur pour les Genevois et qu'il nous appartient de nous atteler à ce faire. Et ça n'est certainement pas en prétendant jeter le projet aux orties ou encore en prétendant déposer maintenant un projet devant le peuple qui serait un projet de la majorité contre une minorité, que nous y parviendrons. Je ne sais pas si nous réussirons dans nos travaux, mais si nous ne nous donnons pas la peine d'essayer, alors c'est que nous échouons dans nos prérogatives et que nous ne méritons pas d'avoir été élus, et je vous remercie par conséquent de reprendre un peu confiance en vous, et de travailler avec nous main dans la main pour arriver à un projet de constitution.

*Applaudissements*

**Le président.** La parole est à M. Michel Ducommun.

**M. Michel Ducommun.** Merci Monsieur le président. Je tiens à faire remarquer que le problème posé par cette motion n'est pas le fait qu'il y a une majorité de droite dans cette Assemblée, et que nous sommes des mauvais perdants. Le problème réside dans le fait qu'il y a un procédé qui fait que tout le travail fait en commission soit balayé dans cette Assemblée. A partir de là, nous estimons qu'il y a un travail inutile. Il est vrai que la lecture de la presse est intéressante. J'ai entendu dire, non, j'ai lu, qu'il y a quand même malheureusement des gens qui ont été élus sur les bancs de la droite et qui ont une colonne vertébrale idéologique un peu faible. Il faut leur remonter les bretelles. C'est pourquoi quand ils votent quelque chose en commission, on leur remonte les bretelles et unanimement ici, ils votent autrement. C'est un mépris pour une partie des membres élus dans cette Assemblée, et c'est un mépris pour son fonctionnement, et je pense qu'il est indispensable de dire « nous n'acceptons pas ce type de fonctionnement ». Et d'autre part, ce type de fonctionnement a abouti à un projet de constitution dont on sait déjà qu'il est inacceptable pour une grande partie de la population genevoise. Est-il logique de continuer lorsqu'on a l'impression qu'on se moque de nous et qu'on aura une constitution inacceptable, de faire comme si nous allions continuer de travailler pendant deux ans, pour dire enfin non, comme on le dit maintenant. Parce que de croire que tout d'un coup, l'attitude qui a été développée dans cette plénière, non pas dans les commissions, va être transformée, est une illusion que je ne partage pas.

**Le président.** Merci Monsieur Ducommun, la parole est à M. Soli Pardo pour deux minutes.

**M. Soli Pardo.** Je vous remercie Monsieur le président. Constituantes, Constituants, il faut que cesse ce cinéma et ce cirque des pleureuses. Toutes les personnes qui râlent, se plaignent, s'arrachent les cheveux au sujet de ce qui est voté par cette Assemblée plénière n'ont pas dit, lorsqu'elles se sont présentées pour être élues par le peuple, « si ce qui est voté par l'Assemblée plénière ne me convient pas, je romps mon sac et je rentre chez moi ». C'est une attitude lâche et anti-démocratique, aussi anti-démocratique que ce que le président du parti socialiste a étalé dans la presse et où, à partir du moment où le débat d'une Assemblée élue et ses résultats ne lui donne pas satisfaction, il veut la dissoudre. Les socialistes montrent leur vrai visage. Sous leur masques de socio-démocrates ce sont des totalitaires qui se cachent. Sous le masque de M. Longet, on voit Staline et Pol Pot, je vous remercie.

*Bruits dans la salle.*

**Le président.** La parole pour les Verts est à M. Jérôme Savary.

**M. Jérôme Savary.** Merci Monsieur le président. Chers collègues, ce que nous avons réussi jusqu'à présent c'est justement d'échouer dans notre mission de refaire Genève collectivement. Plus précisément, la majorité a choisi de faire ce travail seule et de nous diviser sur ce projet que nous étions tous prêtes et prêts au début de notre démarche à réaliser ensemble. On constate donc que vis-à-vis de la proposition de la motion d'ordre des Associations, qui a au moins le mérite d'une certaine cohérence, à savoir de demander à ceux qui votent séance après séance des thèses de les défendre devant le peuple, que la majorité n'est pas prête à assumer ce texte. Nous nous en réjouissons, parce que précisément nous pensons que ce texte n'est pas présentable devant le peuple en l'état, et pour Les Verts et Associatifs, il s'agit de continuer au sein de cette Assemblée notre travail. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous continuerons désormais en résistant, parce que les options qui ont été prises sont inacceptables, notamment sur le nucléaire, mais pas seulement, aussi sur l'ensemble des droits fondamentaux qui ont été balayés, et donc, Mesdames et Messieurs de la majorité, la balle est désormais dans votre camp, il s'agira de revenir sur l'ensemble de ces dispositions que vous avez balayées si vous voulez que nous puissions aboutir au moment du vote à une majorité de oui. Merci beaucoup.

**Le président.** Merci, la parole pour les socialistes est à M. Thierry Tanquerel.

**M. Thierry Tanquerel.** Merci Monsieur le président. Le groupe socialiste comprend la position des Associations même si, dans sa grande majorité, il ne votera pas cette motion. Nous sommes sur la même ligne que les Verts, et estimons qu'il faut continuer à travailler. Mais je dois dire que ce que j'ai entendu, que ce soit des ricanements pendant la déclaration de M. Mouhanna, ou les déclarations fort condescendantes des représentants libéraux et radicaux, je ne parle pas de la provocation de M. Pardo, me donnerait assez envie de voter cette motion. Chers collègues, j'entends actuellement une conception très étrange de la démocratie. La démocratie, nous dit-on, est la loi de la majorité. Jusque là tout va bien, vous êtes majoritaires, vous prenez les décisions qui vous conviennent, nous ne le contestons nullement. *Bruits dans la salle.* Nous ne contestons nullement le droit de prendre cette position. Le problème est que nous ne sommes pas dans un parlement ordinaire, où l'opposition se dit « dans quatre ans, dans deux ans nous serons majoritaires, et nous changerons les choses ». Ce que nous constatons simplement, c'est que nos offres – et je crois avoir témoigné par des actes en commission et même en plénière, que je pratiquais cette politique de la main tendue et du dialogue – ont été accueillies, par une fin de non-recevoir. Nous devons simplement en prendre acte. Vous souhaitez travailler seuls. Vous nous dites, si vous voulez bien m'écouter, que plus tard, demain, après-demain, je ne sais pas quand, on commencera le dialogue, après avoir occupé tout le terrain. Mais, chers collègues, ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Si vous pensez qu'il vous suffira de siffler les chefs des tribus vaincues pour qu'ils viennent négocier une capitulation

douce, si vous pensez que nous allons nous laisser simplement écraser par le rouleau compresseur majoritaire en disant « merci beaucoup, nous en redemandons encore », vous faites erreur. Vous avez le droit de faire cela. Nous avons le droit inaliénable de dire que nous ne sommes pas d'accord. Nous souhaitons être vos partenaires, vous nous avez placés dans la situation d'opposants. Nous jouerons, loyalement, pleinement et fermement la situation d'opposants, mais sachez bien que des sujets, il n'est pas question que nous le soyons. Je vous remercie.

### *Applaudissements*

**Le président.** Merci Monsieur Tanquerel de nous avoir éloignés de la féodalité. Je passe la parole à Mme Béatrice Gisiger.

**Mme Béatrice Gisiger.** Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, au sortir des commissions thématiques dans lesquelles nous avons tous ensemble très bien travaillé, avec peut-être une certaine naïveté, il est certain, je crois qu'il faut le dire, nous avons fait chacun notre travail. Certes, ce travail était fait de 17 individualités portées par des associations ou groupements auxquels ces gens appartenaient. Je ne trouve pas que ce travail qui a été fait mérite le traitement qu'on lui donne dans cette plénière. Même si aujourd'hui, et j'insiste là-dessus, nous arrivons tous, qui que nous soyons, avec des réflexions qui nous amènent à apporter des amendements, ce n'est pas une tare. C'est un fonctionnement de démocratie, et c'est un fonctionnement de notre Constitution. Il n'est nullement marqué dans le règlement que nous ne pouvons pas le faire. Deuxième chose : j'entends tout à fait l'intérêt public auquel nous sommes tous attachés. Je crois qu'en bilatéral, si nous parlions tous les uns avec les autres, nous aurions tous ce même attachement à l'élection dont nous avons été l'objet et dont le but ultime, je vous le rappelle, est de réécrire une constitution ensemble, de temps en temps de façon certes divergente, mais *pour* le citoyen. Car celui et celle qui est au milieu de nos difficultés d'aujourd'hui, c'est bien le citoyen. C'est à lui que nous devons une nouvelle constitution. C'est à lui que nous avons, en étant élus, dit que nous irions au bout de notre engagement. Je peux vous dire que le groupe PDC aujourd'hui n'est pas prêt à s'arrêter au milieu du gué et ne pas aller au bout de cet engagement, et je le dis de façon très solennelle. Il y a ...

**Le président.** C'est terminé, Madame Gisiger. Vous pouvez dire une phrase encore. On attend la chute.

**Mme Béatrice Gisiger.** Merci Monsieur le président. Je regrette que la proposition du PDC d'avoir des débats initiaux comme nous l'avions demandé n'ait pas été acceptée. Et aujourd'hui nous prendrons la responsabilité de continuer malgré ces difficultés.

**Le président.** Merci Madame Gisiger. M. Ducommun s'est de nouveau annoncé, non, alors il y a une erreur... mais en revanche, je pense que ce n'est pas une erreur si je dis que M. Mouhanna s'est de nouveau annoncé.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Oui, merci Monsieur le président. Cette fois je parle au nom de mon groupe, concernant cette motion d'ordre. Tout d'abord, j'ai compris de l'intervention de Mme Gisiger qu'elle a fait son autocritique en parlant du fonctionnement de cette Assemblée. Quant à M. Pardo je ne sais pas où il a vu des pleureuses. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous avons déjà annoncé la couleur depuis très longtemps, et je pense qu'il est suffisamment bien averti pour se rendre compte que nous nous battons et nous nous battons jusqu'au bout. Ce n'est pas notre genre d'être des larmoyants sur un certain nombre de choses que nous défendons et que nous défendrons devant le peuple. Maintenant quand on me parle de majorité, Messieurs, Mesdames, oui, c'est vrai, vous êtes majoritaires, mais je ne prendrais que le plus récent des exemples. Vous étiez majoritaire par exemple en tant que droite pour appeler à voter oui à la LACI, et le peuple genevois vous a démenti, il a voté

à plus de 60 % contre cette espèce de majorité que vous invoquez ici. La motion des Associations n'empêche nullement, au contraire, elle vous permet d'aller jusqu'au bout, de rédiger votre projet de constitution. Cependant, je voudrais vous dire que votre majorité numérique ici n'est pas tout à fait légitime, dans la mesure où jamais je n'ai vu dans vos programmes électoraux que vous vouliez supprimer tous les articles constitutionnels qui ont été introduits par des initiatives populaires, que vous vouliez supprimer l'égalité entre hommes et femmes, supprimer le droit au logement, supprimer tous les articles concernant par exemple les Services industriels ou l'éligibilité des fonctionnaires qui figurait dans un article constitutionnel voté récemment par le peuple. Vous n'avez jamais dit cela, et si vous aviez dit cela à la population, eh bien je ne sais pas si vous seriez majoritaires ici dans cette Assemblée. Mais quoi qu'il en soit, allez jusqu'au bout de votre raisonnement, nous vous mettons au défi d'aller devant le peuple avec votre projet, et nous verrons bien si votre majorité numérique ici sera majoritaire devant le peuple.

**Le président.** Bien, je vois que M. Claude Demole et M. Michel Barde sont inscrits. Ils auront donc à se partager deux minutes.

**M. Claude Demole.** Qui a la parole maintenant ?

**Le président.** C'est M. Claude Demole.

**M. Claude Demole.** Ecoutez, je trouve qu'on nage en pleine hypocrisie. D'abord, il y a une sorte de remise en question du processus parlementaire. Les gens ont été élus pour faire leur travail, ils ont été élus pour voter des projets en conscience, selon leurs convictions, et je trouve parfaitement intolérable de diaboliser, d'invectiver, de traîner dans la boue des gens qui font leur travail de cette façon-là. Ensuite, dire qu'« il faut avoir un projet majoritaire » est un stratagème énorme. D'abord, c'est tout simplement impossible, parce que des thèses ont été votées de gauche et de droite, et je vous défie parfois d'y trouver des majorités par club ou par camp. Enfin, j'invite franchement la presse qui nous entend ici à lire attentivement toutes les thèses qui sont contenues dans l'enveloppe que nous venons de recevoir. Avez-vous vraiment trouvé de quoi soulever une indignation telle que vous le faites maintenant, indignation qui, selon moi, n'est que façade, manœuvre, stratagème, et je peux vous dire qu'en tout cas pour moi, ça ne marchera pas. Nous continuerons à travailler, pour arriver à un projet valable. Je pense que le projet que nous avons maintenant, soit les thèses qui ont déjà été votées ne sont pas mauvaises. La plupart des droits sont respectés, je ne vois pas ce qui a été violé. Dire constamment que le nucléaire est un scandale est vraiment inouï. Enfin, on a donné ce droit au peuple ! Pas une seule Assemblée au monde ne s'opposerait à ce type de projet. Alors franchement, gardons la tête froide.

**Le président.** Monsieur Michel Barde, vous avez trente secondes.

**M. Michel Barde.** Le travail des commissions, c'est le travail des commissions, et le travail des plénières, c'est le travail des plénières. Franchement, estimeriez-vous normal que les résultats des travaux des commissions du Grand Conseil ne soient pas soumis en plénière pour les évaluations ? C'est exactement le même problème. Donc dire que le résultat des commissions doit être pris en tant que tel sans que les plénières ni le peuple puissent se prononcer, est scandaleux. Ce sont des atteintes à la démocratie et ce n'est tout simplement pas acceptable. Merci.

**Le président.** La parole est à M. Guy Zwahlen.

**M. Guy Zwahlen.** J'ai combien de temps ?

**Le président.** Quarante secondes.



**M. Guy Zwahlen.** Monsieur le président, chers collègues, à l'instar de ce qui a été dit précédemment par le groupe Radical, nous tenons à continuer l'exercice. Je pense qu'effectivement la démocratie telle qu'elle existe, en particulier à Genève, c'est aussi le compromis. Or, si on lit maintenant les thèses qui ont été retenues par cette Assemblée, on remarque quand même que cette Constitution a aussi un caractère social, un caractère écologique, et que de ce fait – nous allons voter d'autres thèses dans ce sens-là – c'est un compromis en diverses thèses. Il ne faut pas dire qu'il y a une sorte de putsch de la majorité, parce qu'en plus la majorité – je prends l'exemple typique du nucléaire - ce serait d'autoriser directement la possibilité du nucléaire, ce qui n'a pas été le cas. Il y a donc deux thèses qui s'affrontent, cela fait partie du jeu politique, et ensuite on arrive à un compromis. A la lecture que j'en fais, les thèses qui ont été retenues sont un compromis. Alors, pour ce qui est par exemple de l'égalité hommes/femmes, si on dit que tout le monde est égal, je ne comprends pas pourquoi il faut le préciser deux fois.

**Le président.** La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

*Ricanements dans la salle*

**M. Patrick-Etienne Dimier.** Je crois que parfois les expressions de cette nature sont faites pour que certains puissent donner l'étendue de leur esseulement... Je crois que s'il y a une partie de ce que disait Thierry Tanquerel que j'accepte, c'est-à-dire qu'on doit toujours tendre à des solutions, et à des solutions non conflictuelles – et nous lui en avons donné l'expression puisqu'à plusieurs reprises – contrairement à ce qu'il tente de faire croire, nous avons voté des solutions de compromis qu'il nous a soumises. Je pense que dans un vrai débat démocratique, chacun doit dire ce qu'il pense, ce qu'il souhaite. Vous avez dans moult assemblées une majorité à gauche, et la droite subit. Je ne l'ai pas encore vue quitter l'hémicycle, et je ne l'ai pas encore vue faire le cinéma que vous nous faites. Je crois que dans un processus tel que celui-ci, les plénières doivent s'exprimer. Il y a un deuxième tour, ce deuxième tour sera enrichi du retour de nos concitoyens, et c'est sur ces bases-là que nous pourrions construire. Un dernier mot pour relativiser l'ensemble : il faut savoir, et vous le savez tous, que la main de gauche a le pouce à droite, et que la main de droite a le pouce à gauche, donc si on veut y arriver, c'est la main dans la main, ou on n'y arrivera pas.

**Le président.** Merci. Monsieur Dufresne, vous avez trente secondes.

**M. Alexandre Dufresne.** Un certain nombre d'entre nous a été élu, non pas par goût de la politique politicienne, mais pour construire un projet de constitution qui implique la recherche d'un consensus. Ce travail a débuté en commission avec cette perspective-là. Depuis le début des plénières, on a perdu de vue l'idée de construire un projet commun. Donc la majorité nous dit « on négociera après », mais qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on aura perdu du temps, on aura perdu de l'argent pour négocier après. Donc, on déconstruit le travail des commissions pour reconstruire. Cette logique n'a pas de sens et je remercie Les Associations de mettre le doigt sur ce problème.

**Le président.** Monsieur Velasco, vous êtes annoncé, il vous reste trente secondes.

**M. Alberto Velasco.** Parfait. Merci Monsieur le président. Je voudrais dire à Monsieur Barde qu'il a raison de dire que la plénière peut voter les dispositions en fonction d'une majorité et d'une minorité. Cependant au Grand Conseil, il y a aussi une tradition que vous avez oublié de dire, Monsieur Barde. En général, les groupes disent à leurs commissaires ce qu'ils peuvent voter, ce qu'ils peuvent accepter, et ce qu'ils peuvent déposer. Et en principe, quand on vient en plénière, Monsieur Barde, à 95 % des cas, on sait très bien que les dispositions qu'on va voter sont déjà pratiquement cousues. Ici, ce qui se passe, Monsieur Barde, c'est que les auteurs des dispositions en commission les ont combattues en plénière, et c'est une pratique qui n'a jamais été vue au Grand Conseil. On innove tout le temps à Genève, c'est

vrai. Eh bien voilà, on a innové. Alors comment voulez-vous que l'on revienne en commission sachant que tout ce que diront vos commissaires en commission ne peut pas être pris en compte puisque on ne sait pas ce qui viendra par la suite ? Il faudrait savoir si vos commissaires sont autorisés à vous représenter convenablement lors de ces séances et si les dispositions qu'ils proposent peuvent être prises au sérieux, parce que sinon, on ne peut pas travailler en commission, Monsieur Barde, on ne peut pas...

**Le président.** ... Merci, Monsieur Velasco...

**M. Alberto Velasco.** ... On ne peut pas travailler en plénière. Merci, Monsieur le président.

**Le président.** Monsieur Michel Amaudruz pour l'UDC. Il vous reste quarante secondes.

**M. Michel Amaudruz.** Cela suffira largement, Monsieur le président. J'ai personnellement le sentiment que la cause du malaise est ailleurs. A vous entendre, c'est une dispute qui n'a pas lieu d'être. En fait, nos travaux nous conduisent à créer un traité constitutionnel et non pas une constitution, et je pense que cette multitude de détails exacerbe les antagonismes. Une bonne crise, une bonne cure d'amaigrissement nous permettrait d'éviter certaines confrontations. Je vous remercie.

**Le président.** Merci mes chers collègues. Je vais juste vous dire une chose avant de faire voter la motion d'ordre. Vous pensez bien que je partage les positions qui ont été votées par la majorité. Mais je voudrais juste vous dire une chose : mon expérience montre en tout cas qu'au sein d'une Présidence que vous avez voulue multipartiste, il y a une qualité de relation, un rapport de confiance sur le plan humain, et un respect mutuel qui évidemment facilitent les discussions, y compris quand il y a des différences d'opinion. Je pense que lorsque cette phase sera terminée, et que nous devons - et que nous devons, même - entrer dans la deuxième phase, s'il pouvait y avoir des discussions empreintes du même esprit que celui qui règne au sein de la Présidence, tout espoir n'est pas perdu. J'aimerais maintenant faire voter la motion d'ordre, je vous la relis :

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève (M. Yves Lador, M. Alfred Manuel, M. Boris Calame) :

Les débats arrivent à leur terme à la fin de cette première lecture, lors de la dernière séance plénière de novembre 2010. Le Comité de rédaction termine la mise en forme du projet majoritaire. Une séance unique est convoquée pour l'adoption finale du texte majoritaire, qui sera soumis au peuple.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 39 non, 18 oui et 13 abstentions.

#### **4. Communications de la Présidence**

**Le président.** En ce qui concerne maintenant les communications de la Présidence, j'ai seulement à vous dire que sur vos pupitres, vous trouverez la liste des thèses votées par rapport, ainsi vous pourrez chacun de nouveau faire un diagnostic pour savoir si c'est seulement un camp ou seulement l'autre qui l'a emporté, puisque vous avez la liste des thèses votées.

#### **5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour**

**Le président.** En ce qui concerne maintenant les règles de débat, je vous rappelle que nous allons maintenant avoir les prises de parole des groupes sur le débat qui est en cours, à savoir, la partie III « Aménagement, mobilité, infrastructure ». Chaque groupe disposera de neuf minutes. Nous passerons ensuite au rapport 502 « Politique économique, agriculture,

travail, information et protection des consommateurs et banques cantonales ». Là, nous aurons huit minutes par groupe, et enfin, probablement que nous ne réussirons pas à aller jusqu'au vote, mais j'espère que nous pourrons commencer le débat en ce qui concerne le logement, Rapport 503 « Droit au logement, principes, moyens, référendums obligatoires », nous aurons par groupe vingt minutes, ainsi que le Bureau l'a décidé sur proposition de la commission 5.

**6. Rapport général de la commission thématique 5 "Rôle et tâches de l'Etat, finances" (rapport no. 500 - rapporteur M. Benoît Genecand, président de la commission)**

cf. Mémorial du 30 septembre 2010

**7. Examen et vote des thèses relatives à la thématique « Rôle et tâches de l'Etat, finances » (rapporteur principal: commission thématique no. 5)**

- 501 : Environnement, Chasse, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures (rapp. Jérôme Savary)
- 502 : Economie et emploi (rapporteuse Simone de Montmollin)
- 503 : Logement (rapporteurs Bénédict Hentsch et Alberto Velasco)
- 504 : Santé (rapporteur Thomas Bläsi, corapporteur Andreas Saurer)
- 505 : Enseignement et recherche  
(rapporteurs Françoise Saudan et Beat Bürgenmeier)
  
- 506 : Justice, sécurité, situations d'urgence (rapporteur Richard Barbey)
- 507 : Social, politique de l'enfance (rapp. Thomas Bläsi, corapp. Andreas Saurer)
- 508 : Vie sociale et participative (rapporteurs Béatrice Gisiger et Boris Calame)
- 509 : Finances (rapporteur Michel Ducommun)
- 510 : Principes (rapporteuse Marie-Thérèse Engelberts)

**Le président.** Nous allons donc maintenant reprendre notre débat sur le chapitre Aménagement, mobilité, infrastructures. Je vous rappelle que le rapporteur de majorité était M. Savary. Si vous voulez bien regagner le banc. Nous avons M. Calame, M. Saurer, M. Velasco et M. Hirsch, qui veut bien remplacer M. Hentsch qui est excusé. Les rapporteurs se sont exprimés avant que nous ayons levé la séance, et par conséquent maintenant, avec neuf minutes par groupe, je donne la parole aux groupes qui veulent la prendre. C'est le groupe socialiste qui commence avec M. Albert Rodrik.

**M. Albert Rodrik.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'interviendrai brièvement sur la thèse 501.72.a. Avec ma collègue Corinne Muller et deux autres signataires, nous avons proposé une variante à ce texte qui ne sort pas de la logique ou de la volonté de la commission, mais qui le muscle un tantinet, qui le rend un peu plus clair, et peut être un peu plus impliqué. Nous vous remercions de bien vouloir le prendre en considération sans nous servir l'éternelle salade que peut-être ce n'est pas de niveau constitutionnel, selon l'adage « qui a besoin de noyer son chien dit qu'il a la gale ». Nous vous soumettons avec beaucoup d'humilité ce petit texte de variante qui permet de voir plus clair dans les engagements de l'État. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Rodrik. Monsieur Pierre Kunz pour le groupe Radical.

**M. Pierre Kunz.** Merci Monsieur le président. Chers collègues, nous nous dispenserons à ce

stade d'une intervention plus générale, et j'aimerais simplement attirer votre attention sur les deux amendements que nous avons déposés. Notre groupe est d'accord sur le fond avec la formulation des thèses 501.80.a et 501.80.e. Dans chacune d'elles pourtant, un mot nous dérange : « favorise ». Il nous dérange parce qu'il pourrait être interprété d'une manière tendancieuse, comme nous l'expliquons dans l'exposé des motifs que vous avez certainement lu avec la plus grande attention. Et comme cette interprétation tendancieuse n'est certainement pas le but de la commission, nous sommes convaincus que notre proposition, qui elle lève alors toute ambiguïté, trouvera votre approbation, et nous vous en remercions par avance.

**Le président.** Merci Monsieur Kunz pour cette courte intervention, et je passe la parole pour G[e]l'avance à M. Jean-Marc Guinchard.

**M. Jean-Marc Guinchard.** Merci Monsieur le président. Le groupe G[e]l'avance soutiendra en partie les thèses qui sont issues des travaux de la commission 5 qui concernent cette partie consacrée à la mobilité. Il soutiendra toutefois une série d'amendements proposés soit par le groupe Libéral soit par le groupe Radical, en espérant que ces amendements, souvent de pure forme, ne soient pas pris comme une contestation absolue des travaux réalisés par la commission 5. Nous soutiendrons notamment l'amendement concernant la thèse 501.71.a qui prévoit que « le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte, préserve la surface agricole utile et les zones protégées ». L'amendement qui vous sera soumis et qui est présenté par Simone de Montmollin remplace le terme de « zone agricole utile » par celui de « surface agricole utile ». La notion de « zone agricole » est plus une notion administrative, moins large, et nous préférons la notion de « surface agricole utile » dans la mesure où elle englobe toutes les surfaces productives, y compris - ce qui n'est pas négligeable pour le canton de Genève - les surfaces consacrées aux vergers et à la vigne. En ce qui concerne la thèse 501.81.c, nous soutiendrons également l'amendement qui sera présenté visant à encourager les transports publics et non pas simplement à les favoriser pour les motifs qui ont déjà été évoqués. Nous soutiendrons également l'amendement à la thèse 501.81.e qui prévoit que l'État encourage la mobilité douce. Enfin, nous soutiendrons l'amendement déposé par M. Michel Barde concernant notamment le fait de réaliser une traversée du lac destinée au transport public et privé, qui est à notre sentiment le seul moyen de terminer le bouclage de Genève, et de terminer la boucle qui doit faciliter la circulation et les transports. Enfin, nous serons partisans aussi de la thèse minoritaire issue de la commission 5, 501.84.a, garantissant le choix individuel du mode de transport. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Je vous remercie, Monsieur Guinchard. La parole pour SolidaritéS est à M. Michel Ducommun.

**M. Michel Ducommun.** Merci Monsieur le président. Chers collègues, je crois que dans cette discussion, il n'y a pas simplement des thèses qui sont parfois acceptées ou non, mais plutôt un choix fondamental. Je crois que c'est là-dessus que nous devons avoir nos discussions. En effet, d'un côté il y a la thèse minoritaire, qui dit « le choix individuel du mode de transport est garanti », de l'autre côté, un choix de prioriser les transports publics. La question qui me semble essentielle est de croire que les deux sont compatibles et contradictoires. Il est clair que la mobilité des voitures privées, si on veut vraiment l'élargir, est en contradiction avec l'efficacité et la rapidité des transports publics. Soit, on estime que les transports publics doivent pouvoir aller plus vite et qu'ils doivent avoir pour cela des voies protégées qui ne sont pas données aux véhicules privés, ce qui fait que les véhicules privés iraient moins vite. Je rappelle, qu'à Genève il y a, entre ceux qui entrent et ceux qui sortent par jour, 500'000 voitures, soit une densité de voitures qui est parmi les plus fortes d'Europe, et deux éléments me semblent fondamentaux. Le premier est cette contradiction entre ces deux choix. Si l'on choisit les deux à la fois, il faudrait que l'on m'explique comment on

pourra gérer d'une manière efficace les deux à la fois. Le deuxième élément concerne le problème de la pollution. J'ai été très surpris lorsque M. Kunz nous a dit lors de la dernière séance que Genève est plus propre qu'elle ne l'a jamais été. Ça m'a tellement surpris que j'ai navigué sur le site de l'Etat, dont je vous cite un passage : « par ailleurs, depuis l'année 2001 les valeurs des polluants atmosphériques manifestent une tendance à la hausse ». C'est écrit par le Service de Protection de l'Air. Donc de dire qu'on est mieux que jamais, alors que depuis 10 ans c'est à la hausse... Il est vrai qu'on peut aimer les contradictions, mais il y a un moment où il faut savoir qu'elle est la base objective la plus sérieuse. A partir de là, si on tient compte des effets de la pollution, et je crois que le nombre des voitures à Genève n'est pas du tout sans relation avec ses problèmes de pollution, et l'on voit la nécessité de garantir une mobilité plus rapide - et ça doit être par les transports publics - il y a un choix à faire. Notre groupe fait le choix des transports publics. Je vous remercie.

**Le président.** Je vous remercie Monsieur Ducommun. La parole pour les Radicaux, il reste, assez de temps, oui, c'est pour M. Guy Zwahlen.

**M. Guy Zwahlen.** Cher président, chers collègues, je crois effectivement qu'il n'y a pas de contradiction entre le libre choix du mode de transport et ce qu'on a proposé dans notre amendement qui était de favoriser le recours au transport public ainsi qu'à la mobilité douce. Favoriser un mode de transport ne peut pas se faire nécessairement au détriment de l'autre, mais en assurant une performance, une attractivité supérieure, ce qui ne doit pas empêcher la liberté de pouvoir choisir son mode de transport. Cette liberté étant du reste un vocable non seulement pour les automobilistes – c'est curieux, on a toujours ce débat : on veut focaliser entre anti-voitures et pro-voitures. Je dirais plutôt qu'il y a les anti-voitures et les pro-complémentarités : c'est quand même un débat différent et plus élevé. Mais le cycliste peut invoquer son libre choix d'utilisation de mode de transport en demandant en particulier des aménagements cyclables faits pour les cyclistes et pas faits contre l'automobiliste, ce qui est une différence assez notable. Donc le libre choix du mode de transport et le fait de vouloir favoriser ou plutôt encourager - puisque le terme qu'on défend est « encourager » -, certains modes de transport n'est pas antinomique. Le terme de choix individuel va avec complémentarité, c'est-à-dire qu'une personne peut, suivant ses besoins aussi, choisir le véhicule qui convient le mieux au type de déplacement qu'elle entend faire. Donc le libre choix n'est pas nécessairement le droit d'aller carrément dans son salon ou dans un commerce à dix mètres avec sa voiture - il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des scooters, on oublie toujours aussi les scooters - mais avoir le droit de pouvoir utiliser les véhicules que l'on considère, dans un Etat quand même libre, comme le plus apte aux déplacements qu'on veut faire. Un jour je prends les transports publics parce que je suis seul, et peut-être pour aller faire des courses plus importantes en famille, je prendrais la voiture, ou je me déplace parfois pour aller travailler avec un scooter ou un vélo selon les conditions atmosphériques.

Quant à la question de la pollution – et là c'est intéressant de voir que le nombre de véhicules individuels diminue depuis quelques années sur les ponts à Genève, donc il y a moins de véhicules – mais si la pollution augmente c'est peut-être aussi la faute des bouchons, aux entraves de circulation et toutes ces choses qui effectivement font qu'il devient difficile de circuler avec les conséquences des embouteillages et de la pollution. Il faut savoir aussi que les véhicules automobiles polluent de moins en moins, ils vont de moins en moins polluer. Des règles vont se mettre en place au niveau fédéral pour arriver à 150 ou 130 grammes de CO<sub>2</sub> par véhicule, il y a les véhicules électriques, bientôt hybrides, à hydrogène je l'espère... Donc pour l'avenir, ne commettons pas l'erreur qu'on a commise avec les trams, à savoir les supprimer, et maintenant de payer des milliards pour établir des lignes de tram. Je crois qu'effectivement, on doit inscrire dans notre Constitution que l'on encourage – non pas favorise – les transports publics, que l'on encourage la mobilité douce qui prévoit aussi des parkings d'accès au centre-ville pour des zones piétonnes, ce que j'appellerais en termes nouveaux les « park and walk », et puis, que l'on laisse quand même un certain espace aux véhicules individuels. Ce qui me fait un peu rire dans les statistiques

qu'on a entendues l'autre jour en commission, c'est qu'il y a d'un côté les véhicules à moteur, qui ne semblent être que les voitures, et d'un autre côté les transports publics et les véhicules qui semblent ne pas avoir de moteur. Mais quand même, les bus fonctionnent jusqu'à présent avec des moteurs, ils contribuent aussi un peu à la pollution - un article est paru dans *La Tribune de Genève* sur une personne qui a mis une tête de mort à sa fenêtre, parce que, effectivement, je ne sais pas combien de bus passent devant ses fenêtres. Tout n'est pas tout blanc ou tout noir. C'est dans le sens de la complémentarité, du libre choix et de l'encouragement de certains modes de transport qu'il faut aller, raison pour laquelle le groupe Radical soutiendra vivement la thèse 501.81.a, la thèse de minorité 501.84.a, ainsi que les deux amendements que j'ai déposés avec mon collègue M. Kunz, et je vous remercie de nous suivre sur ce point.

**Le président.** Merci Monsieur Zwahlen. La parole est à M. Soli Pardo pour l'UDC.

**M. Soli Pardo.** Je vous remercie, Monsieur le président. Constituantes, constituants, j'aurais aimé dire quelques mots sur une thèse dont on parle peu. C'est la 501.71.a, et après on va nous dire « mais voilà, la plénière a des débats qui sont contraires à ceux qui sont survenus en commission ». Cette thèse est absolument inacceptable d'un point de vue simplement juridique. Nous avons un article 75 de la Constitution fédérale qui est très clair, qui stipule que les principes - et le mot « principes » est écrit en caractères dorés dans la Constitution fédérale - les principes de l'aménagement du territoire sont de la seule compétence de la Confédération. Nous avons une loi fédérale sur l'aménagement du territoire que la Confédération a dictée sur la base de l'article 75 de la Constitution fédérale qui énumère les principes, il y en a une douzaine, une quinzaine. Ce sont des principes : le terme est repris par la loi. Il n'appartient pas au canton, et encore moins aux constituants cantonaux, de fixer des principes pour lesquels il n'a aucune compétence. Les cantons n'ont aucune compétence pour dicter des principes en matière d'aménagement du territoire. Aucune. Ils sont condamnés à lire le texte, c'est l'article 75 de la Constitution, et voter une thèse comme la thèse 501.71.a est le meilleur moyen de ne pas avoir la garantie fédérale, parce qu'on est en train de voter quelque chose qui est manifestement contraire au droit fédéral. La commission en était consciente et a persévéré dans sa violation du principe de la force dérogatoire du droit fédéral, puisqu'elle dit « c'est vrai, on ne va pas reprendre les termes utilisés dans la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), ils sont trop flous ». Or nous, constituants genevois, nous allons rendre moins flous ou plus nets des termes fixés par le législateur fédéral. C'est totalement hors de nos compétences. C'est totalement contraire aux règles les plus élémentaires d'un état fédéral que de s'approprier, parce qu'on juge trop flous, des principes que seule la Confédération peut dicter, pour les rédiger d'une autre manière qui nous plairait plus à nous, ou qui plairait plus à certains d'entre nous. Nous sommes ligotés par cette Constitution fédérale, nous avons la même liberté en matière de principes que n'en a l'acteur quand il joue une pièce, de modifier le texte parce qu'il le trouverait trop flou, ou les joueurs de football sur un terrain qui modifieraient les règles du jeu parce qu'ils les trouveraient trop floues. Nous sommes menottés, ligotés et ne pouvons rien faire sans violer le droit fédéral. Voter cette thèse serait une véritable aberration. En ce qui concerne les transports, l'UDC rappellera, en votant la thèse de minorité, que le libre choix du moyen de transport a été récemment approuvé par le peuple et qu'il convient de confirmer cela dans la nouvelle Constitution. J'ajouterai que le « tout transport public » ou le « tout mobilité molle » ou « mobilité douce » – je ne sais plus quel terme est à la mode aujourd'hui – est illusoire. Les villes qui appliquent une politique des transports publics intelligente, à savoir celles qui mettent les déplacements par rails au sous-sol et qui ne créent donc pas de chemins de fer en ville, arrivent au maximum à 25 % de la population transportée en transports publics. En mettant des chemins de fer en ville, nous n'arriverons jamais à dépasser 18 %. Par conséquent, il nous faut être conscient que le jour où tout le monde pourra voyager en transports publics est très éloigné. Nous ne sommes pas prêts de le voir même si nos travaux durent jusqu'en 2012. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Pardo. Pour le groupe PDC, la parole est à Mme Béatrice Gisiger.

**Mme Béatrice Gisiger.** Merci Monsieur le président. Chers collègues. M. Pardo me donne l'occasion rêvée de dire tout le bien que je pense de la thèse 501.71.a. Vous vous souvenez que lors de l'audition de M. Lucius Mader, nous avons été très pertinemment briffés sur ce que nous pouvons faire et sur ce que nous ne pouvons pas faire pour être en lien avec le droit fédéral et la Constitution fédérale. Je trouve que c'est une très belle intention que nous soutiendrons en disant que les cantons et les communes veillent à l'aménagement du territoire. Certainement, le citoyen aura besoin d'un peu de pédagogie pour comprendre ce que veut dire l'agglomération compacte, multipolaire et verte. Toutefois, ceci est très bien expliqué dans le rapport. Le groupe PDC soutiendra aussi la surface agricole. Nous ne pouvons pas, Mesdames et Messieurs, ne pas avoir de constitution qui contienne une intention pertinente concernant la zone agricole, car celle-là fait partie de l'ensemble de notre patrimoine. Elle fait partie de notre structure d'êtres humains et de citoyens. Je vous rappelle également que cette thèse va bien dans le sens de la proposition collective, que nous avons votée au début de nos séances, sur le développement durable. En outre, je dirai à M. Calame que je laisserai la liberté de vote à mon groupe, mais je le soutiendrai concernant la thèse 501.72.a. Cela étant, concernant la mobilité, le groupe PDC voit avec plaisir que les trois thèses 501.81.a, 501.81.b et 501.81.c, amendées certes dans un effort de ne pas favoriser les transports publics, c'est vrai, terme qui pourrait être interprété, sont issues de la présence et des travaux auxquels avait participé notre collègue M. Philippe Roch. Dois-je dire ce que je pense personnellement du choix individuel du mode de transport ? Je ne pense pas, Mesdames et Messieurs, que l'être humain soit aussi irresponsable qu'il ne puisse pas, comme l'a très bien expliqué M. Zwahlen, choisir en fonction de ce qu'il doit faire. Le mode de transport irait, s'il n'était pas là à l'encontre de tous ceux qui en ont besoin, et qui apporte – il faut le dire, et je n'ai pas peur de le redire une fois – à notre économie, leur contribution. Ainsi, nous serons aussi favorables à la thèse 501.91.a. Je crois qu'il est temps, Mesdames et Messieurs, de se mettre en face des réalités. Il faut absolument que notre canton puisse traverser le lac d'une façon ou d'une autre. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Merci Madame Gisiger. La parole est à M. Jean-Marc Guinchard pour G[e] avance.

**M. Jean-Marc Guinchard.** Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. J'aimerais revenir sur l'intervention faite par M. Ducommun. Pour ma part, je ne vois pas de contradiction entre le fait d'avoir des voies protégées pour les bus et les trams, ce qui est un bien et ce que j'appelle de mes vœux, et le choix du moyen de transport qui doit rester libre. Je pense, comme Madame Gisiger vient de le souligner, que chacun est suffisamment responsable soit pour choisir d'aller à pied, soit – comme je le fais – d'enfourcher mon vélo pour aller sur mon lieu de travail, voire de choisir mon véhicule privé pour aller à Grossguschelmuth ou à Penthelaz, qui ne disposent pas des installations ferroviaires nécessaires. Cela dit, j'ai été sensible à son intervention notamment concernant le degré de pollution. Je me réjouis de la position qu'adoptera le groupe SolidaritéS au moment où nous présenterons les amendements sur le logement, qui devraient permettre justement aux travailleurs genevois d'habiter sur le territoire du canton. Ceci éviterait la pollution monumentale que l'on enregistre sur le trajet Lausanne-Genève tous les matins et Genève-Lausanne tous les soirs. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Guinchard. Pour les socialistes, la parole est à M. Albert Rodrik.

**M. Albert Rodrik.** Je vous remercie Monsieur le président. Je prends la parole concernant le sous-chapitre mobilité, après avoir entendu, ébloui, l'intervention de M. Zwahlen. Je dois dire

que c'était idyllique et séraphique. Effectivement, pour quelqu'un de mon âge, c'est très réconfortant, après tant de décennies, d'entendre de la part des cercles de l'automobile une telle sérénité. Puis, permettez-nous de rappeler que ce n'est pas de notre côté qu'on a voulu arracher les trams pour avoir le plaisir de dépenser des millions pour les remettre en place. Ceci dit, toute cette irénique situation se place quand même sur une toile de fond d'un canton suffisamment exigu, où il y a – si je me souviens – un véhicule automobile pour moins de deux habitants. C'est en soi une toile de fond, qui est, du point de vue de l'environnement, une charge plus qu'excessive. Avant de nous complaire dans cette espèce de mantra du libre choix de son véhicule, pensez bien que la toile de fond est celle-là. Merci.

**Le président.** Merci Monsieur Rodrik. La parole pour l'AVIVO est à M. Souhaïl Mouhanna.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord à dire que le groupe AVIVO soutiendra tout ce qui va dans le sens de l'amélioration des transports publics, et qui soit accessible d'une part à tous celles et ceux qui doivent prendre les transports publics, et d'autre part encourager les autres à prendre les transports publics. Pour cela, il faut que les transports publics disposent d'une offre suffisante accessible à toutes et à tous, à des tarifs bas et réduits. Nous avons d'ailleurs si peu d'illusions de voir nos attentes exaucées par notre Assemblée que nous n'avons pas attendu le résultat de nos travaux pour lancer une initiative populaire législative, afin de contraindre les autorités cantonales à concrétiser ce que je viens de dire, c'est-à-dire des transports publics accessibles, de qualité et à prix bas et réduits. En ce qui concerne les autres éléments, lors de son intervention, M. Pardo a mis en cause la thèse relative à l'aménagement du territoire. Je crois savoir que la Constitution fédérale – comme certains critiquent chaque fois, lorsqu'on présente des thèses, que c'est une espèce d'inventaire à la Prévert – laisse une grande possibilité aux cantons pour aménager dans le cadre de principes généraux d'aménagement du territoire sur le plan fédéral. D'ailleurs, il n'est pas dit dans la thèse 501.71.a, que M. Pardo a critiquée, que le canton aménage le territoire. En effet, il est dit « il veille à ce que l'aménagement du territoire... ». Ceci signifie que le canton devrait par exemple entretenir avec la Confédération un certain nombre d'échanges, qui permettent de défendre certains intérêts en ce qui concerne Genève. D'ailleurs, je constate que dans les amendements qui nous ont été présentés, certains vont beaucoup plus loin dans l'aménagement du territoire que la thèse de la commission. Par exemple, dans les amendements qui prévoient de réserver des surfaces suffisantes pour le sport et les loisirs ou la traversée de la Rade, l'impact écologique sur l'aménagement du territoire est infiniment plus lourd que la thèse 501.71.a. Puis, s'agissant de l'agriculture, nous avons déposé un amendement, avec deux autres collègues des socialistes pluralistes et de SolidaritéS. Nous souhaitons que cet amendement soit adopté...

**Le président.** Monsieur Mouhanna, ce n'est pas dans ce chapitre, mais dans le suivant. Vous reprendrez la parole sur ce point.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Très bien. Comme cela, je pourrai parler deux fois. Merci beaucoup Monsieur le président.

*Rires dans la salle*

**Le président.** Pour les Verts, la parole est à M. Florian Irminger.

**M. Florian Irminger.** Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Je sais bien que certains ici ne pensent qu'à cela, que la nuit vous rêvez de votre carrosse, autour de la bière vous parlez de ses chevaux, et qu'en gros, vous rêvez de la liberté que vous procurera la voiture, de cette liberté de mouvement coincée dans les bouchons sur le pont du Mont-Blanc. Pour une raison que j'ignore, vous retrouvez votre liberté prisonnière dans votre voiture et pour une raison que j'ignore aussi, vous avez de la peine à considérer que d'autres



peut-être veuillent se déplacer autrement et plus rapidement en ville. Je vois déjà que certains constituants pensent que je suis dans la minorité dogmatique dont parle le rapport de minorité 3. En réalité, j'ai l'impression que je suis plutôt réaliste et que le dogmatisme est de penser que la liberté individuelle est garantie par la voiture, alors que la mobilité est une question de liberté collective. C'est notre société qui doit faire un choix ; elle doit faire le choix de se déplacer collectivement. En effet, on ne se déplace pas individuellement dans la ville, mais on se déplace à un moment où d'autres personnes se déplacent aussi. Et c'est bien parce que d'autres personnes se déplacent que vous vous retrouvez coincés dans des bouchons.

#### *Réactions dans la salle*

**M. Florian Irminger.** Le choix de société que nous vous proposons de faire, Mesdames et Messieurs, - alors que j'entends certains désapprouver -, est celui d'une région qui puisse respirer, pas seulement respirer en termes d'environnement, mais aussi respirer en termes de mouvement, de pouvoir se déplacer. Ce qui nous est dessiné par une certaine minorité, c'est en réalité plus de voitures, alors que notre région ne peut pas faire face à plus de liberté individuelle, comme vous l'appellez, c'est-à-dire à plus de véhicules motorisés individuels. Face à ce choix, c'est bien celui de favoriser les transports publics qu'il faut faire, puisque c'est le seul moyen que nous avons aujourd'hui de manière réaliste pour garantir à tout un chacun de se déplacer dans cette région. Dans un canton surchargé, qui a peine à se déplacer, mais qui en a besoin – nous ne sommes pas un canton-ville où on habite en ville et on n'a que besoin de traverser la rue, mais un canton aussi avec des régions frontalières – cette liberté de déplacement collectif nous appelle à faire des choix de société qui sont uniquement les transports publics, parce que plus de voitures ne peuvent plus entrer dans notre ville. Vous pouvez par ailleurs, si vous ne me croyez pas, essayer – je veux bien y participer – une journée en voiture en ville uniquement. Nous verrons bien ce qui se passera alors. Vous verrez que je ne suis pas du côté des dogmatiques, mais des réalistes, puisqu'en voiture en ville uniquement, eh bien nous serons tous coincés et personne n'arrivera au travail, puisqu'on parlait d'économie tout à l'heure. Enfin, j'ai lu avec attention la thèse de minorité qui reprend la constitution actuelle, à savoir que le choix individuel du mode de transport est garanti. Je me pose la question suivante : avec mon collègue Murat Alder qui a quelques connaissances en la matière, est-ce que nous pouvons emprunter un char, et venir faire un petit tour en vieille ville, puisque le mode de transport est parfaitement garanti ?

#### *Réactions dans la salle*

**M. Florian Irminger.** C'est un dogmatisme de penser que la liberté totale quant à son choix de transport est garantie. En réalité, ce n'est pas vrai. On met des restrictions ; elles ont pour objet de garantir la mobilité collective dans un canton. Et c'est bien pour cela que favoriser les transports publics ne nous semble pas excessif. Enfin, je vois avec regret qu'on nous ramène la traversée de la Rade. J'avais cru comprendre que la majorité de cette Assemblée espérait construire un texte constitutionnel avec uniquement des éléments qui soient constitutionnels. Je ne savais pas que construire des routes ou des trams et de dire où et comment elles doivent être construites était vraiment d'ordre constitutionnel. J'ai toujours cru que c'était d'ordre législatif, mais je veux bien croire la majorité, à savoir que c'est devenu de rang constitutionnel et j'en prends note pour d'autres propositions. Merci Mesdames et Messieurs.

**Le président.** Merci Monsieur Irminger. Pour les Verts encore, Mme Louise Kasser a la parole.

**Mme Louise Kasser.** Merci Monsieur le président. Les Verts et Associatifs estiment que la thèse 501.91.a sur les infrastructures proposée par la commission 5 a toute sa place dans le

projet de constitution et qu'il serait faux de penser que les infrastructures sont comprises dans la notion au sens large d'aménagement du territoire. C'est d'ailleurs le président de la commission 5 lui-même qui dit dans son rapport général que la mention des tâches de l'Etat dans une constitution remplit à la fois une fonction programmatique et politique, mais également une fonction symbolique. A ce titre donc, nous estimons, comme la majorité des commissaires, que les infrastructures et les voies de communication sont des éléments fondamentaux de la politique d'équipement, surtout dans la situation que nous connaissons à Genève, et qu'il est symboliquement, « programmatiquement » et politiquement bon que ces infrastructures et voies de communication trouvent toute leur place dans le projet de nouvelle constitution que nous sommes peut-être en train d'élaborer. Cependant, le groupe des Verts et Associatifs est un peu déçu que la commission 5 n'ait pas pris en compte les remarques que nous avons formulées lors de la plénière dite d'orientation du 15 octobre de l'année passée. Tout comme en 2009, nous nous positionnons clairement en faveur du développement au sens de la thèse 501.91.a, à condition que cela ne soit pas n'importe quel développement, mais un développement qui repose sur la notion fondamentale de durabilité. Un développement oui, mais pas n'importe lequel. Nous avons également exprimé, l'année passée, notre volonté de voir apparaître les voies de télécommunication dans la thèse 501.91.a en plus des voies de communication. Peut-être pour une prochaine lecture, qui sait... Nous soutiendrons ensuite la thèse de minorité 501.92.a, mais proposons de l'amender en adoptant une formulation qui se veut plus pragmatique. Nous proposons ainsi de remplacer le verbe « précéder » par le verbe « accompagner », car nous sommes conscients qu'un tel article dans sa formulation initiale ne pourrait avoir que peu d'implications concrètes en réalité. Nous vous remercions de faire bon accueil à cet amendement. Puis, mon collègue Florian Irminger l'a déjà dit : concernant l'amendement Hentsch sur la réalisation d'une traversée routière et ferroviaire du lac ou les copiés-collés qui en ont été faits par MM. Barde et Sayegh, nous ne savons pas si cela vaut vraiment la peine d'en parler tant leur teneur constitutionnelle est nulle. D'ailleurs, c'est plutôt dans les rangs de MM. Hentsch, Barde et Sayegh que vous transmettez, Monsieur le président, qu'on nous donne des leçons sur le fait qu'une thèse soit de nature constitutionnelle ou non. On pourrait faire des plans sur la comète, dans d'autres domaines, imaginer une nouvelle patinoire aux Vernets, des jardins potagers aux Bastions ou encore la promotion du FC Servette en super ligue. Non, Mesdames et Messieurs, revenons sur terre...

*Brouhaha*

**Mme Louise Kasser.** ... concentrons-nous sur notre objet, à savoir écrire un texte constitutionnel pour les générations à venir et refusons ces amendements à la thèse 501.91.a, qui visent à réaliser une traversée routière et ferroviaire de la Rade. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Madame Kasser. La parole pour l'UDC est à M. Ludwig Muller.

**M. Ludwig Muller.** Merci Monsieur le président. J'invite M. Florian Irminger à imaginer une journée réservée uniquement aux transports publics à Genève. J'aimerais aussi parler de la mobilité et surtout de mon amendement concernant la thèse 501.81.b. Parler de la mobilité n'est pas un problème uniquement genevois, mais c'est le problème de la région. Cette région ne peut se développer sans tenir compte des intérêts de tous les acteurs. Cette région est un ensemble ; elle ne peut pas être divisée ni cloisonnée. Je vous invite donc à créer les bases constitutionnelles nécessaires, afin de mettre en place une politique du déplacement cohérente, profitant à l'ensemble de la région. Merci.

**Le président.** Merci Monsieur Muller. La parole pour les Associations est à M. Alfred Manuel.

**M. Alfred Manuel.** Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Je voudrais faire quelques remarques sur un certain nombre de thèses, qui sont proposées dans ce débat, qui concernent l'aménagement du territoire, la mobilité et les infrastructures. S'agissant de l'aménagement du territoire, nous soutiendrons la thèse 501.71.a telle qu'elle a été amendée par Mme de Montmollin. En fait, nous avons soumis un amendement qui est exactement le même. Il nous semble en effet important que les surfaces agricoles utiles et les zones protégées soient préservées. En ce qui concerne la thèse minoritaire 501.72.a de M. Calame et de Mme Gisiger, qui stipule que *l'Etat réserve les surfaces nécessaires à la pratique des sports, de la culture et des loisirs*, nous soutiendrons bien évidemment cette thèse, car il nous semble très important, dans le cadre de vie tel que celui que nous connaissons à Genève, d'avoir des surfaces suffisantes pour les sports, la culture et les loisirs. Concernant la thèse minoritaire 501.73.a de M. Calame portant sur les quartiers durables, qui prévoit que *l'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation*, je voudrais souligner que nous avons reçu une proposition collective sur ce thème. Elle émane de l'association Eco-Attitude pour une reconnaissance des quartiers durables, à savoir les écoquartiers. Dans notre cadre de vie actuel, au 21<sup>e</sup> siècle, où les problèmes d'énergie sont cruciaux, il nous semble tout à fait judicieux que l'Etat favorise le développement de quartiers durables, c'est-à-dire de quartiers qui soient économes en énergie, mais aussi plus globalement en ressources et en matières premières. S'agissant de la mobilité, nous soutiendrons aussi les thèses majoritaires : *l'Etat facilite la mobilité en veillant à la complémentarité des différents modes de transport*. Ce souci de complémentarité est important. La thèse 501.81.b exprime le souci d'élaborer une politique globale des déplacements, qui tienne compte non seulement de la circulation privée, mais aussi des transports publics. Aux questions des pendulaires, qui sont lancinants à Genève, et aux questions des déplacements professionnels, cette thèse nous semble tout à fait adéquate pour faire en sorte que le développement de notre canton se fasse harmonieusement en termes de mobilité.

Ensuite, la thèse 501.81.c tend à favoriser les transports publics. Il va de soi qu'à Genève, les transports publics doivent trouver une place prioritaire pour que l'engorgement de la ville et de la banlieue puisse être maîtrisé. Il s'agit d'un impact écologique, mais aussi du bien-être de tous les citoyens qui sont appelés à vivre avec des transports quotidiens. Ainsi, la stratégie consistant à donner la priorité aux transports publics est extrêmement importante. La commission a aussi proposé la thèse 501.81.e qui favorise la mobilité douce. Cette thèse est un complément, dans la mesure où elle prévoit une autre manière de faire face aux difficultés, soit écologiques, soit d'encombrement, que nous vivons à Genève. Nous soutiendrons cette thèse, qui nous semble également judicieuse. En outre, nous sommes favorables à la thèse minoritaire 501.82.a : *l'Etat facilite la mobilité en donnant priorité aux transports publics et à la mobilité douce, tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport*. Cette thèse va beaucoup plus loin que la thèse de la commission, mais elle nous semble aller dans le bon sens. De nouveau, pour nous il est absolument indispensable que nous allions de l'avant à Genève pour résoudre et maîtriser les problèmes de mobilité. Pour cela, nous soutiendrons cette thèse minoritaire, qui a été soumise par Andreas Saurer et plusieurs autres cosignataires. Enfin, concernant les infrastructures, nous avons déposé un amendement sur la thèse minoritaire de M. Calame. Il s'agit essentiellement de mieux tenir compte d'une autre proposition collective qui nous a été adressée par l'ATE (association transport et environnement) et qui a été cosignée par plus de 1000 personnes. Dans cet amendement, nous proposons d'être plus précis dans la manière dont les soucis d'infrastructure sont pris en compte. Nous voudrions faire en sorte que dès la conception d'un projet, puis pendant sa mise en œuvre et lors de sa réalisation, les infrastructures de transports publics et de mobilité douce soient prises en compte, en précédant dans la démarche tous les efforts qui consistent à passer à la phase de la construction des surfaces qui sont dédiées soit au logement, soit à l'emploi soit aux activités de loisirs et d'achat. Par cet amendement sur la thèse de M. Calame, nous voudrions faire en sorte que les choses se déroulent dans le bon ordre. Je vous remercie pour l'accueil que vous ferez à nos propositions ainsi que pour votre attention.

**Le président.** Merci Monsieur Manuel. La parole SolidaritéS est à M. Nils de Dardel.

**M. Nils de Dardel.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Quelques observations en rapport avec des déclarations qui ont été faites. D'abord, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, le représentant du groupe UDC a fait des déclarations tout à fait consternantes. En disant que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est exhaustive, il se trompe à 100 %, dans la mesure où la loi fédérale pose effectivement des principes, mais dit elle-même que la réalisation de l'aménagement du territoire est entièrement confiée aux cantons. D'ailleurs, en pratique, les autorités fédérales, face aux décisions d'aménagement des cantons, n'ont pratiquement aucun droit de recours, tout au plus un droit très indirect de contrôle mais très peu efficace. Donc, l'aménagement du territoire est une des grandes tâches des cantons. Et évidemment, c'est très différent d'aménager le territoire d'un canton-ville comme celui de Genève, qui est très étroit, exigu par rapport à la population, ou d'aménager le territoire du canton des Grisons ou du canton de Vaud. En somme, ce sont des tâches tout à fait différentes et il y a des spécificités très importantes pour un canton comme le nôtre. Il est parfaitement légitime de poser des principes sur l'aménagement du territoire dans notre Constitution, d'autant qu'à mon sens, la proposition de la Commission est floue. En effet, c'est la moindre des choses en quelque sorte. Donc, de vouloir combattre cette proposition me paraît insensé. Concernant la liberté du choix de mode du transport, ceux qui défendent cette position, à l'exemple de M. Zwahlen, veulent une égalité entre les modes de transport, à savoir entre les voitures et les scooters d'un côté et les transports publics, les vélos et les piétons de l'autre côté. Ainsi, vous avez refusé l'égalité entre les hommes et les femmes, mais vous voulez une égalité entre les modes de transport, ce qui est assez paradoxal. En pratique, le domaine public n'est pas extensible ; il est limité par définition. Par conséquent, il est clair que si on veut favoriser ou même encourager les transports publics ou la mobilité douce, il faut réduire l'espace destiné aux voitures. Ceci est incontournable. Le problème ne se pose pas seulement par rapport aux voitures et scooters qui circulent, mais surtout par rapport aux parkings. Si aujourd'hui on veut faire des couloirs spéciaux pour favoriser les transports publics, si on veut développer encore les pistes cyclables, si on veut élargir les trottoirs et les places pour permettre plus de mobilité et de confort aux piétons, il faut alors incontestablement supprimer des places de parking. Et vous savez très bien que c'est le grand problème. Dans tous les recours en matière de circulation sur l'aménagement de la ville entre autres, le problème des parkings est le numéro 1 et c'est un grand problème d'aménagement du territoire, car il n'y a pas seulement les parkings sur le domaine public, mais aussi sur le domaine privé, où énormément de voitures de pendulaires viennent stationner pendant toute la journée. Il n'y a pas d'autre politique possible que de décourager les voitures et les scooters en milieu urbain. Il n'existe aucune autre possibilité effective d'un bon développement des modes de transport. Par ailleurs, Monsieur Muller, vous avez évoqué une journée entière avec priorité absolue aux transports publics, en disant que ce serait là une terrible chose.

*M. Ludwig Muller rétorque quelque chose (sans micro).*

**M. Nils de Dardel.** Je vous ai mal compris alors.

**Le président.** Monsieur de Dardel, voulez-vous une rectification pour pouvoir répondre ?

**M. Nils de Dardel.** Non, non. Je me rappelle simplement des fameuses journées au début des années 70, à savoir trois dimanches sans voitures. C'était merveilleux et tous ceux qui ont vécu ces trois dimanches s'en souviennent avec beaucoup de plaisir. Enfin, concernant les propositions relatives à la traversée de la Rade, une fois de plus, vous ajoutez une proposition revancharde par rapport à une grande votation populaire de ces dernières années. Voilà. Cela devient une habitude.

**Le président.** Merci Monsieur de Dardel. Pour les socialistes, la parole est à M. Alberto Velasco.

**M. Alberto Velasco.** Merci Monsieur le président. J'ai été étonné que lorsque M. Pardo a parlé du libre choix du mode de transport, il a mis en exergue le fait que c'est une initiative populaire qui ancre ce libre choix dans la Constitution et qu'il serait mal venu de le supprimer. Ceci est étonnant car ceux qui étaient les tenants du nucléaire lors de la séance précédente disaient la même chose. En effet, ils soulignaient que c'était un texte qui avait été ancré par un vote populaire au niveau d'une initiative et qu'ils ne pouvaient pas le changer. Or, vous l'avez changé. En conséquence, j'en conclus que lorsqu'il s'agit des voitures, il faut consacrer les dispositions votées par le peuple et qu'en revanche, lorsqu'il s'agit du logement et du nucléaire, on peut les bazarder. Par ailleurs, Monsieur Zwahlen, votre discours est intéressant, parce que je ne peux pas m'opposer à la liberté de choisir son moyen de transport, mais cela n'implique pas la garantie de pouvoir se déplacer. Or, dans votre discours et dans les textes que vous transmettez, cela ne transparaît pas. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé dans mon rapport de minorité que ce soit assujéti à l'intérêt public. Par exemple, vouloir faire circuler des voitures à la rue du Rhône, évidemment que c'est un libre choix, mais si une personne demande de pouvoir circuler de la même manière que les transports publics, il y a là une contradiction d'intérêts incroyables. Pour ces raisons, il faut au moins ajouter un élément, à savoir qu'on est d'accord pour le libre choix, mais qu'il faut respecter l'intérêt public. Dans ce cas, on peut être tout à fait d'accord. Merci.

**Le président.** Merci. Je passe la parole à M. Andreas Saurer.

**M. Andreas Saurer.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Je vais intervenir assez rapidement sur deux sujets, d'une part sur la traversée du lac, d'autre part sur le libre choix du mode de transport. Concernant la traversée du lac, je me sens moralement obligé d'intervenir, car il y a une dizaine d'années – je ne me rappelle plus exactement – j'étais assis à la même place en tant que rapporteur de minorité contre le projet de traversée de la Rade. Comme vous le savez, nous avons perdu au Grand Conseil, mais nous avons largement gagné lors de la votation populaire et heureusement, mes chers collègues, car imaginez un seul instant que la traversée de la Rade aurait été construite, jamais on n'aurait pu construire le CEVA. Revenons au projet de la traversée du lac. C'est tout de même assez surprenant pour des gens qui veulent avoir une constitution rigoureuse. Tout à coup, on y met une proposition sans la moindre étude préalable! Certains disent que c'est un projet intéressant, d'autres ont des doutes, mais nous n'avons eu nulle part la moindre discussion sérieuse par rapport à ce sujet! Et c'est ce sujet que vous voulez ancrer dans la Constitution. Pour ma part, j'ai de la peine à comprendre comment vous fonctionnez, mes chers collègues d'en face, à droite.

Deuxièmement, s'agissant du libre choix du transport, je vous rappelle à ce sujet que le transport motorisé individuel a diminué de 52 % à 42 % selon les statistiques de l'OCSTAT, lesquelles sont relativement sérieuses. Cela étant, environ 40 % du transport motorisé se fait en voiture. Je fais partie de ces 40 %, car j'utilise aussi la voiture à certains moments. Donc, c'est tout à fait normal qu'il y ait des déplacements en voiture. Concernant la formulation du libre choix du moyen de transport garanti, ayant appris à formuler en science des hypothèses, si possible, univoques, j'ai de la peine à comprendre comment cette garantie soit compatible avec notre souhait de favoriser les transports publics. Pour moi, il y a une contradiction formelle, mais je constate que la droite interprète différemment. Cela ne me pose pas de problème en tant que tel, mais j'observe une fois de plus que quelque chose est bloqué. L'interprétation faite par la droite ne correspond absolument pas à celle effectuée par la gauche. C'est comme par rapport au nucléaire. Pour les Verts, et je pense c'est le cas pour l'ensemble de la gauche, une nouvelle constitution sans verrou nucléaire est inacceptable. Nous allons voter contre. Pour vous - j'ai entendu vos excellents arguments - il est difficile d'accepter une nouvelle constitution avec ce verrou. Je constate que nous sommes en présence - je ne dis point que les uns ou les autres ont tort - d'un blocage

absolument dramatique parce que les interprétations et les constats, probablement de bonne foi de part et d'autre, sont diamétralement opposés. Cependant, dans ces conditions, avec des positions tellement figées, il devient extrêmement difficile de vouloir construire quelque chose. Alors, allons-nous assister à un déblocage ? Je n'en sais rien, mais je ne vous cache pas que j'ai des doutes quant à la possibilité d'un tel déblocage. En conclusion, j'encourage, au nom de la logique, au nom de la cohérence formelle, de bien vouloir accepter la thèse de minorité que j'ai déposée avec d'autres collègues concernant la priorité aux transports publics. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Saurer. Je rappelle que les rapporteurs n'ont pas de limite de temps. Ils peuvent intervenir à tout moment, mais la Présidence leur serait reconnaissante s'ils condensaient un peu leurs interventions. La parole est à M. Jérôme Savary.

**M. Jérôme Savary.** Merci Monsieur le président. Je vous assure que ce sera court. Chers collègues. Quelques éléments d'éclaircissement pour vous faire comprendre les positions de la commission. D'abord, peut-on imaginer une journée uniquement avec ma voiture, puisque cela a été évoqué sous différentes hypothèses ? Que donnerait une journée à Genève où tout le monde prendrait sa voiture individuelle, soit un peu plus de 250'000 unités, et roulerait sur les rues et routes de notre canton ? Ce qui nous pose problème aujourd'hui, c'est le nombre de véhicules immatriculés et qui circulent chaque jour à Genève. Cela a été rappelé ; environ 500'000 véhicules entrent et sortent des frontières du Canton chaque jour. Il est vrai que depuis les années 2000, on a un petit pourcentage de recul du nombre de kilomètres effectués dans le canton. Toutefois, cela n'annule en rien cette autre statistique qui montre qu'entre 1980 et 2010, le nombre de véhicules a été multiplié par deux. Or, on ne les annule pas comme cela d'une baguette magique. Se pose le problème actuellement d'un trop fort taux de motorisation, ce qui paralyse la mobilité sur nos routes au quotidien. Cela a été très justement rappelé par M. Nils de Dardel : on ne peut pas repousser les murs des immeubles dans nos rues. Il faut faire avec les m<sup>2</sup> existants et c'est pour cela que l'idée de favoriser les transports publics – pas seulement les encourager – est une condition nécessaire pour que la mobilité puisse être facilitée au centre-ville. Par ailleurs, non seulement c'est un problème physique, mais aussi légal. Vous le savez, – cela a été rappelé lors de la dernière séance –, nous dépassons les normes de l'ordonnance fédérale de la protection de l'air en permanence, de même que les normes de protection du bruit fixées au niveau fédéral. Nous n'avons donc pas le choix de faire autrement que de baisser cette pollution, qui est due en grande partie à la circulation automobile motorisée. On a entendu aussi que la mobilité douce ne sert à rien en tant que principe au niveau constitutionnel, puisque les transports publics font à peu près 20 % dans les centres-villes. Mais, cela annule totalement cet autre fait, à savoir qu'en ville de Genève, actuellement la majorité des déplacements se font à pied. C'est là où il y a un lien évident avec les politiques d'urbanisation et d'aménagement du territoire. La densité, la compacité des villes permet d'utiliser majoritairement des modes de transport durables et doux. Alors certains veulent en rester à l'illusion de la liberté individuelle du choix du mode de transport. Très bien. La commission 5 a préféré, forte de ses constats, choisir le pragmatisme de la complémentarité. Voici donc ces éléments pour replacer le débat et les choix opérés par la commission. Concernant l'aménagement du territoire, on a entendu effectivement que le principe et les termes choisis par la commission seraient contradictoires avec l'article 75 de la Constitution et avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est une erreur, c'est simplement faux Monsieur Pardo. D'ailleurs, au plan cantonal, ce sont les termes utilisés au sein du plan directeur et dans le cadre du schéma d'agglomération, à savoir les termes « compact, multipolaire et vert ». On les retrouve sous d'autres termes parfois dans les plans sectoriels fédéraux d'aménagement du territoire. Ce ne sont donc pas des inventions, des fantasmagories, des lubies imaginées par la commission, mais ces termes sont tirés directement de la pratique des personnes qui ensuite vont devoir mettre en œuvre les principes que nous choisissons au sein de cette Constituante. C'est pour cette raison que la commission a choisi de les retenir plutôt que d'autres formulations, notamment celles qu'on

trouve au plan fédéral. Au demeurant, je rappellerai que l'année passée, M. Robert Cramer est venu nous dire que ces termes étaient tout à fait adéquats, qu'ils correspondaient à la pratique courante et qu'ils étaient tout à fait utilisables. Alors évidemment on pourrait toujours penser qu'il est facile d'accepter « multipolaire et vert » pour un ancien magistrat écologique. Mais alors, je ne comprends pas pourquoi la Chambre de commerce – c'est dans le numéro de ce mois de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, qui revient sur son excellente exposition du printemps dernier au Parc des Bastions – nous invite aussi à mettre en œuvre ces principes de compacité, de multipolarité et de verdissement de la ville. Par conséquent, je me demande qui il resterait, excepté quelques constituants présents, pour ne pas accepter ce choix qui paraît de tous bords être absolument défendable. Enfin, concernant les infrastructures, comme je l'ai dit en introduction, la commission a longtemps discuté de l'opportunité et de la pertinence d'inscrire quelque chose sous cet angle qui fait partie de la politique d'équipement et qui peut être largement vu aussi sous l'angle de l'aménagement du territoire, comme c'est le cas dans d'autres constitutions cantonales. Vu l'importance que cela a pour notre canton, elle est allée dans le sens d'une phrase générale sur ce thème. Désigner une infrastructure particulière, aussi importante soit-elle, peu importe ce qu'on pense de la traversée de la Rade, va bien au-delà de ce que la commission pensait pertinent de mettre au plan constitutionnel. C'est pourquoi, la commission n'a pas fait ce choix. Merci pour votre attention.

**Le président.** Merci Monsieur le rapporteur de commission. Monsieur Irminger, pour le groupe écologiste, a la parole. Il reste deux minutes.

**M. Florian Irminger.** Merci Monsieur le président. Je souhaite simplement accepter l'invitation de M. Muller et je lui propose que nous nous rendions ensemble à Bruxelles, Djakarta ou Bogota, villes qui connaissent toutes des journées « sans ma voiture en ville » et où cela a l'air de marcher assez bien. Je vous enverrai par ailleurs, pour préparer notre voyage commun, une étude qui a été réalisée sur le changement que la ville de Bogota a connu. Enfin, je souhaite simplement préciser que la Belgique ou les Pays-Bas connaissent dans leurs grandes villes depuis 1956 des journées « sans ma voiture en ville ». Merci Monsieur le président.

**Le président.** Pour les Radicaux, la parole est à M. Pierre Kunz.

**M. Pierre Kunz.** Merci Monsieur le président. J'aimerais revenir sur la thèse 501.91.a au nom de notre groupe. Je rappelle, puisque nous sommes dans les repères historiques, que le peuple genevois avait accepté, à une très large majorité, le principe d'une traversée lacustre. Alors, je veux bien qu'on se réfère au passé, mais alors qu'on s'y réfère de manière complète. Donc, le principe de la traversée lacustre reste, à mes yeux et à ceux de mon groupe, un désir des Genevois. Evidemment, Mme Kasser et ses amis, MM. Mizrahi, Savary, Ducommun, Calame et Mouhanna, qui ont déposé un amendement volant, de mouette, ont beau jeu de se moquer des personnes qui apportent leur soutien à l'amendement déposé par M. Barde ou à celui déposé par M. Sayegh. Il est indéniable que cette disposition en droit constitutionnel est discutable. C'est vrai qu'elle n'est pas vraiment conforme à notre ambition générale de renoncer à ce type de dispositions en vertu du principe, selon lequel on doit mettre dans une constitution des choses constitutionnelles. Mais, nécessité fait loi, Mesdames et Messieurs...

*Proclamations dans la salle*

**M. Pierre Kunz.** ... nécessité justifie l'exception. Or, en l'occurrence, il ne fait aucun doute que la nécessité est telle que nous assumons pleinement cette contradiction apparente, comme nous assumerons pleinement aussi la contradiction que vous ne manquerez pas de souligner lorsque nous présenterons le frein à la pénurie de logement. Merci de votre attention.

**Le président.** Merci Monsieur Kunz. La parole pour les Verts est à Mme Carine Bachmann.

**Mme Carine Bachmann.** Merci Monsieur le président. Au nom des Verts, je souhaiterais m'exprimer sur la thèse 501.73.a relative aux quartiers durables. J'aimerais partir d'un constat : nous vivons dans une région extrêmement dynamique ; nous sommes un pôle d'attraction au centre de cette région et tant mieux. Cette région – nous le savons tous – est appelée à se développer. Ce développement, nous ne pouvons que partiellement le maîtriser. La manière dont nous allons le maîtriser n'est pas le sujet dont nous débattons maintenant. Par contre, face à ce constat, on peut adopter différentes attitudes. Nous savons que ce développement doit avoir lieu dans un espace très restreint. Nous savons aussi que nous avons besoin d'espaces verts, que ce soit pour l'agriculture de proximité, pour la récréation et les loisirs. Deux attitudes sont possibles : soit nous subissons ce développement en nous plaignant ensuite des effets qui en résultent sur la qualité de vie, soit nous l'encadrons. Le choix des Verts est clairement un encadrement du développement que nous allons vivre ces prochaines années. Il s'ensuit qu'il est inévitable de réfléchir dès aujourd'hui à une densification du tissu urbain, de la zone urbaine. Pour lier cette nécessité de densification à un maintien de la qualité de vie que nous avons à Genève et le respect de l'environnement, il y a aujourd'hui une seule conception moderne qui s'impose : c'est celle des écoquartiers ou des quartiers durables. Le concept de quartier durable promeut un tissu urbain dense et des espaces publics de qualité. Il met l'accent sur une économie rigoureuse des énergies, une gestion mesurée des ressources, une mobilité maîtrisée, une grande biodiversité et un équilibre entre emploi et logement. Il s'agit ici d'une conception holistique de planification, une conception transversale et bien en amont de la réalisation...

**Le président.** Merci Madame Bachmann. Dernière phrase.

**Mme Carine Bachmann.** ... ce qu'on cherche aussi à travers les écoquartiers, c'est de faire participer les futurs habitants dès la conception du quartier lui-même, et ceci dans le but de favoriser un comportement responsable et un sentiment d'appartenance, quelque chose qui aujourd'hui, avec les modes de vie, fait de plus en plus défaut. C'est pour cette raison que nous vous appelons à soutenir cet article. Merci.

**Le président.** Merci. Je passe la parole à M. Cyril Mizrahi, lequel, si j'avais le droit, je supplierais de ne plus déposer d'amendements jusqu'à la fin...

**M. Cyril Mizrahi.** Cher président. Chers collègues. Dans cette atmosphère de mauvaise humeur, propice aux blocages...

*Réactions dans la salle*

**M. Cyril Mizrahi.** ... nous avons décidé avec quelques collègues de différents groupes de la gauche élargie de faire envers vous une dernière tentative pour dépasser ces blocages. En particulier, nous pensons à l'amendement sur la thèse 501.91.a. D'abord, nous avons été surpris que cette thèse ne contienne pas, comme nous l'a enseigné le professeur Guinchard, une norme générale et abstraite. Devrions-nous proposer par exemple : l'Etat encourage la construction de traversées ? Mais, nous étions bien conscients que nous aurions les écologistes sur le dos. Il nous fallait donc trouver une alternative. Et je dois vous dire qu'en tant qu'ancien habitant de Vézenaz, j'ai beaucoup souffert de ne pas pouvoir rendre visite suffisamment facilement à mes camarades qui habitaient de l'autre côté, à Versoix ou à Bellevue. Il fallait faire quelque chose. Et je me suis demandé comment concilier le désir de favoriser la rencontre entre les peuples de la droite et de la gauche du lac Léman et les aspirations à la mobilité douce. Pourquoi se limiter au transport terrestre, voire souterrain et mettre systématiquement de côté les transports lacustres, voire ornithologiques ? Avec mes collègues des groupes de la gauche élargie, nous avons voulu faire un pas vers un principe



qui vous est cher, chers collègues de la droite, à savoir la liberté du choix du mode de transport. En conclusion, nous vous invitons à enfin donner la priorité aux mouettes et à encourager les traversées par ce charmant moyen de transport, qui fait la fierté de notre canton bien aimé. Je vous remercie de votre attention.

*Brouhaha*

**Le président.** Merci Monsieur Mizrahi. Décidément, ce sera à la fin des votes que nous aurons de quoi plaisanter. M. Pierre Gauthier vient de nous adresser un amendement qui est à peu près dans le même esprit. La parole est maintenant à M. Murat Alder.

**M. Murat Alder.** Merci Monsieur le président. Monsieur Mizrahi, vous avez effectivement fait un pas dans notre direction, mais je crois que c'était vraiment le pas de trop. Cet amendement est un véritable scandale et je vais vous dire pourquoi : il dit « lac Léman » au lieu de dire « lac de Genève ».

*Rires dans la salle*

**M. Murat Alder.** Et pour cette seule raison, je ne peux pas le voter. Concernant le libre choix du mode de transport, je suis d'accord de dire que c'est une « genevoiserie », que c'est une liberté qui ne fait absolument pas de sens, qu'elle n'existe nulle part dans le monde et dont la portée est très certainement nulle si l'on en croit les plus grands écrivains en matière de droits fondamentaux. Cependant, Mesdames et Messieurs, dans un souci de compromis, d'ouverture et de respect de ces acquis populaires qui nous tiennent tant, je vous invite néanmoins à voter pour le libre choix du mode de transport. Merci.

**Le président.** Merci Monsieur Alder. La parole pour l'AVIVO est à M. Christian Grobet.

**M. Christian Grobet.** Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Je voudrais simplement dire à M. Zwahlen que nous avons indiqué comme amendements des articles constitutionnels émanant d'initiatives. Vous les avez refusés. Nous aurions – notez bien – soutenu l'article 160a concernant les transports privés, mais vous avez voulu faire un autre texte. En effet, ce n'est pas le texte actuel de la Constitution, qui prévoit que *la liberté individuelle de choix du mode de transport est garantie*. Vous avez renforcé cette notion en indiquant *la liberté de choix individuel du mode de transport est garantie*. Par conséquent, puisque vous avez voulu modifier ce qui a été voté par le peuple, eh bien nous voterons non.

**Le président.** Merci Monsieur Grobet. La parole pour les Libéraux est à M. René Koechlin.

**M. René Koechlin.** Merci Monsieur le président. Chers collègues. Puisqu'on parlait d'histoire, je voulais vous dire que depuis la plus haute antiquité, le développement et l'aménagement du territoire sont intimement liés aux voies de communication. J'ai étudié cette question pour la région genevoise de façon très approfondie avec M. Charles Bonnet, qui était alors archéologue cantonal. C'est passionnant, parce qu'on peut dire que l'agglomération genevoise s'est développée depuis 200 ans avant J.-C. de façon totalement intimement liée aux voies de communication. Je n'entrerai pas dans le détail. Et cela, c'est essentiel. Je vous rappelle – alors là, c'est de l'histoire très brève – que le Grand Conseil a voté il y a moins de deux ans un crédit de trois millions et demi pour étudier le boucllement de l'autoroute entre Le Vengeron et Etrembières et que cette étude est en cours d'élaboration. Donc nous sommes, Mesdames Messieurs, dans une dynamique qui a déjà été engagée par nos députés au Grand Conseil. Je ne reviens pas sur les votes populaires, parce que le refus de la traversée du lac, lorsque M. Joye dirigeait les travaux publics à l'époque, il est dû au fait qu'on a soumis au peuple deux projets en parallèle, l'un avec un tunnel, l'autre avec un pont. Et alors là, c'était mathématique. Je l'avais dit, à l'époque, à Philippe Joye : ce sera le double non qui l'emportera. C'est exactement ce qui est arrivé – ce

n'était pas très difficile d'en faire la prévision. Voilà ce que j'avais à dire. Mais je pense que notre amendement n'est qu'un soutien supplémentaire à ce qui est déjà en partie engagé.

**Le président.** Merci Monsieur Koechlin. Pour SolidaritéS, M. Michel Ducommun a une minute.

**M. Michel Ducommun.** Merci beaucoup. En une minute, par rapport à la liberté du choix, ce n'est pas là que j'ai un problème. Il m'arrive de choisir ma voiture, il m'arrive de marcher, il m'arrive d'aller en vélo. Mais là où j'ai un problème – et vous remarquerez que je n'ai pas fait d'amendement pour interdire la circulation en ville –, là où j'ai un problème, c'est le terme « garantit ». Qu'est-ce que veut dire « garantit » ? Cela veut dire que l'Etat doit prendre des mesures pour permettre ce libre choix. Cela veut dire que l'Etat doit prendre des mesures pour qu'effectivement, la circulation, quelle qu'elle soit, soit facilitée. Et on ne peut pas tout faciliter en même temps. Lorsque j'ai entendu tout à l'heure répéter le mot « nécessité », ce n'est effectivement pas une nécessité, la traversée de la rade, pour les piétons, mais c'est bien pour la circulation privée. Donc, le problème, c'est qu'à partir du moment où, dans la Constitution, on met ce terme « garantit », cela oblige l'Etat à prendre toutes les mesures pour que cette liberté soit vraiment accordée. C'est-à-dire que si quelqu'un sait qu'entre le choix de la voiture et des transports publics, d'un côté, cela va lui prendre vingt minutes, de l'autre côté, cela lui prend deux heures, ou vice-versa, cela a une influence assez nette sur sa liberté de choix. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Ducommun. Pour les socialistes, il reste à M. Albert Rodrik... Oh, quatre minutes trente, Monsieur Rodrik.

**M. Albert Rodrik.** Ouh la la ! Non, non, non, jamais de la vie, pas autant ! Pour M. Muller, tous les jours que Dieu fait, je n'utilise que mes pieds et les transports publics. Je suis bon pied bon œil et de toute ma vie, depuis la trottinette de mon enfance, je n'ai jamais rien conduit d'autre. Ne vous en faites pas, on vit très bien. Ceux qui ont rappelé les variantes de la traversée de la rade, je les avais appelés « choisir entre la peste et le choléra ». Aujourd'hui, j'ai vieilli, je les appellerai le choléra et la peste. Vous voyez comment on peut évoluer. Mesdames et Messieurs, vous vous égosillez pour savoir si on va parler de rubans de bitume dans la Constitution et vous avez refusé la médecine préventive ? Réfléchissez un peu : l'égalité des droits hommes-femmes, etc., et on va parler de rubans de bitume, alors que vous avez mordicus refusé d'ajouter l'adjectif « préventive » en parlant de l'accès aux soins ! Belle logique ! Merci Mesdames et Messieurs.

*Des applaudissements*

**Le président.** La parole est à M. Souhaïl Mouhanna pour l'AVIVO. Il lui reste... C'est toujours assez compliqué. Il vous reste quatre minutes, Monsieur Mouhanna.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Formidable. Je vais juste rappeler une chose, c'est que tout à l'heure, certains avaient parlé de leur majorité et que la minorité que nous représentons ici était mauvaise joueuse, disons, par rapport à ce qui se passe dans cette Assemblée. Justement, les amendements concernant la traversée de la rade me donnent l'occasion de donner encore un autre exemple. La traversée de la rade, donc tunnel ou pont, rappelons-nous, M. Koechlin en a parlé – il aurait souhaité additionné les oui aux deux et non pas additionner les non, mais enfin. Nous avons vu que le peuple a refusé, si mes souvenirs sont bons, à près de 70 %. Alors, quand on parle de majorité, vous avez là un exemple supplémentaire du fait que votre majorité numérique ici, elle n'est nullement représentative de la majorité de la population. Non seulement elle n'est pas représentative, mais vous revenez à la charge au mépris des votes populaires. Et ce n'est pas seulement par rapport au non à la traversée de la rade, c'est par rapport à tous les votes qui sont intervenus sur les articles constitutionnels inscrits actuellement dans la Constitution. Vous venez nous parler de

majorité ? Eh bien, nous vous attendons, Mesdames et Messieurs de la droite, pour voir si le peuple vous accorde cette majorité à laquelle vous prétendez. Allons de l'avant, et on verra bien.

**Le président.** Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Constantin Sayegh.

**M. Constantin Sayegh.** Merci Monsieur le président. Je ne ferai pas long. C'est pour commenter l'amendement 501.91.a dont je suis un de ceux qui l'ont présenté. La traversée de la rade, cela fait pas loin d'un siècle qu'on en parle. Si j'ai préféré qu'on la mette dans la Constitution, c'est pour l'ancrer, c'est pour que cela devienne un élément essentiel. Je traverse quatre fois par jour la ville de droite à gauche, pour aller à mon travail. Et je vois le temps, c'est chronophage. Je perds plus de temps à traverser qu'à travailler. Cela étant, cela me désole que les collègues prennent ceci à la légère et proposent d'aller à la nage, ou avec des voitures ou avec, pourquoi pas, un sous-marin, un téléphérique. C'est qu'ils font très peu d'importance à tout ceci. Dans ce cas-là, il faudrait vraiment limiter le temps de parole à trente secondes, comme vous le faites pour les autres sujets.

**Le président.** Merci Monsieur Sayegh. La parole est à M. Guy Zwahlen.

**M. Guy Zwahlen.** D'abord une petite remarque. Quand on parlait de Bogota, cette ville a eu l'intelligence de faire son Transmillenium en site propre, ce qu'on n'a même pas eu l'intelligence de faire à la rue de Lausanne. Ceci dit, en ce qui concerne la traversée de la rade, il faut rappeler quand même que ce sont deux crédits qui ont été refusés et que le principe est toujours valable, suite à un vote populaire. Pour aller dans le sens de l'AVIVO, j'ai déposé un amendement qui reprend l'ancien article 160 A de notre Constitution actuelle. Et je compte donc sur l'AVIVO pour soutenir ce complément à la thèse de minorité puisque, comme l'a dit M. Grobet, on reprend l'ancienne version de la Constitution qui a été adoptée par le peuple. Je rappelle – je fais aussi un appel en direction de l'AVIVO – que pour beaucoup de personnes âgées, la voiture reste un des seuls moyens de déplacement. Et la privation de la voiture, du permis de conduire est souvent une certaine mort sociale pour elles, parce que si elles vivent dans des endroits mal desservis par les transports publics, eh bien, elles n'ont que ce moyen. Et je rappellerai quand même que le libre choix du moyen de transport, ce n'est pas simplement une question de bagnole. Comme je l'ai dit, il y a les anti-voitures et les pro-complémentarités. Le libre choix est restreint aussi par l'intérêt public, comme toute garantie constitutionnelle, donc il n'y a pas besoin de le préciser. M. Velasco dit qu'on devrait le préciser sur cette disposition alors qu'il s'agit là d'un principe constitutionnel de base valable pour l'ensemble des dispositions. Le libre choix du mode de déplacement peut être invoqué par les cyclistes, par les piétons, par les usagers des transports publics. Je crois donc que c'est un mauvais procès qu'on nous fait en disant qu'on est des milieux pro-automobiles. Ce n'est pas vrai, lisez nos publications. Nous avons soutenu des zones piétonnes en Ville de Genève, contre des parkings. C'est vrai qu'il y a un problème de parking, eh bien mettons-les dessous et libérons la chaussée pour les piétons, mais dans un esprit de complémentarité et de libre choix. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Zwahlen. Comme rapporteur de minorité, M. Andreas Saurer a demandé la parole.

**M. Andreas Saurer.** Très rapidement, par rapport aux interventions de M. Kunz et de M. Koechlin avec lesquels j'ai siégé au Grand Conseil lorsque nous avons débattu de la traversée de la rade. Ce qui me frappe, c'est que votre discours est mot à mot le même que celui que vous avez tenu lors de la traversée de la rade. Cela montre bien le peu de spécificité de votre discours. C'est un discours à l'aveuglette et principiel : il faut avoir quelque chose qui traverse la rade ou le lac ! Discuter comme cela pour rédiger la Constitution est un tout petit peu gênant. Maintenant, je pense que votre amendement va être accepté. Moi, d'une certaine manière, je serai très content. C'est un peu paradoxal, mais

je serai très content, parce que vous continuez à nous donner de la munition pour refuser la Constitution. C'est très bien, continuez sur cette lancée. Pour nous, comme je vous l'ai déjà expliqué, dans la situation actuelle, nous allons refuser cette constitution; vous chargez encore le bateau, c'est très bien. D'une manière paradoxale, je serai un homme heureux si vous acceptez cet amendement de MM. Barde, Koechlin et Sayegh, parce qu'on aura plus de munitions pour combattre cette Constitution qui est en train de sortir. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Saurer. La parole pour G[e]l'avance est à M. Jean-Marc Guinchard.

**M. Jean-Marc Guinchard.** Merci Monsieur le président. Je ne vais pas rester dans une logique de menace et de chantage. Je voulais juste rappeler à M. Rodrik qui est intervenu tout à l'heure, soit qu'il a un peu trop d'avance ou un peu de retard, parce que par rapport aux aspects préventifs dont il parlait, s'il avait lu le rapport de la commission 5 jusqu'à la fin, il aurait vu que cet aspect est traité comme l'une des tâches importantes de l'Etat et fera l'objet de la thèse 504.21.a, sur laquelle j'espère que nous pourrions obtenir la majorité...

*Une voix s'élève.*

**M. Jean-Marc Guinchard.** ... Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Rodrik, merci.

**Le président.** La parole est à M. Pierre Gauthier, pour l'AVIVO. Il reste trois minutes.

**M. Pierre Gauthier.** Je vous remercie, Monsieur le président. Je constate qu'il y a des sujets tabous, des veaux d'or et qu'oser y toucher relève du blasphème. La traversée de la rade fait partie de ceux-ci, on le constate maintenant. Alors, brièvement, lorsque l'on entend ici quelques tirades dont l'almanach Vermot ne voudrait même pas, les applaudissements fusent. Vous avez compris que ces amendements que M. Mizrahi et moi-même avons déposés étaient juste là pour montrer qu'il y a une part de ridicule à vouloir inscrire une voie de circulation, et une seule, dans une constitution qui ne devrait bien évidemment pas comporter ce genre d'articles. Maintenant, et je terminerai là-dessus, Monsieur le président, veuillez considérer que cet amendement est une boutade et que, bien évidemment, je le retire...

*Expressions de regret*

**M. Pierre Gauthier.** ... au grand désespoir de mes collègues, qui l'ont tous lu, visiblement. Mais je vous demande donc bien évidemment de refuser l'inscription d'une voie de circulation, et une seule, dans la constitution où cela n'a vraiment, vraiment rien à faire.

**Le président.** Merci Monsieur Gauthier. Nous avons pris bonne note du retrait de votre amendement. Il reste encore un orateur... Ah non, il y en a encore plusieurs. Alors, M. Soli Pardo, pour l'UDC, a la parole. Il lui reste deux minutes.

**M. Soli Pardo.** D'abord, j'aimerais, Monsieur le président, que vous rappeliez à l'ordre quand même les rapporteurs de minorité quand ils prennent la parole pour dire autre chose que soutenir leur rapport de minorité, comme l'a fait M. Saurer à deux reprises. Il a abusé de son temps de parole de rapporteur pour exprimer des points de vue purement partisans et même pour parler d'amendements. J'aimerais d'abord que ce que je viens de dire ne soit pas pris sur mon propre temps de parole...

*Rires.*

**M. Soli Pardo.** ... et que vous veilliez, Monsieur le président, à ce que les rapporteurs, qu'ils soient de majorité ou de minorité, n'abusent pas du temps de parole infini dont ils bénéficient

pour émettre des points de vue partisans qui n'ont rien à voir avec leur rapport.

**Le président.** Je crois, Monsieur Pardo, que vous avez un peu raison et nous veillerons à cela.

**M. Soli Pardo.** Je vous en remercie, Monsieur le président. Alors, moi, je suis très déçu, parce que quand j'ai entendu et que j'ai lu l'amendement de M. Mizrahi, je me suis dit « Tiens, enfin, M. Mizrahi et son groupe émettent une bonne idée ». Après, j'ai compris que c'était une plaisanterie. Alors, évidemment, quand il y a une bonne idée, c'est forcément une plaisanterie, de leur côté. Parce que, sans s'en rendre compte, ils ont repris un projet de loi qui avait été déposé par l'UDC, qui était une très bonne idée (ou peut-être s'en sont-ils rendu compte), où nous avions proposé – et ce n'est pas encore voté par le Grand Conseil – qu'en attendant que les moyens sous-lacustres soient établis, on procède au transport des voitures à travers le lac par des bacs. Ça rejoint pratiquement cela. Vous ne voulez transporter que les personnes, nous voulons aussi transporter les véhicules. Le Grand Conseil se prononcera bientôt à ce sujet. Donc, sous l'apparence d'une fausse plaisanterie, comme je disais tout à l'heure que M. Longet avait une apparence débonnaire quand il n'enlevait pas son masque, vous avez émis une très bonne idée de fond qui est une idée de l'UDC au Grand Conseil. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Pardo. La parole est au rapporteur de minorité, M. Boris Calame.

**M. Boris Calame.** Merci Monsieur le président. Chers collègues, juste vous rappeler les thèses de minorité présentées dans le chapitre 501.7, d'une part en matière de réservation, et d'aménagement du territoire, la thèse 501.72.a, ne semble pas remise en question. « L'Etat réserve les surfaces nécessaires à la pratique des sports, de la culture et des loisirs. » Un amendement souhaite toutefois la préciser – je pense qu'à ce sujet il n'y a pas de problème. Il faut encore souligner que ces espaces sont souvent les parents pauvres, trop souvent oubliés. Voilà la position sur cette thèse.

La seconde thèse, toujours dans le même chapitre, 501.73.a, Quartiers durables « L'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation. », pour vous rappeler que des propositions collectives ont collecté plus de 2'000 signatures pour défendre cet esprit.

Enfin, dans le chapitre 501.9 Infrastructures, la thèse 501.92.a Mobilité et infrastructures a reçu plusieurs amendements. Il faut constater que la logique pour chacun est identique. Quel que soit la thèse ou l'amendement éventuellement retenu, l'esprit est toujours le même et, ultérieurement, pourra toujours être reformulé. Il s'agit donc bien de mettre en place ces infrastructures au plus tard pour le moment où arrivent les premiers utilisateurs de la surface. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Calame. J'espère qu'on va pouvoir voter avant la pause. Il reste deux orateurs, M. Patrick-Etienne Dimier et M. Jean-François Rochat. Monsieur Dimier, vous avez la parole.

**M. Patrick-Etienne Dimier.** Merci Monsieur le président. La défense du choix du mode de transport s'inscrit dans le droit fil du plaidoyer précédent des groupes de gauche. Le peuple l'a voulu et, pour autant que la cohérence politique les intéresse, je ne vois pas comment ils vont tout à l'heure pouvoir s'y opposer. Ou alors, cela signifiera que les masques tombent et qu'en réalité, l'écologie n'est qu'un paravent et que ce que veut ce lobby, c'est la collectivisation des modes de transport et donc de la société. On nous sert la pollution automobile pour justifier la mise à sac du réseau routier à laquelle nous assistons. Le service de la mobilité s'est muté en office de l'immobilité. Cette stratégie viole gravement le principe du libre choix pourtant inscrit dans notre Constitution, comme l'a rappelé notre collègue

Grobet tout à l'heure. En réalité, la principale source de pollution urbaine, et tout le monde le sait, ce n'est pas l'automobile mais le chauffage – et les pollutions industrielles, bien entendu. Ceux qui suivent les progrès de l'industrie automobile savent que c'est celle qui a le plus travaillé sur les économies d'énergie, avec des résultats tout à fait étonnants. Je remercie Florian Irminger d'avoir été très honnête et déclaré que son groupe veut bel et bien la collectivisation des modes de transport. S'opposer au trafic individuel, c'est aussi s'opposer au progrès technologique qui, demain, permettra des véhicules mus à l'air comprimé, peut-être celui que certains nous pompent à longueur de temps. Contrairement à ce que prétendent les pousses vertes montantes, inscrire le principe d'infrastructures majeures dans une constitution est pleinement justifié. On nous fait croire qu'on veut voter une route et un tunnel. En fait, on dessine la mobilité générale sur le territoire, puisque c'est le maillon manquant d'une boucle fort contestée à l'époque, y compris par le parti que je représente et qui a perdu, donc nous voulons absolument maintenant qu'on aille au bout du raisonnement : dans la mesure où nous avons accepté le CEVA, il faut fermer la boucle nord. Nous soutiendrons avec plaisir l'amendement de Mme de Montmollin qui pose le bon principe au bon endroit. Le monde dans lequel nous entrons nécessite une vision globale de ce que doit être une agglomération moderne. Pour clore, si vous voulez réduire le trafic, le meilleur moyen reste d'engager des collaborateurs qui sont domiciliés sur le canton et non pas de l'autre côté de la frontière. Merci.

**Le président.** Merci Monsieur Dimier. Il reste deux minutes à l'AVIVO et M. Jean-François Rochat a la parole.

**M. Jean-François Rochat.** Merci Monsieur le président. J'aimerais juste revenir sur l'amendement de M. Zwahlen qui souhaite que l'AVIVO puisse l'accepter, puisqu'il reprendrait le texte de la Constitution actuelle. Malheureusement, cette citation est incorrecte. La Constitution actuelle dit que la liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie, et le mot « choix » n'existe pas dans l'amendement de M. Zwahlen. Donc, je regrette que nous ne puissions le soutenir.

*Une voix s'élève*

**M. Jean-François Rochat.** Ah, mais moi, je n'ai pas de version corrigée. Merci.

**Le président.** Nous verrons cela tout à l'heure, quand je lirai les thèses de minorité et les amendements. Il reste maintenant... M. Bénédicte Hentsch s'est transformé en M. Laurent Hirsch.

*M. Laurent Hirsch s'installe à la table des rapporteurs. Son micro bourdonne.*

**Le président.** Cette transformation ne va pas sans bruit.

**M. Laurent Hirsch.** Ça fonctionne, comme ça ? Merci Monsieur le président. J'excuse effectivement Bénédicte Hentsch qui regrette de ne pas être parmi nous aujourd'hui. Au nom du groupe Libéraux & Indépendants, je passe rapidement en revue les différents chapitres. De manière générale, nous soutiendrons les thèses de majorité. Sur l'aménagement du territoire, 501.7, j'attire votre attention sur l'amendement de Simone de Montmollin, qui est expliqué - il y a un argumentaire - donc je n'ai pas besoin de vous l'expliquer ici. S'agissant du chapitre Mobilité, 501.8, nous soutiendrons les thèses de majorité, à l'exception de la thèse 501.81.d, un établissement de droit public : nous considérons qu'il s'agit là de moyens et qu'il n'est pas nécessaire de figer ici la forme de l'établissement mais qu'il est préférable de conserver une certaine souplesse. S'agissant de la thèse de minorité 501.84.a, le groupe Libéraux & Indépendants la soutiendra. Les arguments sur le fond ont été expliqués la semaine dernière par Bénédicte Hentsch à cette place et tout à l'heure par Guy Zwahlen. Si nous la soutenons, ce n'est pas parce qu'il y a eu un vote populaire mais parce que, sur le

fond, cette thèse nous paraît bonne. Mais nous nous étonnons effectivement que ceux qui, de manière générale, se déclarent attachés aux décisions qui ont été prises lors d'un vote populaire et considèrent qu'il n'est pas possible de les remettre en question, considèrent ici qu'on ne doit pas tenir compte du vote qui a eu lieu il y a huit ans. S'agissant de l'amendement de M. Zwahlen, s'il peut effectivement permettre d'obtenir le soutien d'une plus large majorité à cette thèse, nous le soutiendrons également. S'agissant des infrastructures, le groupe Libéraux & Indépendants soutiendra là aussi la thèse de majorité.

Et il y a donc ces amendements sur la traversée du lac dont on a abondamment parlé, et encore une fois je crois que Bénédict Hentsch aimerait être parmi nous pour en parler, puisque c'est un sujet qui lui tient à cœur. Il a fait distribuer - sauf erreur, cela n'a pas été distribué aujourd'hui, mais ceux qui ont repris leurs documents de la semaine dernière... - une carte qui montre quel est l'esprit, qui montre les infrastructures existantes, les infrastructures projetées et cette traversée autoroutière et ferroviaire, pour montrer comment elle s'inscrit dans le schéma des infrastructures existantes. La pertinence constitutionnelle a été mise en question. Cela me paraît un reproche de bonne guerre qu'on peut faire ici, mais je serais étonné que ceux qui l'ont invoqué le reprennent à leur compte, vu le genre de thèses qu'ils défendent par ailleurs. Sur le fond, au niveau des infrastructures, cela nous paraît vraiment une infrastructure essentielle pour l'aménagement du canton, essentielle à long terme et qui va également être réalisée à long terme : ce n'est pas quelque chose qu'on va pouvoir réaliser demain, c'est un programme pour les vingt-cinq ans à venir et c'est peut-être aussi dans cet esprit que cela peut avoir sa place dans la constitution. René Koechlin vous a expliqué l'opportunité de boucler la boucle ferroviaire et routière. Patrick-Etienne Dimier vous l'a également expliqué. Cette carte vous le montre. J'aimerais encore insister sur le fait que, même si j'ai entendu aujourd'hui des déclarations péremptoires des deux côtés, dans l'esprit de cet amendement, il ne s'agissait pas d'une proposition partisane, il ne s'agissait pas de dresser les blocs l'un contre l'autre, mais il s'agissait au contraire de réaliser quelque chose ensemble. Il s'agissait de sortir de la logique de la guerre entre les transports publics et les transports privés pour réaliser cette traversée ferroviaire et routière, parce qu'il me semble que nous sommes tous d'accord que le risque de paralysie existe et qu'il serait utile de pouvoir éviter ce risque. Il me semble que boucler la grande ceinture, c'est améliorer la mobilité pour l'ensemble du canton, et c'est dans cet esprit que nous vous invitons à soutenir les amendements. Alors, il y a trois amendements. Je crois que les différences ne sont pas des différences de fond. Pour simplifier le débat, je retire l'amendement que Bénédict Hentsch avait déposé, au profit de celui déposé par Michel Barde. Je vous remercie.

**Le président.** Je vous remercie. Il n'y a plus que deux inscrits. Monsieur Guy Zwahlen, vous n'avez plus la parole, mais je pense que j'ai compris ce qu'il en était ? Oui. Et Monsieur Cyril Mizrahi, c'est probablement pour retirer votre amendement ?

**M. Cyril Mizrahi.** Surtout pas, puisque cela plaît à Soli Pardo, on va être obligé de le voter. Bon, trêve de plaisanterie. J'ai bien écouté l'intervention de Laurent Hirsch, qui est très intéressante, une fois de plus. Ce que Laurent Hirsch nous explique, en fait, c'est que le groupe libéral – si j'ai bien compris, vous vous exprimiez pour le groupe libéral, Monsieur Hirsch – veut se laisser toutes les options ouvertes pour l'avenir. Traduction : supprimer un certain nombre de garanties. On savait déjà que le groupe libéral entendait s'en prendre notamment au monopole public, au service public en matière d'eau et d'électricité. L'amendement du reste a failli passer au cours de notre dernière séance. Et maintenant, on apprend – donc c'est un refus par rapport à la thèse 501.81.d sur l'opérateur public, l'entreprise établissement de droit public Transports publics genevois – que les libéraux veulent garder ouverte, en fait, la possibilité de ce qu'il faut appeler ni plus ni moins une privatisation des TPG. J'imagine très bien la chose : selon des critères de rentabilité, on n'aura bientôt plus que le tram 12, puisque c'est le seul qui a une fréquentation qui est rentable en soi. Donc les gens des campagnes, notamment ceux que vous avez déjà un tout

petit peu froissés avec l'histoire des districts, je suis sûr qu'ils seront ravis de voir qu'en plus, ils n'auront plus de lignes de bus parce que ce n'est pas assez rentable.

*Rumeur*

**M. Cyril Mizrahi.** En ce qui concerne maintenant la question de la liberté du choix du mode de transport, on nous reproche aujourd'hui – c'est un petit peu le comble – de vouloir mettre en cause – si je peux me permettre de finir – un acquis qui est la liberté du choix du mode de transport. Mais, Messieurs et Mesdames de la droite, quand vous accepterez de respecter la volonté populaire, et notamment la volonté populaire en matière de transports publics et en matière de service public de l'eau et de l'électricité, je suis sûr que nous serons tout à fait d'accord d'entrer en matière sur la liberté du choix du mode de transport qui, comme l'a dit mon estimé collègue Murat Alder, et il a tout à fait raison...

**Le président.** Vous êtes au bout, Monsieur Mizrahi.

**M. Cyril Mizrahi.** ... est de toute manière dépourvue d'une quelconque portée.

**Le président.** Avant de passer au vote, M. Dimier veut encore dire quelque chose.

**M. Patrick-Etienne Dimier.** En deux secondes, simplement pour dire que l'initiative que lance l'AVIVO sur une hausse éhontée du prix des moyens de transport est la démonstration que des transports publics non privés ne sont absolument pas la garantie de quelque chose qui soit raisonnable en coût. Donc ne venez pas dire que cela, c'est un garde-fou absolu. C'est faux, vous le savez très, très bien. Par contre, en pouvant sous-traiter une partie du réseau à des privés avec un cahier des charges, vous accroissez votre réseau et vous maintenez vos coûts.

**Le président.** Nous avons donc terminé et nous allons passer à la procédure de vote. J'appelle encore les gens qui sont à la buvette à revenir et j'invite les rapporteurs à regagner leur place car sinon, les votes sont mal inscrits. Si vous pouvez tous regagner votre place dans vos groupes respectifs, c'est plus simple. Nous ferons ainsi parce que nous avons vu qu'il y avait des confusions, après, dans les inscriptions de vote, donc c'est beaucoup plus clair ainsi, semble-t-il. Alors, nous allons cheminer lentement, mais j'espère sûrement, dans cette procédure de vote. Nous allons commencer par traiter le chapitre 501.7 Aménagement du territoire.

### **Chapitre 501.7 Aménagement du territoire**

**Le président.** Nous avons une thèse de la commission 501.71.a « 1 Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. 2 Ils préservent la zone agricole utile et les zones protégées. », pour laquelle nous avons un amendement de l'AVIVO et un amendement jumelé des Associations et des Libéraux & Indépendants. Et puis, nous avons deux thèses de minorité, qui sont des ajouts. Nous devons donc voter sur la thèse de majorité, avec les péripéties possibles, et ensuite sur les thèses de minorité qui sont des ajouts, ce qui fait que je pense que nous devons, à la fin, répéter le tout pour que la thèse complète puisse être votée. Nous commençons par la thèse de l'AVIVO qui est une motion d'ordre qui demande que nous votions séparément l'amendement AVIVO. Je sou mets d'abord au vote cette motion d'ordre.

Motion d'ordre du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna et M. Christian Grobet) :  
Voter séparément les deux alinéas suivants :

1) Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte une



utilisation rationnelle du sol et une forte densité dans les zones de construction.

2) Ils préservent la zone agricole utile et les zones protégées.

La motion d'ordre est refusée par 36 non, 31 oui, 3 abstentions.

**Le président.** Nous commençons par l'amendement AVIVO à la thèse 501.71.a :

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna et M. Christian Grobet) :

*1) Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte une utilisation rationnelle du sol et une forte densité dans les zones de construction.*

*2) Ils préservent la zone agricole utile et les zones protégées.*

L'amendement est refusé par 38 non, 21 oui, 11 abstentions.

**Le président.** Nous nous retrouverons maintenant avec un amendement jumelé des Associations de Genève et des Libéraux & Indépendants.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la surface agricole utile et les zones protégées.*

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants (Mme Simone de Montmollin) :

*Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la surface agricole utile et les zones protégées.*

**L'amendement jumelé est accepté par 60 oui, 10 non, 1 abstention.**

**Mise aux voix, la thèse amendée 501.71.a**

**Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la surface agricole utile et les zones protégées.**

**est adoptée par 63 oui, 3 non, 4 abstentions.**

**Le président.** Nous avons deux thèses de minorité qui sont des ajouts.

*Thèse de minorité 501.72.a                      Réserve*

*L'Etat réserve les surfaces nécessaires à la pratique des sports, de la culture et des loisirs.*

**Le président.** Nous avons un amendement du groupe Les Verts et Associatifs.

Amendement de Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts et Associatifs), M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste), M. Yves Lador (Associations de Genève) et M. Alfred Manuel (Associations de Genève) :

L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

**L'amendement est accepté par 39 oui, 30 non, 3 abstentions.**

**Mise aux voix, la thèse de minorité amendée 501.72.a      Réserve**

***L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.***

***est adoptée par 42 oui, 26 non, 4 abstentions.***

**Le président.** Cette thèse de minorité amendée s'ajoute naturellement à la thèse de la commission. Nous avons maintenant la thèse de minorité 501.73.a Quartiers durables « L'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation. »

***Mise aux voix la thèse de minorité 501.73.a Quartiers durables  
L'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation.***

***est adoptée 37 oui, 34 non, 1 abstention.***

**Le président.** Je vous relis maintenant l'ensemble de la thèse :

**Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la surface agricole utile et les zones protégées.**

**L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.**

**L'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation.**

## **Chapitre 501.8 Mobilité**

**M. Michel Ducommun.** J'aimerais poser une question concernant l'amendement de M. Muller pour la thèse 501.81 b. Je n'ai pas compris si elle remplace la thèse de commission ou si elle la complète, parce que, effectivement, c'est assez différent au niveau du vote.

**Le président.** Nous avons pensé que si l'amendement Muller à la thèse 501.81.b passait, en fait, on ne voterait pas sur l'amendement des Verts et elle remplacerait la thèse 501.81.b. Mais nous pouvons nous tromper dans notre interprétation. Est-ce comme cela, Monsieur Muller que vous l'avez compris également ?

**M. Ludwig Muller.** C'est comme cela que je l'ai compris.

**Le président.** C'est ainsi que nous allons procéder. Nous passons donc au chapitre 501.8 Mobilité. Nous allons d'abord traiter de la thèse de minorité 501.83.a. Si cette thèse devait passer, elle ferait évidemment tomber la thèse de commission 501.81.a. Je vous lis la thèse de minorité 501.83.a : « L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport dans la mesure où celle-ci respecte l'intérêt public. »

***Mise aux voix, la thèse de minorité 501.83.a  
L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport dans la mesure où celle-ci respecte l'intérêt public.***

***est refusée par 34 non, 29 oui, 9 abstentions.***

**Le président.** Cela ne nous dispense pas de voter sur la deuxième thèse de minorité

501.82.a. « L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport. » De même si cette thèse de minorité était votée, elle remplacerait la thèse de commission 501.81.a.

**Mise aux voix, la thèse de minorité 501.82.a**

***L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport.***

***est adoptée par 37 oui, 35 non, 0 abstention.***

**Le président.** La thèse de minorité 501.82.a remplace ainsi la thèse de commission 501.81.a. Nous en arrivons à la thèse de majorité 501.81.b « 2 Le canton élabore une politique globale des déplacements en coordonnant, notamment, celles liées à l'aménagement, à l'urbanisme, à la circulation, aux transports publics, privés, pendulaires, professionnels et de loisirs, ainsi qu'à la protection de l'environnement. » Nous sommes saisis de deux amendements, un amendement UDC et un amendement du groupe des Verts.

Amendement du groupe UDC (M. Ludwig Muller) :

*Le Canton élabore une politique globale des déplacements en collaborant étroitement avec les autorités des régions voisines.*

L'amendement est refusé par 44 non, 23 oui, 5 abstentions.

**Le président.** Nous passons à l'amendement du groupe Les Verts & Associatifs.

Amendement du groupe Les Verts et Associatifs (M. Florian Irminger) :

*Le canton élabore une politique globale des déplacements en coordonnant, notamment, celles liées à l'énergie, à l'aménagement, à l'urbanisme, à la circulation, aux transports publics, privés, pendulaires, professionnels et de loisirs, ainsi qu'à la protection de l'environnement.*

**L'amendement est accepté par 37 oui, 33 non, 2 abstentions.**

**Mise aux voix, la thèse amendée 501.81.b**

***Le canton élabore une politique globale des déplacements en coordonnant, notamment, celles liées à l'énergie, à l'aménagement, à l'urbanisme, à la circulation, aux transports publics, privés, pendulaires, professionnels et de loisirs, ainsi qu'à la protection de l'environnement.***

***est adoptée par 43 oui, 26 non, 3 abstentions.***

**Le président.** Nous pouvons donc passer à la thèse 501.81.c « 3 L'Etat favorise les transports publics et développe le réseau, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population. ». Nous avons un amendement AVIVO.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna et M. Christian Grobet) :

*L'Etat, dans les limites du droit fédéral, prend les mesures nécessaires à l'organisation et au développement du réseau des lignes des transports publics. Il développe l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce que les transports publics soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population.*

*Dans le but de créer des conditions-cadres favorables au développement de la vie économique et sociale à Genève et dans la région, l'Etat favorise l'utilisation de transports publics respectueux de l'environnement dans une perspective de complémentarité entre les différents modes de déplacement.*

*Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. Cet établissement est soumis à la surveillance du Conseil d'Etat.*

*Les rapports entre l'Etat et l'établissement font l'objet d'un contrat de droit public qui, dans les limites de la loi, détermine en particulier les prestations de l'établissement, les conditions d'exploitation du réseau et les contributions financières de l'Etat pour une période pluriannuelle.*

*Le contrat de prestations est soumis à l'approbation du Grand Conseil. Le référendum ne peut s'exercer contre la loi y relative, qui comprend les contributions à la charge du budget de l'Etat pour la durée du contrat.*

*La loi règle tout ce qui concerne l'exécution du présent titre.*

L'amendement est refusé par 43 non, 20 oui, 8 abstentions.

**Le président.** Dès lors, toujours pour cette thèse, nous avons un amendement Radical-Ouverture.

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen et M. Pierre Kunz) :  
*L'Etat encourage les transports publics et développe le réseau ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous.*

L'amendement est refusé par 38 non, 34 oui, 1 abstention.

**Le président.** Nous revenons dès lors à la thèse de commission 501.81. c.

**Mise aux voix, la thèse 501.81.c**

**3 L'Etat favorise les transports publics et développe le réseau, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population.**

**est adoptée par 49 oui, 14 non, 10 abstentions.**

**Le président.** Nous en arrivons à la thèse 501.81.d « 4 Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. » Là, nous avons un amendement AVIVO qui est présenté comme étant un ajout :

Amendement du groupe AVIVO (M. Christian Grobet) :  
*Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. En particulier, l'Etat instaure des tarifs bas et réduits.*

**L'amendement est accepté par 43 oui, 30 non, 0 abstention.**

**Mise aux voix, la thèse amendée 501.81.d**

**Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. En particulier, l'Etat instaure des tarifs bas et réduits.**

**est adoptée par 42 oui, 28 non, 3 abstentions.**

**Le président.** Nous en arrivons à la thèse 501.81.e « 5 L'Etat favorise la mobilité douce. ». Nous avons un amendement Radical-Ouverture qui change le mot « favorise » par « encourage ».

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen et M. Pierre Kunz) :  
*L'Etat encourage la mobilité douce.*

L'amendement est refusé par 40 non, 31 oui, 2 abstentions.

**Mise aux voix la thèse 501.81.e**  
**5 L'Etat favorise la mobilité douce.**

**est adoptée par 43 oui, 28 non, 1 abstention.**

**Le président.** Nous passons à la thèse de minorité 501.84.a « *Le choix individuel du mode de transport est garanti.* ». Nous avons un amendement Radical-Ouverture.

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen) :  
*La liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie.*

**L'amendement est accepté par 37 oui, 33 non, 3 abstentions.**

**Mise aux voix la thèse de minorité 501.84.a amendée**  
***La liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie.***

**est adoptée par 36 oui, 32 non, 5 abstentions.**

## **Chapitre 501.9 Infrastructures**

**Le président.** Nous en arrivons au dernier chapitre de ce regroupement : Infrastructures. Nous avons pris note que l'amendement Hentsch était retiré en faveur de l'amendement Barde. En revanche, l'amendement Sayegh demeure. Au fond, les amendements Barde et Sayegh ne s'excluent pas l'un l'autre. Ils se complètent. Mais nous avons un amendement de M. Mizrahi qui le maintient, si j'ai bien compris, et qui s'occupe des « Mouettes » :

Sous-amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs), M. Michel Ducommun (SolidaritéS), M. Boris Calame (Associations de Genève), M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

*Modifier la dernière phrase ainsi :  
... Ils réalisent notamment la traversée en mouettes du lac Léman.*

*Si les versions Barde ou Hentsch sont préférées, remplacer*

- Dans Barde : « destinée aux transports publics et privés » par « en mouettes »
- Dans Hentsch : « traversée ferroviaire et routière » par « traversée en mouettes ».

**Le président.** C'est un sous-amendement Hentsch à l'amendement Barde ?

**M. Mizrahi.** Non, non, on le retire. Mais si vous y tenez, on le maintient...

**Le président.** Nous commençons par l'amendement Barde qui est un ajout.

Amendement de M. Michel Barde (G[e]avance) :

*Ils [l'Etat et les communes] réalisent notamment une traversée du lac destinée aux transports publics et privés.*

L'amendement est refusé 38 non, 35 oui, 0 abstention.

**Le président.** Il nous reste l'amendement Sayegh PDC qui remplacerait la thèse 501.91.a.

Amendement de M. Constantin Sayegh (PDC) :

*Le canton et les communes assurent le développement des infrastructures et des voies de communication. Ils réalisent notamment la traversée du lac Léman.*

**L'amendement est accepté par 37 oui, 36 non, 1 abstention.**

L'égalité des votes est tranchée en faveur des voix contre par le président.

**Mise aux voix, la thèse amendée 501.91.a**

**Le canton et les communes assurent le développement des infrastructures et des voies de communication. Ils réalisent notamment la traversée du lac Léman.**

**est refusée par 37 non, 36 oui, 0 abstention.**

**Le président.** Nous arrivons maintenant à la thèse de minorité 501.92.a Mobilité et infrastructures « Les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent précéder toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats. ». Nous avons un amendement des Verts.

Amendement du groupe Les Verts et Associatifs (M. Olivier Perroux) :

*Les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent accompagner toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.*

**L'amendement est accepté par 46 oui, 23 non, 4 abstentions.**

**Le président.** Nous avons encore l'amendement des Associations qui est un ajout :

Amendement du groupe Associations de Genève :

*En terme de conception, de mise en œuvre et de réalisation, les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent précéder toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.*

**Le président.** Le terme « précéder » a déjà été changé en « accompagner ».

**L'amendement est accepté par 36 oui, 35 non, 2 abstentions.**

**Mise aux voix la thèse de minorité amendée 501.92.a**

**En terme de conception, de mise en œuvre et de réalisation, les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent accompagner toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.**

**est acceptée par 36 oui, 35 non, 1 abstention.**

*Pause de 17h15 à 17h40*

*Début de la séance de 17h00*

## **Politique économique, agriculture, travail, information et protection des consommateurs, Banque cantonale**

**(Chapitres 502.1, 502.2, 502.3, 502.4 et 502.5)**

### **502: Economie et emploi**

**Le président.** Mes chers collègues, nous reprenons en souhaitant la bienvenue à un futur constituant, le jeune Müller, ou la jeune Müller, je ne sais plus... Bienvenue aussi à elle dans cette enceinte – Solveig. Mes chers collègues, nous reprenons nos débats. Nous arrivons maintenant au regroupement suivant, qui est donc la politique économique, agriculture, travail, information, protection des consommateurs et Banque cantonale, soit les chapitres 502.1, 502.2, 502.3, 502.4 et 502.5. Nous allons commencer le débat jusqu'à 19h00. Il y aura une pause à 19h00 et nous le reprendrons en soirée. Nous pensons bien naturellement voter sur tout cela ce soir. Nous espérons même – nous avons préparé les procédures de vote, mais nous savons bien que nous n'irons pas jusqu'au vote sur le logement – commencer le débat sur le logement. En ce qui concerne la politique économique, dont je viens de vous parler, nous demandons à Mme de Montmollin, à M. Velasco, à M. Mouhanna et à M. Saurer de gagner la table des rapporteurs. Nous avons dix thèses de majorité, c'est-à-dire que Mme de Montmollin a dix minutes, sans compter qu'elle peut naturellement reprendre la parole après, quand elle veut. Ensuite, nous avons deux thèses de minorité Velasco, nous avons sept thèses de minorité Mouhanna, qui aura donc dix minutes, et nous avons une thèse de minorité de M. Saurer, qui aura trois minutes. M. Velasco, avec ses deux thèses, aura six minutes. Sans plus attendre, je donne la parole à Mme de Montmollin.

**Mme Simone de Montmollin.** Monsieur le président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport 502 qui traite de l'économie et de l'emploi. Tout d'abord, je profite de remercier et réitérer mes remerciements au président de la commission ainsi qu'à tous les collègues de cette commission, et particulièrement à ceux qui ont contribué à la préparation des thèses que nous vous soumettons aujourd'hui. Comme pour les autres thématiques traitées dans cette commission, c'est une sous-commission qui s'est chargée de la préparation du chapitre. Elle a fondé ses propositions sur l'analyse des enjeux, des textes en vigueur, des rapports d'étude et après avoir conduit quelques entretiens. Cette étape s'est conclue par un rapport préliminaire préparé dans un effort d'objectivité, d'impartialité propice au débat d'idées, en faisant ressortir les visions parfois contraires défendues par les acteurs de l'économie cantonale. Et dans ce cheminement entre vérités contraires et doctrines opposées, la synthèse proposait d'intégrer la pluralité des registres pour laisser la commission débattre et trancher. C'est ce qu'elle a fait au cours de quatre séances dont les décisions sont consignées dans le rapport 501.2 que vous avez lu et qui est articulé autour de cinq chapitres : politique économique, agriculture, travail, information et protection des consommateurs ainsi que Banque cantonale. Relevons que certains de ces sujets ont été traités de manière transversale par d'autres commissions. C'est ainsi que nous avons accepté des thèses relatives à la liberté économique et à la liberté syndicale lors des plénières consacrées aux travaux de la commission 1, de même que nous avons aussi abordé et accepté des thèses concernant la politique régionale et la coopération internationale dans les chapitres traités par la commission 4. Précisons enfin qu'actuellement, à l'exception de deux articles concernant la liberté industrielle et la Banque cantonale, la constitution ne prévoit aucune disposition relative à l'économie ni à l'emploi. Cette lacune potentielle n'a pourtant pas empêché Genève de développer une économie florissante permettant des progressions salariales constantes ces dernières années. Cela ne doit toutefois pas occulter les défis auxquels le canton sera confronté ces prochaines années et il nous est paru opportun de saisir l'occasion de cette nouvelle Constitution pour affermir les politiques en matière d'économie et d'emploi et préciser le rôle de l'Etat. Nous avons reçu et traité quatre propositions collectives, trois demandes d'audition et deux pétitions.

S'agissant de la politique économique, la promotion de l'économie a été considérée par l'ensemble des commissaires comme une tâche primordiale pour conserver et développer l'attractivité de Genève dans une perspective régionale, nationale et internationale. Quatre thèses vous sont proposées. La première thèse, assez générale, souligne le type d'économie que l'on vise. Elle place la mission de l'Etat dans un rôle de facilitateur pour favoriser une économie prospère et, donc, garante d'emplois. Les commissaires se sont retrouvés autour de quatre qualificatifs : une économie libre, en référence au principe de liberté économique prévu dans la Constitution fédérale ; un qualificatif de responsable, inhérent au principe de liberté, qui souligne qu'il n'y a pas de liberté économique sans reconnaissance des responsabilités qui en découlent, pour viser une prospérité profitable à l'ensemble ; diversifiée, pour tenir compte de la complexité des besoins des entreprises dont les buts et impératifs économiques peuvent varier et pour favoriser un tissu économique vivant et équilibré ; et enfin le terme « solidaire », compris ici dans le sens d'orienté vers le respect des intérêts de la société et visant l'insertion de toutes les personnes qui la composent. Ce principe, je le précise, n'est pas ici utilisé dans le sens d'un principe économique qui irait à l'encontre de l'économie libre mais comme un principe plutôt moral, tel que les Constitutions de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel l'ont employé, mais c'est vrai plutôt dans leur préambule.

Il y a une deuxième thèse, qui vise à favoriser l'esprit d'initiative, comme moteur de la création de richesses et donc d'emplois diversifiés. Cette deuxième thèse met l'accent sur les entreprises et adresse plus spécifiquement la question de l'innovation, du dynamisme, et ce dans une optique de long terme et de développement régional. Une troisième thèse plébiscite quant à elle une politique active de l'emploi et souligne l'importance des mesures préventives pour maximiser les chances d'intégration ou de réinsertion sur le marché de l'emploi. Enfin, cette troisième thèse a été complétée dans un deuxième temps par une quatrième thèse, pour répondre à la volonté d'un certain nombre de commissaires de mettre l'accent sur une des mesures préventives consistant à encourager le recyclage et la formation professionnels. Les plus attentifs auront remarqué que les votes de la commission relatifs à cette dernière thèse ne figurent pas au-dessous de celle-ci et ils auront sans doute aussi constaté qu'ils figurent plus loin, en pages 22 et suivantes, ce sujet ayant été traité lors d'une séance spéciale. Pour ce chapitre, vous avez une thèse de minorité qui vise à donner une précision sur le rôle de l'Etat en matière de politique conjoncturelle. J'aimerais ici souligner le fait que ce sujet a aussi été traité dans le rapport Finances qui vous sera soumis ultérieurement, rapport 509. Nous avons traité dans cette thématique une proposition collective de la Chambre de l'économie sociale et solidaire qui souhaitait que l'Etat crée les conditions favorables à l'économie sociale et solidaire. Cette proposition n'a pas été retenue dans ces termes. En revanche, le débat a eu lieu et c'est aussi l'origine du terme « solidaire » qui figure dans la première des thèses.

S'agissant de l'agriculture, nous proposons une thèse consacrée à l'agriculture qui vise à reconnaître son utilité universelle et intemporelle. Elle permet de souligner les dispositions fédérales relatives à la sauvegarde de l'outil de production, un outil de production non renouvelable et qui peut devenir un enjeu majeur pour la Suisse. Cette thèse apporte une vision adaptée aux réalités du canton de Genève, en précisant le type d'agriculture que nous souhaitons. Parmi les qualificatifs retenus, de nouveau la notion de diversification, dans le sens où elle s'applique à toutes les fonctions qu'assure aujourd'hui l'agriculture et à l'ensemble de ses filières. Cette notion concerne tant les types de structures (les producteurs, les transformateurs, les commerçants, ou bien les trois à la fois) que les types de productions (type de production traditionnelle ou plutôt bio, etc.) ainsi que les produits eux-mêmes, c'est-à-dire les différents types de cultures qui s'opèrent sur le canton. D'autre part figure la question de l'approvisionnement régional. Cet approvisionnement régional a ici été intégré pour faire référence à la réalité de notre canton, dans sa dynamique franco-valdo-genevoise. En effet, par ses zones franches, Genève collabore de manière journalière avec



la France en matière d'agriculture. Donc cette notion d'approvisionnement régional fait écho à une réalité plutôt fonctionnelle. De plus, s'ajoute à cela la question du taux d'approvisionnement qui lorsqu'on se situe sur le territoire cantonal est de 20 %, alors que lorsqu'on tient compte de la région s'élève à 48 %. C'est dans cette optique que cette notion d'approvisionnement régional a été soulignée. Précisons que pour la question de l'agriculture, nous avons reçu une proposition collective d'UNITERRE qui vise à intégrer le principe de souveraineté alimentaire dans la Constitution. J'aimerais juste faire un petit aparté concernant cette proposition collective, parce qu'entre le moment où nous avons validé le rapport et aujourd'hui, il y a eu une initiative parlementaire qui a abouti à Berne, initiative parlementaire qui visait à, justement, l'introduction de la souveraineté alimentaire dans les textes fédéraux. Étant donné la qualité de l'initiative parlementaire, c'est un texte qui est maintenant dans les lois fédérales. Et j'aimerais à ce sujet soulever qu'au fond, cette initiative a d'abord été refusée par le Conseil fédéral, refusée par les deux commissions ad hoc du Conseil national et du Conseil des Etats pour être ensuite acceptée par les Chambres. Donc, cette pirouette n'est pas une particularité de l'Assemblée constituante genevoise, cela se passe aussi à Berne.

Concernant les thèses sur le travail, à nouveau, le droit fédéral et les lois cantonales assurent le cadre de l'action de l'Etat. Les trois dispositions constitutionnelles soulignent le rôle facilitateur de l'Etat. C'était le souhait de la commission dans ce sujet, c'est de véritablement souligner quel rôle l'Etat pouvait jouer : c'est un rôle de facilitateur que nous souhaitons lui donner. La première thèse indique une volonté de favoriser le partenariat social. En effet, une majorité des commissaires considère que le modèle genevois dit du tripartisme, souvent repris dans les accords bilatéraux, est un modèle qui fonctionne bien et qu'en cela, la paix du travail qui en découle devient un facteur de compétitivité important dont les patrons ont conscience. Donc, cette thèse vise à souligner l'importance des conclusions de conventions collectives. La deuxième thèse insiste sur l'action préventive que peut jouer l'Etat dans la mise en œuvre des lois sur la protection des travailleurs, protection des travailleurs considérée sous l'angle des lois prévues à cet effet, c'est-à-dire lois sur le travail, sur l'assurance-accidents, sur l'égalité des salaires et la protection de la santé et de la sécurité. Enfin, il y a une troisième thèse qui reflète la volonté d'une partie de la commission d'introduire une disposition relative au salaire minimum. Cette question, évidemment, a nourri de nombreux débats au sein de la commission – débats juridiques, débats idéologiques – et a fait l'objet d'une audition conjointe avec la commission 1 du Prof. Aubert et Me Waeber, pour finalement conduire à retenir la disposition qui vous est proposée. C'est la disposition jurassienne qui prévoit un droit à un salaire décent. Je noterai à ce sujet que nous avons aussi dans ce cadre-là évoqué le fait que cette question devait être potentiellement traitée par la commission 1, s'agissant d'un droit plutôt que de l'implication d'un rôle de l'Etat. Elle figure dans ce chapitre et elle sera donc soumise à votre sagacité. Nous avons sept thèses minoritaires qui, contrairement aux autres thèses du rapport, ont déjà fait l'objet d'un vote par la commission. Vous trouvez cela en pages 24 et 25 du rapport. Elles sont toutes tirées de la proposition collective que l'AVIVO nous avait soumise.

Enfin, nous avons la question de l'information et de la protection des consommateurs, avec une thèse qui vise à faciliter la transmission d'informations objectives permettant aux consommateurs d'être sensibilisés quant à leurs devoirs et leurs droits et, ce faisant, d'agir comme acteurs économiques responsables. Elle cible l'ensemble de la population. Le rôle de l'Etat serait de favoriser à but préventif la responsabilisation des citoyens dans les domaines clés de la consommation de biens et de services. Cette thèse répond aussi à une proposition collective que nous avons reçue de la part de la Fédération romande des consommateurs. Pour finir, la Banque cantonale a fait l'objet de toute notre attention, étant donné que, dans le texte constitutionnel actuel, l'article 177 détaille les questions relatives à son exploitation. Une majorité de la commission est d'avis que ce texte peut être épuré et que seule une référence à l'existence et à la mission que l'Etat, en tant que copropriétaire de

l'établissement, entend donner à cette banque pourrait demeurer dans le futur texte. La commission présente cette thèse sachant que...

**Le président.** Il faut terminer, Madame.

**Mme Simone de Montmollin.** ... Oui, je finis ma phrase. La commission présente cette thèse avec le verbe « exploite » en sachant qu'il ne convient pas tout à fait pour traduire le fait que l'Etat est copropriétaire de la banque mais que son exploitation est véritablement confiée à des professionnels. Il y a deux thèses de minorité qui relèvent de ce sujet, une visant à préciser le statut de société anonyme de droit public et l'autre voulant préciser les principes de gestion et d'éthique de la banque. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Madame la rapporteure. Nous avons donc maintenant M. Velasco, qui... Où est-il, M. Velasco ? Si M. Velasco n'est pas là, je donne la parole d'ores et déjà à M. Mouhanna, qui a sept thèses et qui a donc dix minutes.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Merci Monsieur le président. Lorsque j'ai fait mes rapports de minorité, j'avais rédigé une introduction qui devait...

#### *Problème de micro*

**M. Souhaïl Mouhanna.** ... Voilà, merci. J'avais rédigé une introduction générale par rapport à l'ensemble des thèses de minorité, j'incluais par exemple la politique économique et la protection des travailleurs dans le social. Je remercie le président de la commission d'avoir réparti selon son point de vue, mais finalement je m'y rallie, mes différentes thèses dans différents chapitres. Je salue également le travail de qualité de Mme Simone de Montmollin, mais je tiens avant tout, pour expliquer l'ensemble des thèses qui ont été présentées, à vous lire, pour ne pas vous infliger une deuxième lecture plus tard lors du social, l'introduction qui motive les différentes thèses que j'ai présentées. Une introduction donc, il est une évidence, nul ne peut s'enrichir, en profiter, sans le travail des autres. Depuis l'apparition de la révolution industrielle, la répartition des richesses produites par les travailleurs est au cœur de très dures luttes sociales et syndicales. Grâce à ces luttes, de très importantes conquêtes sociales ont été obtenues au siècle dernier : réduction du temps de travail – en un siècle, le temps de travail a été réduit de moitié, congés payés, assurance sociale : vieillesse, invalidité, maladie, chômage. Salaires réels triplés, voire quadruplés, auxquels s'ajoutent des avancées démocratiques majeures, telles que le droit de vote des femmes et les droits syndicaux, notamment, et l'économie ne s'est pas effondrée pour autant. C'est dans les années 80 que le capitalisme a subi une forte mutation vers le capitalisme financier pour lequel la recherche du profit passe désormais par la marchandisation du monde incluant, comme stipulé dans l'accord général sur les commerces et les services, la santé, l'éducation et le social, notamment. Avec cette mutation, le capitalisme visant des gains à augmentation exponentielle de préférence se délaisse du peu de vernis social dont il se paraît ; une nouvelle phase de régression sociale commence. Les mercenaires de ce capitalisme que l'on retrouve à tous les postes stratégiques du pouvoir, médias inclus, utilisent tous les moyens pour saper les résistances face à la politique de démantèlement social. Sur le plan national, révision après révision, la sécurité sociale, AVS, AI, LPP, LASI, loi sur le travail, subissent en permanence, méthodiquement, un affaiblissement générateur de précarité, de pauvreté et de chômage.

Les privatisations livrent des entreprises publiques florissantes à la cupidité de quelques-uns au détriment de l'intérêt général et des besoins de la population. Parallèlement, nos autorités fédérales manifestent leur bienveillante solidarité sociale à travers de très généreux cadeaux fiscaux et des sommes de 60 milliards pour couvrir des pratiques bancaires délictueuses au profit de certains milieux de la haute finance, de gros actionnaires et de dirigeants de grandes entreprises. Les déficits et les dettes induits par ces largesses servent d'alibis à la

politique de démantèlement de la sécurité sociale suisse. Il en est de même à Genève, où les conséquences cumulées des changements intervenus dans le système fiscal en 98 et en 2009 prive l'Etat de près d'un milliard de recettes annuelles, alors que la dette creusée par les initiateurs même de ces changements dépasse 12 milliards. Par le biais de ces changements, les cadeaux fiscaux offerts aux millionnaires en revenu imposable dépassent largement les 100'000 francs par an et par contribuable, tandis que les miettes réservées aux contribuables modestes n'avaient qu'un seul but, celui de capter leur voix en faveur des nouvelles lois fiscales. A Genève, comme ailleurs en Suisse, les champs de ralliement des promoteurs de la réduction sociale reprennent inlassablement un même refrain : la dette est trop lourde ; il faut penser aux générations futures ; notre filet social est trop luxueux, il n'est plus financièrement supportable ; le rapport actifs/retraités diminue ; la durée de vie augmente ; les actifs ne veulent plus payer des rentes dorées aux retraités, etc. Beaucoup de mensonges et d'hypocrisie là-dedans. Contrairement à ce que ces promoteurs prétendent, les richesses produites permettent non seulement de préserver les acquis sociaux, mais aussi de les améliorer et de les étendre.

D'une manière générale, la vie d'une personne se décompose en trois périodes : instruction/formation, activité professionnelle/chômage/formation, retraite/bénévolat. Les richesses produites durant une vie sont-elles suffisantes pour financer la totalité de ces trois phases, quelle que soit leur durée respective ? La réponse affirmative à cette question nous est fournie par l'indicateur le plus largement utilisé pour mesurer la valeur monétaire des richesses produites par l'ensemble de la société sur un territoire donné pendant une période donnée, une année en général, il s'agit du produit intérieur brut. En effet, afin de tenir compte à la fois de la croissance démographique et de l'augmentation de la durée de vie, parce qu'on parle toujours de cela, il est intéressant de calculer le produit intérieur brut non seulement par habitant mais aussi par année de vie, que l'on obtient en divisant le PIB par habitant par l'espérance de vie, c'est-à-dire PIB par nombre d'habitants et par espérance de vie. Dans des documents récents de l'office cantonal de la statistique, l'OCSTAT, se trouvent les données suivantes : en 1992, le PIB par habitant, nouveaux-nés compris, était respectivement de Fr. 50'832 en Suisse et de Fr. 62'717 à Genève, l'espérance de vie était de l'ordre de 78 ans. En 2008, le PIB par habitant passe respectivement à Fr. 70'272 pour l'ensemble de la Suisse, Fr. 92'651 à Genève pour une espérance de vie de l'ordre de 81 ans. Le PIB par habitant et par période vie est donc passé de Fr. 650 à Fr. 868 pour la Suisse et de Fr. 804 à Fr. 1'144 pour Genève. Les augmentations respectives sont donc de 33 % pour la Suisse et 42 % pour Genève, soit une forte hausse en valeur réelle, durant la même période l'inflation n'ayant subi qu'une hausse de l'ordre de 20 % pour la Suisse et de 25 % pour Genève. Cette forte croissance du PIB qui n'a été répercutée que très modestement sur les salaires et sur les revenus sociaux a été générée notamment par les gains importants de la productivité du travail, remplacement de l'homme par la machine, automatisation des tâches et des processus de production, informatique, Internet, niveau de formation, etc. C'est l'accaparement croissant de ces gains de production par le capital et par une minorité d'individus qui est à l'origine des déficits et des dettes des assurances sociales - AI, chômage, etc. et des collectivités publiques – Confédération, cantons.

Se préoccuper du sort des générations futures ? L'hypocrisie des promoteurs de la régression sociale atteint des sommets lorsqu'ils prétendent se préoccuper du sort des générations futures en affirmant l'absolue nécessité de tailler dans les droits sociaux pour réduire les déficits et les dettes des collectivités publiques. Quelle crédibilité leur accorder lorsqu'on sait qu'ils en sont les principaux pour ne pas dire les seuls responsables ? Comment ceux qui, par pure cupidité, détricotent méthodiquement jour après jour le filet de protection sociale et jettent à la rue des dizaines de milliers de travailleurs pourraient sincèrement s'occuper du sort des enfants et des petits-enfants de ces mêmes travailleurs ? Comment ceux qui n'hésitent pas à délocaliser les entreprises avec pour conséquence le transfert sur les collectivités publiques du coût social et financier du chômage peuvent-ils se permettre de reprocher à ces mêmes collectivités le coût induit par leurs propres

agissements ? Et que dire des énormes cadeaux fiscaux et bonus qu'une minorité insatiable s'octroie au préjudice de la grande majorité de la population ? Que dire enfin des pratiques criminelles de certains milieux financiers internationaux qui plongent les peuples et les Etats dans une crise économique et sociale jamais connue auparavant ? Les droits sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui ont été arrachés de haute lutte par nos aînés. Se préoccuper sincèrement du sort des générations futures, c'est leur léguer plus de droits sociaux et un monde meilleur et plus juste, tels sont les véritables enjeux des luttes sociales actuelles et futures.

Concernant les thèses de minorité que j'ai présentées, on m'avait rétorqué : « mais non, ça c'est du droit fédéral ! » et que c'était en opposition même au droit fédéral et qu'on n'avait pas le droit de légiférer ou de mettre dans notre Constitution quelque chose de ce genre. C'est la raison pour laquelle j'ai dit : « Puisque c'est comme ça, je propose les articles de la Constitution jurassienne qui ont reçu justement la garantie de la Confédération. » Par conséquent, l'argument selon lequel ce n'est pas compatible avec le droit fédéral, ces arguments sont complètement faux. C'est la raison pour laquelle j'aurais pu aller beaucoup plus loin et je crois que c'est l'occasion pour l'ensemble des groupes et pour ceux en particulier qui ne font pas partie de la majorité de droite de dire s'ils préfèrent qu'il n'y ait rien là-dessus ou bien si au minimum on peut soutenir effectivement un certain nombre de thèses, un certain nombre de dispositions qui se trouvent dans la Constitution jurassienne, et j'espère que Genève ne se montrera pas en retrait par rapport à nos amis jurassiens qui ont l'habitude d'être des gens progressistes, et j'espère que Genève suivra le même processus et la même voie. Voilà, donc tout à l'heure, j'interviendrai au nom de mon groupe, donc je ne vais pas abuser de mon temps de rapporteur pour défendre un certain nombre de thèses de minorité. Merci de votre attention.

**Le président.** Merci Monsieur Mouhanna. Vous n'avez même pas épuisé vos dix minutes et vous avez parlé très vite. Maintenant je reviens à M. Velasco, qui a deux thèses et qui a donc six minutes à disposition.

**M. Alberto Velasco.** Merci Monsieur le président. J'ai deux thèses effectivement que j'ai déposées. L'une qui a trait à la politique conjoncturelle et l'autre qui a trait donc au statut de la Banque cantonale de Genève. Concernant la thèse qui concerne la politique conjoncturelle, elle dit : « Le canton prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture économique et, en particulier, de prévenir et de combattre le chômage et le renchérissement. A cette fin, il fixe la politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle. » En quelque sorte, on a vu, Monsieur le président, ces dernières années – quand je dis ces dernières années, je dis les années 90 – effectivement des cycles économiques qui sont de plus en plus rapprochés, qui sont avec des crises de plus en plus rapprochées, et c'est vrai que la conjoncture genevoise, elle suit ces crises mais avec un temps de décalage. Mais le problème, c'est qu'on était habitué dans ce pays et dans ce canton avec des budgets qui se faisaient beaucoup moins de manière prospective, mais pratiquement parfois avec des considérations de recettes qui ne s'avéraient jamais justes. Maintenant, on sait très bien que ces crises peuvent subvenir, on sait très bien que ces crises, elles seront là, et donc il s'agit que l'Etat fasse des réserves conjoncturelles, par exemple, pour pouvoir relancer de manière anticyclique l'économie genevoise, afin de préserver, d'une part, le tissu industriel, notamment les petites et moyennes entreprises, et préserver l'emploi. Donc cette thèse, elle vise simplement cela, mais mon collègue Roberto Baranzini interviendra là-dessus et développera encore plus que moi cela. Mais il me semble que, eu égard à l'expérience que nous avons vécue dans ce canton, cette thèse est quand même importante, car aujourd'hui, nous voyons un exemple, aujourd'hui nous voyons que l'Etat investit 700, 800 millions par année, presque 1 milliard au budget cette année, ce qui est bien, mais ceci est dû au fait que dans les années passées, il y a eu des investissements de l'ordre de 150 millions et qui ont fait que les infrastructures du canton, notamment, ont été déficitaires et ne correspondent parfois même pas à ce que le tissu économique aurait

besoin. Là, par exemple, effectivement, une politique prospective à l'époque aurait demandé que l'Etat justement investisse un peu plus en matière d'infrastructures du canton, et on aurait eu à ce moment un lissage dans l'investissement pour ne pas avoir aujourd'hui un déficit de trois milliards d'investissements au niveau des infrastructures. Donc cette thèse, elle va un peu dans ce sens-là.

Concernant la Banque cantonale, la thèse qui a été acceptée par la commission, elle abroge en quelque sorte le statut de droit public de la Banque, et il nous semble important de conserver ce statut de droit public par rapport au statut de droit privé. En effet, le droit public défend l'intérêt général avec des prérogatives liées à la puissance publique contrairement au droit privé qui régit les rapports entre les personnes physiques. Par ailleurs, le statut de droit public, comme vous le savez, oblige justement, en cas de changement de statut, la Banque et le Conseil d'Etat de passer devant le Grand Conseil pour accepter ces modifications, ce qui est quand même un contrôle relativement important, eu égard à ce que nous avons vécu avec cette Banque, et ce que nous vivons aujourd'hui, puisque actuellement, il y a un procès qui se déroule dans notre cité. Je trouve que, eu égard à ce qui s'est passé dans ce canton, il serait malvenu, et eu égard au fait que les citoyens ont quand même mis 2,7 milliards dans cette banque pour la relever - et aujourd'hui, elle est relevée et est bien gérée, effectivement -, mais eu égard à cela et à ce passé, il serait malvenu de changer le statut de la banque en statut de droit privé. Que je sache aujourd'hui, ce statut de droit public n'a pas empêché la banque de se ressaisir, les autorités de prendre des responsabilités, de nommer à la tête un directeur compétent, un conseil d'administration qui aujourd'hui fonctionne et donc rien ne va dans le sens de dire qu'il faudrait changer son statut. Par ailleurs, vous savez que la banque est majoritairement détenue par les collectivités publiques, et il est logique et juste que son statut soit de droit public. Elle a quand même une certaine autonomie, elle a un conseil d'administration qui a été réduit il y a quelques années au Grand conseil et donc la qualité de son fonctionnement ne prête pas du tout au fait de dire qu'elle doit s'ériger d'un statut de droit public. Je dirais même que ce serait un peu dangereux car elle échapperait au contrôle du Grand Conseil. Voilà Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai épuisé mon temps, mais je crois avoir défendu mes thèses. Merci.

**Le président.** Merci Monsieur Velasco. En effet, vous n'aviez pas épuisé votre temps. Monsieur Saurer, vous défendez une thèse, vous avez donc trois minutes.

**M. Andreas Saurer.** Monsieur le président. Cette thèse que je vous présente et que je défends constitue en fait un soutien à la charte éthique qui existe, qui est adoptée par la BCG. Une charte éthique qui parle du développement durable, de l'éthique et qui soulève aussi le problème de la fraude et de l'évasion fiscale. Je vais vous lire un extrait d'une déclaration de M. Patrick Odier, que vous connaissez certainement, un extrait publié dans *La Tribune de Genève* du 1<sup>er</sup> septembre 2010 : « Les banques suisses ne devront plus à l'avenir accepter de l'argent étranger non déclaré ; deuxièmement, elles devront dans les toutes prochaines années régulariser tous les anciens comptes non déclarés ». La Suisse ne doit plus accepter l'argent gris. Ce que nous proposons avec cette thèse de minorité est quelque chose qui existe actuellement dans la Banque cantonale, c'est quelque chose qui est même défendu par les banquiers privés. Cela me semble donc assez juste et pertinent de vouloir donner à ces principes éthiques et moraux un ancrage constitutionnel.

Encore une remarque concernant le rapport entre l'évasion fiscale et l'Etat. Je me base sur des déclarations de M. Bertossa qui était toujours surpris qu'il était possible, ou cela ne posait pas trop de problème, de soustraire de l'argent à un Etat, de pratiquer l'évasion fiscale, sans parler de la fraude ; c'était quelque chose qui semblait moralement ne pas poser tellement de problème. Par contre, si on vole une entreprise ou si on pratique un vol à l'étalage, alors là, tout le monde est d'accord que c'est absolument scandaleux. Cela soulève, en fait, la question de la conception que nous avons de l'Etat. Il y en a certains qui laissent entendre qu'on peut voler l'Etat, que ce n'est pas si grave que cela. Evidemment, par rapport à cette conception de l'Etat, je suis tout à fait opposé et également mon groupe.

Nous estimons que voler un Etat, c'est tout aussi grave que voler un particulier. Donc c'est pour ces différentes raisons que je vous demande de bien vouloir accepter la thèse de minorité. Merci beaucoup.

**Le président.** Merci Monsieur Saurer. Nous allons maintenant passer aux porte-parole des groupes. Les groupes ont donc huit minutes. Je voudrais bien que les porte-parole s'annoncent. Voilà, M. Michel Barde donne l'exemple. Monsieur Barde, vous avez la parole. Ensuite Monsieur Demole.

**M. Michel Barde.** Merci Monsieur le président. J'aimerais tout d'abord, à titre de rappel, indiquer tout de même que dans la séance précédente nous avons voté – il y avait une sorte de majorité de gauche – beaucoup de thèses minoritaires qui n'étaient pas celles qui étaient sorties majoritairement des commissions, à titre de rappel des accusations qui sont portées. Et permettez-moi à ce sujet, avant d'aborder les thèses que nous allons examiner maintenant, de déplorer publiquement les propos tenus par le président du parti socialiste genevois dans les colonnes de *La Tribune de Genève* du 2 octobre dernier. Ces accusations portées atteignent gravement le principe démocratique et la souveraineté populaire dès lors que celle-ci est à l'origine de notre Assemblée. Elles entretiennent une confusion entre les buts et les tâches de l'Etat, alors que nous essayons de donner une meilleure lisibilité à la charte fondamentale. Celle-ci est faite pour le long terme ancrant des principes qui laissent au législateur la possibilité de formuler des lois adaptées aux évolutions de la société. La constitution n'est pas un catalogue électoral soumis aux aléas de lubies partisans. Ces assemblées plénières ont pour vocation de débattre et de coordonner les travaux de ses commissions, c'est ce qu'elle a fait cet après-midi. Si chaque assemblée et institution démocratiquement élue devait être menacée de dissolution par une fraction mécontente de ses travaux, la vie de la cité, la polis, la politique ne seraient simplement plus possibles. Il y a là une responsabilité collective à assumer que des interventions à l'emporte-pièce et malheureusement aussi lacunaires que peu soucieuses de la vérité ne peuvent qu'affaiblir en discréditant le travail pour lequel nous avons été élu. Etait-ce là l'objectif recherché ?

**Le président.** Monsieur, vous commencez à parler des thèses ?

**M. Michel Barde.** Nous allons continuer d'aborder maintenant les questions liées à la politique économique, à l'agriculture et au travail. S'agissant de la politique économique, nous voterons la thèse 502.11.a même s'il appartient prioritairement à la politique plutôt qu'à l'économie d'être solidaire. S'agissant du travail, nous soutiendrons la thèse 502.31.a qui est à la base des relations du travail. Les autres thèses nous paraissent redondantes ou couvertes par le droit fédéral, qui, au niveau des conventions collectives, des contrats-types et des usages et de la lutte contre le dumping salarial a été considérablement renforcé lors des négociations de la Suisse avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes. L'instauration d'un salaire minimum garanti, des initiatives sont en cours, pourrait en l'état se heurter au droit fédéral. Sur le plan international, la controverse existe, y compris au sein de l'Organisation internationale du travail. On constate en effet que le SMIC a tendance à aplatir les salaires, à écarter de l'emploi des personnes peu qualifiées, et à encourager la délocalisation et le travail au noir. Le SMIC entre en outre en contradiction avec le dialogue social et la liberté contractuelle, à laquelle nous sommes attachés. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Barde. La parole est à M. Claude Demole.

**M. Claude Demole.** Merci Monsieur le président. Je voudrais seulement dire deux points. Je lis ici les deux amendements socialistes qui suscitent un peu mon étonnement. Ces amendements visent à donner un rôle d'acteur conjoncturel à l'Etat, et je crois que cette mission est déjà en fait prise en charge par l'Etat, encore faut-il pouvoir le faire ? C'est-à-dire

qu'il faut être assez sage pour rembourser la dette en haute conjoncture et s'endetter en basse conjoncture. Malheureusement, l'Etat s'est mis un petit peu maintenant dans une situation de cul-de-sac, étouffé qu'il est par l'accumulation des dettes antérieures. Ensuite, un point sur un amendement qui dit que l'Etat encourage le développement de l'activité économique etc. En encourageant la création d'emplois librement consentis au sein des entreprises, déjà cette phrase m'étonne : est-ce que jusqu'à maintenant on forçait les gens à accepter des emplois et est-ce qu'on était prêt de conditions proches de l'esclavage ? Ensuite on dit que l'Etat doit encourager l'activité sans but lucratif ou à lucrativité limitée. Moi je dirais que l'Etat doit encourager toutes les activités et par priorité celles à but lucratif. Je vous rappelle que c'est avec les profits qu'on paie des impôts, et c'est avec les impôts qu'on finance un Etat social. Alors, j'aimerais qu'on remette un tout petit peu la notion de profit au sein du débat. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Demole. La parole pour les Verts est à M. Jérôme Savary.

**M. Jérôme Savary.** Merci Monsieur le président. Retenez la date du 21 août 2010. Cette date symbolique est la date à laquelle la planète a dépassé son budget écologique, à savoir qu'à partir de cette date, symboliquement, nous vivons désormais à l'heure actuelle et jusqu'à la fin de l'année globalement à crédit sur la capacité de la planète à se régénérer et à pouvoir supporter les activités humaines qu'on lui impose. Donc après la crise que nous avons connue ces dernières années - crise basée sur l'endettement massif des ménages, crise qui a été pire que celle de 1929, c'est maintenant avéré - soyez sûrs que l'économie, telle que nous la connaissons, qui est basée sur l'endettement écologique à moyen terme, ne va pas pouvoir perdurer longtemps. Donc pour le groupe Verts et Associatifs, il est clair que l'économie de la surconsommation que nous connaissons aujourd'hui ne peut pas durer et nous opposons à cela une économie du bien vivre. Contre une économie uniquement basée sur l'accumulation de biens, sur des aspects quantitatifs, nous lui opposons une économie basée sur la qualité, sur la qualité de vie et sur la production du lien social. Contre une économie qui est basée sur des désirs sans fin, jamais inassouvis, des particuliers, nous lui opposons une économie qui puisse satisfaire les besoins essentiels de tout un chacun. Contre une économie qui est productrice d'inégalités, nous souhaitons y introduire la question de la répartition et du partage des richesses. Enfin, contre une économie qui épuise définitivement les ressources naturelles, nous voulons une économie qui puisse rendre compatible l'exploitation des ressources avec leur renouvelabilité. Alors par rapport à cette vision globale de ce que nous voulons en matière économique, nous voyons que la commission a fait des propositions intéressantes et à travers ces propositions, il faut voir que chaque mot compte – cela va plaire sans doute à certains dans cette assemblée – en choisissant précautionneusement les mots qu'elle vous propose de soutenir ce soir. Premièrement, parmi ces différents thèmes, il y a le terme de *solidaire* : une économie qui se voudrait *solidaire*, une économie genevoise *solidaire*, on y intègre évidemment toutes les questions liées au souci d'intégration des personnes en situation de handicap, mais à travers ce mot *solidaire* - et cela a été souligné par Mme Simone de Montmollin rapporteure - on y intègre aussi tous les aspects sociaux à travers la question de l'économie sociale et solidaire. Alors pour nous, il manque ici évidemment ce second adjectif de *social*, sauf que ça fera l'objet d'un amendement socialiste vert tout à l'heure, qui sera développé par M. Roberto Baranzini, je le laisserai développer ce point qui nous paraît tout à fait essentiel dans la reconnaissance de cette partie genevoise qui est l'économie sociale et solidaire.

Un deuxième point d'intérêt proposé par la commission, c'est d'orienter l'économie sur une économie diversifiée. Il faut effectivement que notre économie ne se réduise pas à la promotion d'emplois du tertiaire, en particulier d'emplois qui tournent uniquement autour de l'activité bancaire ou de l'accueil de sièges de multinationales, c'est tout à fait déraisonnable sur la qualité du tissu économique à terme, et surtout à long terme. Il faut absolument aussi que nous maintenions des emplois dans le primaire, tant que faire se peut, et dans le secondaire ainsi que dans tous les services à développer, notamment les services à la

personne, les services de proximité, qui sont aujourd'hui absolument insuffisamment développés. La commission fait aussi des propositions intéressantes sous l'angle du développement des entreprises. Elle dit notamment qu'on souhaite que les entreprises soient dynamiques et innovantes. En effet, ce sont les sources d'emploi de demain, il faut absolument à la fois reconnaître que nous reconnaissons le travail qui est fait actuellement par tous les organismes de promotion économique, de soutien à l'emploi, la Fondetec, les différents incubateurs – l'incubateur ESSAIM de l'économie sociale et solidaire – qui vont nous permettre de renouveler notre tissu économique et fonder les emplois de demain. Elle dit aussi une chose très importante : il faut que les entreprises soient orientées sur le long terme et les besoins de la région. Effectivement, ce que nous ne voulons pas, c'est une économie qui soit faite uniquement de spéculation à court terme, nous voulons au contraire que les investissements soient basés sur le long terme et que l'on puisse bâtir l'avenir à travers ces entreprises. On ne peut pas certainement tout faire au niveau cantonal en matière économique, et face à la mondialisation que nous vivons et à la déstabilisation des économies qui malheureusement l'accompagne, mais on peut certainement donner des conditions-cadres favorables à travers - on l'a cité à plusieurs reprises - l'agriculture de proximité, les services à la personne, de manière à ce que nous puissions nous engager contre les méfaits de la mondialisation à notre échelle, notamment contre la délocalisation des emplois, contre la financiarisation instable des échanges, contre la surconsommation énergétique. C'est tout cela que la commission, en des termes très choisis, a compris, et on peut s'en réjouir qu'elle donne ce type de message extrêmement clair dans le cadre des tâches de l'Etat pour que l'ensemble des autorités mettent en œuvre des politiques concrètes, propres à assurer ces défis.

Sous l'angle du travail, je serai très bref. Là aussi nous considérons que la commission fait des propositions qui vont dans le bon sens. Il y a à ce titre des compléments absolument nécessaires à y apporter, notamment en lien avec les débats que nous avons eus en commission 1, notamment avec la promesse qui a été faite par la majorité de reprendre toute une série de dispositions qui avaient été écartées au mois de mai au moment de nos débats, et nous attendons maintenant, effectivement, que nous puissions revenir sur ces éléments. Nous déposerons communément Verts et socialistes une série d'amendements à ce titre, et je laisserais là M. Cyril Mizrahi développer en notre nom ces différents amendements. C'est pourquoi nous ne doutons pas de votre soutien à la fois par rapport aux thèses de la commission et également aux différents compléments que nous vous proposerons de soutenir également. J'en ai terminé. Merci Monsieur le président.

**Le président.** Merci Monsieur Savary. Alors la parole est maintenant aux Radicaux, à M. Guy Zwahlen.

**M. Guy Zwahlen.** Cher président, au nom du groupe Radical, nous précisons que nous soutiendrons environ qu'une thèse par rapport à la thèse du travail, la 502.31.a, étant donné que la plupart des autres thèses sont recouvertes par le droit fédéral. Il faut quand même le rappeler qu'en application de l'article 110 de la Constitution fédérale, la Confédération a la compétence de légiférer dans tous les domaines régissant le droit du travail et de ce fait a effectivement édicté un certain nombre de dispositions dont le but est la protection de la santé, de la personnalité du travailleur. Je veux pour preuve l'article 328 du Code des obligations, qui impose à l'employeur de protéger la santé, la personnalité et les biens du travailleur. Il y a la loi sur le travail également, à son article 6, qui impose à l'employeur de prendre toutes les mesures pour protéger la santé des travailleurs et leur intégrité personnelle. Etant donné que cette loi impose déjà une intervention de l'Etat, en particulier de Genève, puisque nous avons des dispositions pénales à l'article 59 de ladite loi, qui prévoient effectivement des sanctions pour l'employeur qui ne prendrait pas des dispositions pour protéger les travailleurs. On rappellera également que la loi sur l'assurance-accidents, la LAA, en son article 6, impose à l'employeur de tout faire pour protéger la santé, l'intégrité physique et le travailleur contre les maladies, avec là aussi à son article 112 un certain



nombre de dispositions pénales qui sanctionneraient l'employeur négligeant ou incompétent. Donc dans ces circonstances, le groupe Radical considère qu'effectivement, assurer la protection des travailleurs est déjà assurée par le droit fédéral, par également la jurisprudence du Tribunal fédéral, raison pour laquelle il n'est pas indispensable de rappeler ces dispositions dans la Constitution cantonale, le droit fédéral les assurera.

**Le président.** Merci Monsieur Zwahlen. Nous avons évalué à peu près une minute hors chronomètre, parce que nos chronomètres ne marchaient plus, mais ils remarchent, donc je crois que vous êtes loin d'avoir épuisé votre temps de parole. Maintenant pour les socialistes, M. Roberto Baranzini a la parole.

**M. Roberto Baranzini.** Merci Monsieur le président. Laissez-moi d'abord remercier Mme Simone de Montmollin pour le travail remarquable et la qualité du rapport. Dans mon intervention, j'aimerais défendre un ajout à la thèse 502.11.a pour la reconnaissance constitutionnelle de l'économie sociale et solidaire et défendre la thèse de minorité 502.12.a qui introduit dans ce chapitre « Economie et emploi » la politique conjoncturelle en tant que tâche de l'Etat.

Si l'économie sociale, en tant que réflexion sur la distribution de la richesse, est un produit typique du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie sociale et solidaire, en tant que réalité économique, en tant que secteur économique, est surtout le fait de ces 20 dernières années. Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'une curiosité plus au moins excentrique, plus au moins émergente, mais l'économie sociale et solidaire est une véritable réalité économique. A Genève, ce secteur concerne à peu près 10 % de l'emploi et il est en forte croissance. D'ailleurs, Genève, permettez-moi de remarquer, avec sa Chambre de l'économie sociale et solidaire, fait, à l'échelle suisse tout au moins, mais pas seulement, œuvre pionnière dans ce domaine. L'Etat doit encourager l'économie sociale et solidaire pour la complémentarité nécessaire que ce secteur représente. D'un côté, c'est dans ce secteur qu'une partie croissante de la population trouve un emploi et des conditions de travail qui leur conviennent et leur permettent de s'épanouir. De l'autre côté, c'est l'économie sociale et solidaire qui offre des services, notamment des services à la personne, de plus en plus demandés par la population. En tout cas, c'est une nouvelle réalité qui est destinée à occuper une place de plus en plus importante dans les économies du capitalisme avancé. A défaut d'en souscrire les valeurs ou la dynamique, je vous invite donc à la reconnaître tout au moins en tant que réalité. Je vous invite à reconnaître la pertinence de l'économie sociale et solidaire et à faire preuve, en acceptant cet ajout, de clairvoyance dans l'élaboration d'un projet constitutionnel destiné à l'avenir. J'aimerais préciser ici qu'il s'agit d'un ajout, donc cela ne remplace pas la thèse majoritaire 502.11.a qui est justement destinée à l'économie conventionnelle. On a un ajout justement pour s'occuper de l'économie sociale et solidaire qui n'est pas couvert par la thèse majoritaire.

Pour ce qui concerne la thèse de minorité, la 502.12.a concernant la politique conjoncturelle, je voudrais seulement avancer un argument plutôt technique. Dans son encouragement à l'économie et à l'emploi, l'Etat garantit les conditions-cadres les plus favorables pour que les entreprises puissent opérer convenablement. Il s'agit de mesures d'ordre structurel dont les effets se déploient dans le moyen et long terme. Cependant, une des trois fonctions économiques fondamentales de l'Etat est la politique de stabilisation conjoncturelle, qui agit à court terme. L'Etat, par une politique adéquate de dépense et d'investissement, cherche à lisser les perturbations conjoncturelles et protège ainsi les entreprises et l'emploi. Avec les thèses proposées, donc les 502.11.a, b, c et d, la commission propose que seules les tâches structurelles soient des outils de politique économique. En revanche, la commission place la thèse sur la politique conjoncturelle dans un chapitre sur les finances de l'Etat, c'est la thèse 509.11.c, et ainsi faisant, la commission vide la thèse du caractère propre d'une politique économique. Dire « L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle » ne semble pas être une formulation à même de fonder une des trois fonctions économique de l'Etat. En reléguant la politique conjoncturelle à une exception à la règle d'or de l'équilibre budgétaire,

dans le chapitre des finances donc, nous risquons de ne pas pouvoir disposer d'une base constitutionnelle suffisante.

C'est donc pour une raison de cohérence et de systématique que je vous invite à voter cette thèse minoritaire et corriger ainsi une petite maladresse de la commission. Merci.

**Le président.** Merci Monsieur Baranzini. La parole est Mme Béatrice Gisiger pour le PDC.

**Mme Béatrice Gisiger.** Merci Monsieur le président. Je voudrais, au nom du groupe PDC, en propos liminaires, remercier chaleureusement Mme de Montmollin pour son apport à la commission et son rapport qui nous a permis d'être très clairement éclairés sur ce que nous votons. Bien sûr l'économie a un but, c'est de créer des emplois, nous le savons tous, et c'est de pouvoir avec ces emplois et avec les ressources financières que génèrent ces emplois les réinjecter, les réinvestir dans l'intérêt public. Il nous apparaît aussi très important, même si cela se sous-tend, que favoriser l'esprit d'entrepreneur, l'esprit d'entreprise qui a encore de la peine chez nous, en tout cas à Genève, à pouvoir voir jour, est quelque chose d'important car là-dedans, il y a la créativité qui permet aussi à ceux qui viendront derrière, aux jeunes, de pouvoir savoir vers quoi ils pourront s'orienter. Quant à la solidarité, qui est un des thèmes chers au PDC pendant cette Constituante, il va tout à fait dans la ligne des emplois solidaires, qui sont une réalité. L'article d'aujourd'hui nous montre qu'à Genève, c'est 10 % d'emplois solidaires qui sont déjà au service de la communauté, au service d'une réinsertion – puisqu'il faut parler de cela – voire d'une diminution du chômage, certes, et puis des emplois qui ne sont plus à la charge de l'Etat. Mais le corollaire de cela, c'est quand même la formation, car on se rend compte que les jeunes d'aujourd'hui, beaucoup sont en manque de formation, soit par rupture sociale, soit par divers problèmes qu'ils ont rencontrés dans leur vie. Voilà pour l'économie. Donc le groupe démocrate-chrétien votera les thèses 502.11.a, b et c et n'entrera pas dans la d.

Concernant l'agriculture, les thèses des uns et des autres nous permet de voir combien notre agriculture est florissante et intéressante et combien elle va dans la bonne direction, car nous venons d'ailleurs de voter une thèse tout à l'heure qui préservait la zone agricole et les surfaces agricoles, donc je pense qu'on ne peut pas mettre ces deux thèses autrement qu'en lien les unes avec les autres, et le groupe démocrate-chrétien y sera favorable.

Concernant le travail, j'ai écouté avec attention les déclarations de mon collègue M. Mouhanna. J'ai entendu des mots comme « criminel », « insatiable », je n'en ai pas relevé d'autres parce que je pense que j'avais déjà compris le message depuis longtemps...

*Rumeurs dans la salle*

**Mme Béatrice Gisiger.** ... Est-ce que je peux terminer mon intervention Monsieur Mouhanna s'il vous plaît ? Je les ai entendus, je voulais vous dire que je les avais entendus, merci d'avoir écouté. Nous n'entrerons donc pas dans toutes les thèses qui concernent à mettre des conditions qui ressortent plutôt du droit fédéral. Je pense qu'il est très important que les travailleurs de ce pays soient protégés, que la santé soit prise en compte, mais nous avons beaucoup de choses à faire à Genève, et il me semble que le droit fédéral – M. Zwahlen l'a très bien expliqué – est suffisant pour que dans cette Constitution ne figurent pas toutes ces thèses. Quant à la Banque cantonale de Genève, nous serons cohérents par rapport aux positions que nous avons prises, c'est-à-dire que c'est une institution de droit public, qu'elle ne figure pas pour nous dans la Constitution, qu'elle a son fonctionnement, qu'elle a ses organes de surveillance. Ainsi, ce n'est pas nécessaire, à l'instar des autres, sauf l'Hospice général – je le rappelle – qu'elle figure dans la constitution. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Merci Madame Gisiger. La parole est à M. Alfred Manuel pour les Associations.

**M. Alfred Manuel.** Merci Monsieur le président. Je voudrais vous parler de deux sujets, d'abord de la thèse sur la consommation et ensuite, commenter notre amendement sur l'agriculture. Je ne vais pas reprendre, en ce qui concerne la thèse sur la consommation, l'argumentaire qui a été fait par la commission, qui est excellent, mais je voudrais peut-être juste le mettre en perspective. De quoi parlons-nous ? Eh bien, la consommation des ménages, c'est 266 milliards par an au niveau suisse - je pense 10 % pour Genève est une estimation assez honnête. Cela correspond à 60 % du PIB, et dans le souci de la protection des consommateurs, la Constitution fédérale contient un article, l'article 97, protection des consommateurs et des consommatrices. C'est un article très général qui délègue en fait beaucoup aux cantons - son alinéa 3 délègue par exemple la prérogative au canton de gérer la conciliation et les procédures judiciaires simples pour les litiges rapides. Au niveau des délégations, il y en a aussi qui sont importantes. On peut en prendre la mesure en regardant le Bureau fédéral de la consommation, l'organe fédéral qui s'occupe de cet énorme marché de 266 milliards. Si vous allez sur le site de la Confédération, vous voyez qu'il est composé de huit collaborateurs, dont probablement un ou deux ne sont pas à plein temps. Donc c'est quelque chose de très limité au niveau fédéral, parce qu'il y a de fortes délégations au niveau cantonal. Et dans notre canton, nous connaissons le Bureau de la consommation, le chimiste cantonal, anciennement service d'hygiène, le service de la statistique et d'autres organes dans le domaine de la consommation. La thèse de la commission met à juste titre l'accent sur l'information et l'éducation. Ce sont en effet les deux prérogatives qui forment l'essence de la proposition collective de la Fédération romande des consommateurs section genevoise, et nous pensons que c'est quelque chose qui est très important. Donc une assise constitutionnelle de la consommation serait pour Genève quelque chose de nouveau : peu de cantons l'ont fait. Nous ne sommes plus au XIX<sup>e</sup> siècle, nous sommes maintenant dans un marché où chacun est consommateur et où chacun est jour après jour face à cette réalité de pourvoir à ses besoins dans un monde qui n'est pas toujours facile à maîtriser. Donc avoir une thèse sur la consommation dans la Constitution genevoise permettrait de mieux prendre en compte cette problématique spécialement pour les populations vulnérables que sont les aînés et les familles et, au sein des familles, surtout les adolescents. Voilà pour la thèse sur la consommation.

Maintenant, nous avons proposé un amendement sur la thèse 502.21.a qui concerne l'agriculture. Cet amendement reprend en la complétant la thèse de la commission et y ajoute 3 paragraphes. La première qui est la reprise de la thèse de la commission, est « L'Etat favorise une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement et des travailleurs ainsi qu'en approvisionnement local et régional. » Nous voudrions voir figurer le fait que non seulement l'environnement est à respecter mais aussi les travailleurs qui sont dans l'agriculture. C'est une population qui est dans une véritable vulnérabilité économique et sociale. Nous proposons d'ajouter deux phrases supplémentaires : « L'Etat encourage une agriculture de proximité, diversifiée dans ses productions et ses formes d'exploitation agricole » Ça, c'est pour la deuxième. La troisième : « Il veille à ce que les agriculteurs locaux puissent obtenir pour leurs produits des prix rémunérateurs liés aux coûts de production. » Ces deux alinéas veillent à porter une attention spéciale à la viabilité de l'agriculture, des exploitations agricoles. Et la quatrième phrase que nous ajoutons : « L'Etat soutient les projets rapprochant producteurs et consommateurs, tels que l'agriculture contractuelle de proximité. » Il s'agit d'une méthode relativement nouvelle, qui est reconnue, une méthode de production agricole dont il nous semble raisonnable de tenir compte et d'ailleurs, plusieurs parmi nous y ont recours pour leur approvisionnement en fruits et légumes. Donc c'est quelque chose qui se développe et qui mérite d'être porté dans cet article sur l'agriculture. Je vous remercie de vouloir bien prendre que nous demandons pour cet article des votes séparés, alinéa par alinéa.

**Le président.** Vous me le rappellerez quand on sera là, Monsieur Manuel, si vous le voulez bien.

**M. Albert Manuel.** Volontiers, Monsieur le président.

**Le président.** Mais maintenant nous avons un trio socialiste, qui, au fond, va nous conduire je pense jusqu'à la pause, parce que nous avons d'abord M. Melik Özden, M. Maurice Gardiol et ensuite M. Cyril Mizrahi. Alors je passe la parole à M. Melik Özden.

**M. Melik Özden.** Merci Monsieur le président. Le chapitre 502 du rapport de la commission 5 portant sur le travail constitue une thématique majeure pour le groupe socialiste pluraliste. Si notre groupe soutient les thèses présentées dans leur globalité en se ralliant au consensus dégagé au sein de la commission, nous observons que le traitement réservé aux questions concernant les relations de travail n'est pas entièrement satisfaisant pour nous. En effet, la fonction principale de la loi est de protéger les plus faibles face à l'arbitraire du plus fort. Les travailleurs doivent pouvoir revendiquer des conditions de travail décentes et développer des moyens d'action pour les obtenir sans être inquiétés ni stigmatisés. Un certain nombre de thèses déjà votées sur ce sujet ne répond pas non plus à toutes nos préoccupations. Pour rappel, la pétition collective adressée à notre Assemblée en mai 2009 par le parti socialiste genevois portant sur les relations de travail justement comporte des propositions constructives. M. Cyril Mizrahi présentera un certain nombre d'amendements sur ce chapitre.

S'agissant du chapitre sur l'agriculture, l'analyse faite par la commission 5 est cohérente. Cependant, la thèse présentée par la majorité sur l'agriculture n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux dans ce domaine. En effet, il faut au moins maintenir l'outil de production agricole genevois existant pour un approvisionnement local en denrées alimentaires conformément aux vœux de près de 80 % de la population genevoise. Le concept de souveraineté alimentaire constitue un instrument important pour aller vers cet objectif. Ce concept englobe entre autres la formation et l'emploi des jeunes, élément indispensable pour le maintien et le développement de manière durable du secteur agricole à Genève. Certes, le territoire de notre République n'est pas extensible et la production alimentaire locale est loin d'être suffisante pour l'ensemble de la population. Il faut en parallèle concilier cette question avec le besoin de logements qui reste criant depuis de nombreuses années à Genève. Cela dit, sans une politique agricole qui favorise la production locale, ce secteur est voué à la disparition à terme. L'amendement que nous vous proposons vise à donner un cadre aux politiques agricoles de notre canton, qui devraient également renforcer leur collaboration avec les autres autorités régionales, y compris transfrontalières pour tendre vers une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement. Nous vous invitons à faire bon accueil à cet amendement, soutenu par trois groupes, et à voter en sa faveur. Merci de votre attention.

**Le président.** Merci beaucoup Monsieur Özden. La parole est à M. Maurice Gardiol.

**M. Maurice Gardiol.** Monsieur le président, merci. Je laisse la parole prioritairement à M. Mizrahi. S'il reste du temps, je présenterai brièvement mon amendement concernant l'interdiction du travail du dimanche.

**Le président.** Alors je suis sûr que M. Mizrahi vous laissera du temps.

*Rires.*

**M. Cyril Mizrahi.** Merci Monsieur le président. Je vais effectivement vous présenter très brièvement nos différents amendements dans le domaine du travail. Je crois que mon collègue M. Melik Özden a déjà introduit le thème. Certes, cela a été dit, le droit fédéral règle en grande partie la question du travail en droit privé, mais pas seulement. Il y a une marge de manœuvre qui est laissée au canton, et le canton doit assumer sa responsabilité dans la mise en œuvre du droit fédéral et international en matière de relations de travail. Ne rien

mettre équivaldrait en réalité à faire de cette constitution un programme libéral, un programme de laisser faire, c'est pourquoi nous nous y opposons. Donc, je présente brièvement : notre premier amendement a trait à la participation des travailleurs au sein des entreprises. Il y a une loi fédérale, mais nous pensons que le canton doit encourager les entreprises à prendre des mesures pour garantir la participation des travailleurs en leur sein. Ensuite, par rapport à la thèse 31.b, nous reprenons un certain nombre de dispositions qui avaient été approuvées par la commission, mais qui ont été simplement bottées en touche par l'amendement Dimier et consorts, donc le premier : « Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté. » Cela paraît quand même assez élémentaire et le deuxième : « Toute personne qui travaille a le droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychique ainsi qu'à la limitation raisonnable du temps de travail aux jours fériés et congés payés. » Ceci étant dit, nous proposerons aussi que le canton utilise les possibilités que lui laisse le droit fédéral, notamment par rapport à l'extension des conventions collectives de travail, et si nous sommes tous d'accord sur le rôle important des CCT, autant le dire clairement. Nous proposons également que le canton utilise sa possibilité d'adopter des contrats-types et notamment de fixer des salaires minimaux par branche d'activité, ce qui est tout à fait conforme au droit fédéral, et mon collègue Nils de Dardel y reviendra plus en détail tout à l'heure. Enfin, en ce qui concerne les mandats publics et aides aux entreprises, ils doivent être réservés aux entreprises qui jouent le jeu, qui respectent les normes applicables en matière de rapport de travail et de sécurité sociale. Et puis un dernier élément, c'est la lutte contre la discrimination dans le domaine du travail et la lutte pour l'égalité salariale, notamment entre hommes et femmes, et là, la responsabilité du canton est importante - je rappelle que pour ce qui est des rapports de travail de droit public, c'est le canton qui est responsable de cela et pas le droit fédéral, donc il est nécessaire d'avoir des principes clairs par rapport à cela. Et puis également les entreprises, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui bénéficient d'aides ou de mandats doivent jouer le jeu en matière de discrimination. Et enfin, l'Etat a également la possibilité d'encourager les entreprises privées qui jouent le jeu en matière d'égalité, de chances égales dans le domaine du travail. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Mizrahi. Au fond, vous êtes en train de nous annoncer que les neuf amendements qui sont greffés sur la même thèse seront cumulatifs et ne s'éliminent pas les uns les autres, il faudrait donc les voter les uns après les autres.

**M. Cyril Mizrahi.** Exact.

**Le président.** D'accord. Est-ce qu'il reste du temps pour M. Gardiol ? Monsieur Gardiol, il vous reste une minute et vous serez le dernier orateur avant que nous allions digérer d'avance tous ces amendements.

**M. Maurice Gardiol.** Merci Monsieur le président. Je vais justement vous parler du repos, alors ça tombe bien. L'amendement est aussi un ajout que je propose : « Le travail du dimanche est interdit, sauf dérogation prévue par la loi. » Je sais bien que le droit fédéral indique en principe que le travail est interdit du samedi vingt-trois heures au dimanche à vingt-trois heures, mais il y a aussi le fait que le travail dominical temporaire peut-être autorisé par les autorités cantonales en cas de besoin urgent. Nous savons que cette notion de besoin urgent est précisée par un certain nombre de directives, mais que celles-ci sont malgré tout régulièrement remises en question et peuvent faire l'objet d'assouplissements qui grignotent peu à peu le principe de l'interdiction du travail dominical. Raison pour laquelle, afin de préserver, comme je l'indique dans mon argumentaire, un rythme hebdomadaire favorisant la possibilité de convivialité, de rencontres familiales, culturelles, sportives ou spirituelles au plus grand nombre, les dérogations et exceptions devraient demeurer très restrictives et limitées aux situations de nécessité. Dans ce but, et pour tout ce qui concerne la compétence cantonale en la matière, il me semble donc judicieux d'inscrire ce principe dans la constitution. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Gardiol. Et maintenant, nous avons des nourritures terrestres jusqu'à 20h30, nous reprendrons la séance à 20h30.

*Pause de 19h à 20h30*

*Début de la séance de 20h30*

**Le président.** Chers collègues, je crois que l'on part de l'idée que nous avons tout juste le quorum...

*Protestations*

... Personne ne demande la vérification ? Par conséquent, pour ne pas perdre trop de temps, je continue avec la liste des orateurs. Monsieur Kunz, vous avez la parole.

**M. Pierre Kunz.** Merci, Monsieur le président. J'ai l'impression, à la lecture de certains de ces amendements, que la Suisse et Genève en particulier seraient dans un état économique et social particulièrement préoccupant. J'aimerais bien tout de même rappeler, pour la bonne forme mais aussi pour le mémorial, que Genève est quand même un endroit où les relations sociales sont excellentes...

*Des voix s'élèvent dans l'Assemblée.*

... Genève est un endroit où le niveau des salaires est extraordinairement élevé, non seulement en moyenne mais en médiane. Un endroit où effectivement le taux de chômage est élevé, mais un endroit où les prestations destinées aux chômeurs et les capacités, les possibilités de réinsertion sont exceptionnellement élevées. Un endroit où le social est extraordinairement développé. Un endroit où l'avenir, surtout celui des générations qui nous suivent, est probablement le plus brillant de toute la Suisse. Donc, s'il vous plaît, restons – comment est-ce que je pourrais le dire ? – un peu humbles, un peu réalistes, un peu optimistes, tout simplement, et cessons de faire dans le misérabilisme. C'était la première chose que je voulais faire remarquer et, pour illustrer mon propos, j'aimerais revenir à certains des amendements qui ont été déposés. Il y a là dedans des choses qui sont d'abord misérabilistes c'est sûr, à l'excès, et puis surtout des choses qui sont impossibles, qui ne sont pas conformes à ce qu'il est possible de faire. Ou alors, on veut changer la société. Je prends l'exemple de l'amendement qui a été déposé par MM. Mizrahi, Gardiol, Baranzini et Savary. Que nous propose-t-on ? « Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi et accepté. » Qu'entend-on ? Est-ce qu'on veut collectiviser le travail ? Est-ce qu'on veut que l'Etat désormais s'engage à offrir à toute personne le travail de ses rêves et à le créer exprès pour lui ou pour elle, puisqu'il s'agit de la personne ? Est-ce que l'on veut que quelqu'un à l'Etat soit disposé ou plutôt dispose des moyens de créer sur mesure le job que tel étudiant en sortant de l'université, tel chômeur, telle personne proche de l'âge de la retraite, trouve encore ou déjà le travail qui lui convient sur mesure ? Eh bien Mesdames et Messieurs, bien évidemment non, ce n'est pas ce que vous pouvez vouloir. Cet amendement est tout simplement inacceptable.

Je prends maintenant l'amendement que M. Maurice Gardiol a déposé. M. Gardiol est un homme généreux, c'est sûr, comme d'ailleurs beaucoup d'entre vous et aussi, je vous assure, beaucoup d'entre nous. La seule différence entre nous est que nous essayons de tenir compte des réalités du marché, des réalités de l'économie, des réalités des êtres humains, de nous fonder sur ce que nous appelons l'humanisme et non pas l'humanitarisme. L'amendement de M. Gardiol dit « Le travail du dimanche est interdit. » Il nous a expliqué

qu'il y avait des exceptions. Certes. Mais enfin, s'il y a des exceptions comme celles qui concernent les policiers, les conducteurs de bus, les restaurateurs, les employés, les boulangers, les infirmiers, les pasteurs, les chauffeurs de taxis, les journalistes, et j'en passe, que signifie alors cette interdiction du travail du dimanche ? Ne comprenez-vous pas Mesdames et Messieurs qu'il y a parmi nous, parmi les gens qui constituent notre communauté, ceux qui ont envie de travailler le dimanche ? Vous ricanez, mais il y a réellement des gens qui ont envie de travailler le dimanche ! Pourquoi ? Tout simplement parce que cela leur procure un revenu et parce que cela peut être un travail complémentaire. C'est un choix individuel, Mesdames et Messieurs, de travailler le samedi et de travailler le dimanche. Il y a des métiers qui l'imposent et d'autres qui le permettent. C'est pour cela que cet amendement est une restriction de la liberté des gens, c'est une restriction de la liberté du travail et c'est un amendement qui est tout simplement incompatible avec ce que nous avons voté il y a quelques mois déjà. Cet amendement n'est donc pas acceptable.

Un autre amendement, celui signé par MM. Mizrahi, Gardiol, Baranzini et Savary, nous dit « L'Etat institue un salaire minimum cantonal. » M. Barde a déjà dit fort éloquemment tout le mal que nous devons tous ensemble penser du salaire minimum. Il a une grande expérience en la matière, notamment une expérience internationale. Je n'ai pas d'expérience internationale, mais je peux vous assurer qu'il y a une chose à laquelle vous ne pensez pas, même si probablement, vous les auteurs de cet amendement, vous êtes armés des meilleurs sentiments. Mais, vous devriez le savoir, les meilleurs sentiments sont souvent ceux qui conduisent le plus rapidement à l'enfer. En l'occurrence, ce sont les autres, ceux que vous prétendez défendre qui seront conduits à l'enfer. Ils seront conduits à l'enfer de l'inactivité, de l'inoccupation. Quand j'étais gosse, je me permets de le dire, il y avait des pompistes. Les pompistes ont disparu. Quand j'étais gosse, il y avait toutes sortes de gens qui faisaient de petits métiers, ils avaient du travail. Avec ces salaires minimums, avec la hausse continue des exigences en la matière, ces gens-là, que sont-ils devenus ? Des assistés. Des assistés parce que bien évidemment, ils n'ont pas la capacité de justifier le salaire que vous exigez d'eux, notamment lorsque vous fixez un salaire minimum cantonal. Laissez s'il vous plaît aux conventions collectives le soin de régler ces questions. Laissez aux entreprises le soin de décider ce qu'elles peuvent payer, ce qu'elles ont les moyens d'offrir à leurs collaborateurs à la fois en termes salariaux, en termes de prestations sociales et aussi en termes de conditions de travail. Etant entendu, bien évidemment, qu'un minimum doit être garanti et notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Cet amendement, lui également, est inacceptable. Un dernier point : je suis très long ce soir, mais c'est parce qu'il y a beaucoup de choses dans ce qu'on nous propose qui me préoccupent gravement. Encore un mot à propos de l'amendement qui est signé par les mêmes auteurs que ceux que je viens de mentionner à diverses reprises, celui qui était largement et fort éloquemment défendu tout à l'heure par M. Özden et qui concerne l'économie sociale et solidaire, ou c'était peut-être M. Baranzini. Mesdames et Messieurs, l'économie sociale et solidaire, qu'est-ce que c'est ? Soyons clairs, c'est une économie formée d'entreprises fictives qui emploient des travailleurs dont le poste de travail est subventionné par l'Etat. Je n'ai rien là contre, il faut juste que l'on soit au clair : ce ne sont pas des entreprises qui ont leur place dans une économie libérale...

**Le président.** Monsieur Kunz, il faut conclure.

**M. Pierre Kunz.** ... dans le sens où on l'entend traditionnellement. Ce sont des entreprises qui emploient des gens pour la meilleure cause possible, c'est-à-dire les réinsérer. Mais arrêtons de nous payer le mot et de nous faire des illusions.

**Le président.** Il faut conclure.

**M. Pierre Kunz.** Un dernier mot, Monsieur le président ?

**Le président.** Vous avez déjà dépassé d'une minute.

**M. Pierre Kunz.** J'ai terminé immédiatement après avoir chiffonné tous mes papiers qui sont les amendements en question, pour vous parler d'un amendement qui lui est utile, cela me prendra une minute.

*Protestations*

**Le président.** Non, ça fait trop.

**M. Pierre Kunz.** Alors je vais m'interrompre et je vais simplement vous recommander d'adopter à la place de l'amendement des Associations l'amendement qui a été déposé avec les Radicaux par plusieurs de nos collègues, qui lui est un amendement réaliste, efficace, praticable. Merci.

**Le président.** On vous remercie, Monsieur Kunz. La parole est à M. Yves Lador, mais je ne le vois pas. Ah, il est là. Vous avez la parole, Monsieur Lador. Le groupe Radical a terminé son temps de parole.

**M. Yves Lador.** Merci Monsieur le président. Je voudrais m'exprimer suite à ce qu'a dit notre collègue sur les questions d'économie. Nous vous avons présenté un amendement qui va dans le sens d'ailleurs de plusieurs choses qui ont déjà été dites par certains autres orateurs et qui concerne la diversité, la pluralité de notre économie. En effet, Genève est en train de se développer avec une sorte de hiatus dans le milieu économique qui fait que d'un côté, nous avons des emplois hautement qualifiés, ce qui est effectivement une dynamique tout à fait intéressante, mais parallèlement à cela, nous continuons à développer des emplois qui sont sous-qualifiés. Ce genre de dissociation à l'intérieur du tissu économique pose évidemment plein de problèmes : tout d'abord, s'il est positif d'avoir des emplois hautement qualifiés, c'est aussi une forme de monoculture et de faiblesse, de vulnérabilité, au moment où toute une série de coups durs peuvent arriver. C'est quelque chose qui est important du point de vue économique. Du point de vue social, cela exacerbe les tensions à l'intérieur même de la société. Effectivement, c'est une sorte de dissociation à l'intérieur de la société. Enfin, cela a un impact sur le chômage. On sait bien à quel point nous avons malheureusement à Genève une sorte de socle de chômage de longue durée que l'on n'arrive absolument pas à résorber. Les questions de formation ne sont pas suffisantes s'il faut aussi avoir une certaine diversité des emplois dans notre tissu économique pour que toute la gamme des différentes compétences de la population puisse être utilisée. On ne peut pas simplement avoir une population totalement spécialisée, soit dans un secteur, soit dans l'autre. Effectivement, on s'appuie sur les autres amendements qui existent concernant l'économie sociale et solidaire et aussi les acteurs de l'économie à but non lucratif. Il est important d'avoir comme principe directeur ces deux notions, celle de la diversité de l'économie et celle de la pluralité, c'est-à-dire la diversité des secteurs et aussi la pluralité des acteurs économiques. Il est important effectivement que la politique de l'Etat soit adaptée à ces différentes formes. Nous aimerions aussi, concernant la deuxième partie de cet amendement – qui serait si possible voté séparément Monsieur le président –, introduire un principe général concernant le rôle de l'Etat, le rendre tout à fait explicite : c'est le rôle régulateur de l'Etat. On l'a vu, et cela a été dit dans certains exemples concernant par exemple la politique de l'Etat en matière de conjonctures ou de conditions du travail, il est effectivement important de ne pas limiter le rôle de l'Etat simplement à une sorte de veilleur de nuit, pour reprendre une formule. Il faut qu'il ait un rôle régulateur qui est extrêmement important de jouer. Enfin, concernant le travail que je mentionnais, nous soutenons les thèses minoritaires et nous voulons souligner à quel point il est très important que les conventions collectives soient correctement encadrées et soutenues. C'est un élément qui égalise les conditions entre les différents acteurs économiques d'un même secteur. Il faut leur rendre une force obligatoire : justement, c'est ce qui fera que les employeurs qui emploient correctement leurs propres employés ne seront pas pénalisés par d'autres qui,



effectivement, peuvent profiter du fait que certaines conventions n'ont strictement aucune force obligatoire ou que simplement il n'y a pas de convention collective.

**Le président.** Vous pouvez conclure, Monsieur Lador ? Le temps du groupe est terminé.

**M. Yves Lador.** D'accord, je conclus simplement sur la question de la Banque cantonale pour demander aussi de soutenir notre amendement. Concernant la question de l'intérêt général, tout le monde est au courant du procès qui vient d'être ouvert sur cette question, et c'est précisément une des notions qui a beaucoup manqué et qui nous a amenés à ce désastre. Merci de soutenir ces différents amendements.

**Le président.** Merci Monsieur Lador. Je passe la parole au groupe SolidaritéS avec M. Nils de Dardel.

**M. Nils de Dardel.** Je concentrerai mon intervention sur la question du salaire minimum. Je pense qu'il y a beaucoup d'inexactitudes qui ont été dites jusqu'à maintenant sur cette question. D'abord, dans les propositions qui sont faites, par exemple l'amendement signé notamment par M. Mizrahi, il ne s'agit pas du tout d'un SMIC à la française, Monsieur Barde. Ce n'est pas du tout ce qui est demandé. Vous avez mal posé le problème. La question est qu'un salaire minimum, d'un point de vue institutionnel, est un salaire qui devrait être institué au niveau fédéral, du fait de la Constitution fédérale. Donc, il est juste que le droit fédéral règle de manière très générale le droit du travail en Suisse, que ce soit au niveau public ou privé, enfin au niveau du droit public ou du droit privé dans les relations entre employeur et travailleur. Mais il y a une large marge de manœuvre pour les cantons. Cela a été dit encore tout récemment par le Tribunal fédéral, précisément en ce qui concerne l'initiative de SolidaritéS concernant le salaire minimum. Il y a donc une possibilité au travers surtout d'une législation cantonale qui combat la pauvreté. Maintenant M. Kunz est parti, mais évidemment on peut faire une description merveilleuse et extraordinaire des hauts niveaux de vie dans notre pays. C'est vrai que d'un point de vue moyen ou médian, c'est exact si on fait la comparaison avec les pays étrangers, même en Europe, je ne parle pas des autres pays du monde. Il n'empêche qu'il existe des poches de misère et de pauvreté très importantes dans notre pays et dans notre canton. C'est cela qui est combattu par le salaire minimum tel qu'il est expliqué dans par exemple la proposition de M. Mizrahi et les autres signataires : c'est un salaire minimum différencié cas par cas et pas du tout un salaire minimum unique comme cela existe en France. En plus, c'est un salaire minimum dans les secteurs qui en ont vraiment besoin, il y en a à Genève. On a cité la boulangerie : il y a des cas scandaleux de sous-salaires, de salaires de misère. Dans le petit commerce de détail ou dans des commerces avec des compagnies nationales qui ont ici des succursales à Genève, cela existe aussi. Dans la restauration, dans le travail domestique, cela existe. Les conventions collectives sont souvent inexistantes dans ce genre de secteur. Quand elles existent, elles ne fixent pas les salaires. Les contrats-types de travail sont insuffisants, parce que pour les faire valoir il faut aller au tribunal des prud'hommes, il faut faire toute une procédure individuelle. C'est juste, il y a une possibilité prévue par le Tribunal fédéral, ouverte pour les cantons de statuer en matière de salaire minimum en tout cas dans ces secteurs où il y a des salaires de misère, où il y a les fameux *working poor* qui existent dans notre canton, comme dans toute la Suisse et probablement plus dans notre canton qu'ailleurs. En plus, des dispositions de protection des travailleurs dans la Constitution valent pour tout le secteur public cantonal, c'est quand même un secteur important. Cela vaut aussi dans les législations sur les marchés publics : les institutions publiques peuvent fixer des conditions de protection des travailleurs dans les offres de marchés publics. Je suis d'accord qu'il n'y ait pas un pouvoir général, mais il y a une marge de manœuvre cantonale. L'ensemble de ces propositions de minorité, notre groupe les votera parce que nous estimons qu'il y a une possibilité très concrète qu'elles soient appliquées dans notre canton. Juste un mot maintenant pour terminer sur la Banque cantonale et la proposition de minorité présentée par M. Saurer. Personnellement, je trouve qu'il y a un peu une exagération en liant le

principe de développement durable avec la fraude et l'évasion fiscale ou plutôt la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Néanmoins, je pense qu'il faut soutenir cet amendement de minorité parce que c'est un grand problème de la Suisse. Nous continuons aujourd'hui à avoir une législation qui distingue la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Cette législation est applicable aux Suisses. Elle continue d'être applicable aux Suisses alors qu'elle n'est plus applicable aux étrangers qui investissent en Suisse. C'est une espèce de situation invraisemblable, alors c'est vrai qu'on n'y peut rien au niveau cantonal, mais on peut au moins demander que notre Banque cantonale supprime cette distinction et qu'une fois pour toutes, elle respecte un tant soit peu l'honnêteté élémentaire en matière fiscale de la part de ses clients.

**Le président.** Je vous remercie Monsieur de Dardel. Pour l'UDC, la parole est à M. Soli Pardo.

**M. Soli Pardo.** Je vous remercie, Monsieur le président. D'abord, il faut remercier Mme de Montmollin pour le travail qu'elle a fait, pour le rapport qu'elle a établi, pour la plupart des thèses qui figurent sous la commission 5 et auxquelles le groupe UDC votera plutôt non. Ce n'est pas cela l'important, l'important je crois c'est la pluie de thèses de minorité et d'amendements que je qualifierais pour être courtois – et vous savez tous que je suis très courtois – de thèses et d'amendements « bisounours ». On a l'impression que dès que l'on veut parler d'économie, d'emploi, on constate une volonté de s'occuper de choses qui à nouveau ne relèvent pas de constituants cantonaux qui sont – et là c'est dramatique, je vous dirai pourquoi tout à l'heure – totalement à l'écart et très éloignés des préoccupations de la population. On nous dit qu'il faut lutter, qu'il faut un article constitutionnel. C'est M. Saurer qui a dit ça pour que les fonds abrités par la Banque cantonale constitutionnellement – parce que c'est vraiment d'importance constitutionnelle – ne répondent pas aux critères qui s'appliquent à toutes les banques suisses en vertu de la loi fédérale sur les banques et sur le blanchiment d'argent. Non, notre Banque cantonale est une genevoiserie, elle ne doit pas être comme les autres banques en Suisse. C'est une spécialité, il faut qu'elle applique d'autres règles parce que les règles du droit fédéral sont trop vilaines pour les Genevois qui veulent toujours faire mieux et qui souvent font moins bien. Là, on applique d'autres règles, on méprise le droit fédéral, on méprise les minimums fixés par le droit fédéral et on le fait volontairement parce que M. de Dardel a parfaitement raison, cela relève du droit fédéral. Pourquoi est-ce que l'on vient se mêler... ? On a tellement de choses à faire qui ont de la pertinence constitutionnelle genevoise, pourquoi... ? Ou comme M. Mouhanna, qui veut être le justicier de la planète, qui veut rétablir l'ordre là où il y a des injustices criantes commises par des dictateurs dans je ne sais quelle région reculée et très boisée de la planète... Il faut rester là où nous sommes. Où sommes-nous quand on parle d'économie et d'emploi ? Nous sommes dans le canton où il y a le plus fort taux de chômage en Suisse, c'est ça la réalité. Ce n'est pas une réalité qu'on va contrecarrer en disant que l'on va développer des emplois de développement durable, des usines de sandales en fibres durables ou je ne sais quoi. On est en train de se moquer du peuple. On a le plus fort taux de chômage en Suisse, et ce n'est pas pour fabriquer des sandales que les gens sont au chômage, c'est pour des emplois qu'ils ont occupé et qu'ils n'occupent plus ou pour des jeunes des premiers emplois qu'ils n'occuperont pas et qui ne consistent pas à fabriquer des sandales ou à fabriquer de l'électricité avec de l'air humide. Donc, on est en train de se moquer de la population en voulant favoriser la création d'emplois comme l'a dit M. Kunz très pertinemment qui sont subventionnés, qui n'ont aucune importance économique, au lieu de fournir des emplois à nos milliers de chômeurs qui en ont besoin en créant des situations dans lesquelles ils pourraient avoir du travail. Il ne faut surtout pas que ces chômeurs aient du travail parce que c'est peut-être le fonds de commerce de certains, mais on va créer des industries, des services, des entreprises « bisounours » plutôt que de fournir du travail à nos chômeurs. C'est de cela qu'on est en train de s'occuper, c'est cela qui ne va pas dans cette Constituante. Une fois de plus, on est totalement à l'écart des besoins de la population et de ce que le peuple genevois nous demande. Il nous demande de résoudre des problèmes

d'emploi, de logement. Il compte sur nous. Qu'est-ce qu'on lui propose ? D'avoir une estampille de fabrique supérieure sur les fonds à occuper par la banque cantonale. Faites un micro-trottoir, les genevois n'en ont rien à faire. Il n'y a que quelques intellectuels pas encore blasés à gauche ou même peut-être parfois au centre, même au centre-droit peut-être, qui attachent de l'importance à cela. Ce que les gens veulent, c'est du logement, de l'emploi et de la sécurité. On est en train de rien leur offrir de concret, on est en train de partir sur des planètes totalement éloignées de Genève pour édicter – je répète le terme même s'il est un peu méprisant – des amendements, des thèses de minorité complètement « bisounours » où tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil et où l'on doit développer l'économie parallèle à la véritable économie parce qu'elle est sympathique et qu'elle serait durable. N'oubliez pas qu'à force de répéter et de marteler ce terme « durable », les genevois nous en voudront. Ils se rendront compte, ils vous rappelleront, ils nous rappelleront le jour où il faudra peut-être voter sur le projet de constitution qu'il n'y a qu'une seule chose durable sur terre, c'est le décès. C'est la seule chose qui est durable. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur Pardo. Je connaissais le terme gaullien de « volapük », mais je ne connaissais pas le terme de « bisounours ». Nous avons donc appris ce terme. Je passe la parole pour le groupe SolidaritéS à Mme Jocelyne Haller.

**Mme Jocelyne Haller.** Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'apprêtais à présenter notre amendement qui est en fait un ajout à la thèse 502.31.a et qui vise à affirmer que l'Etat garantit l'application du droit à un salaire égal pour un travail égal. Je m'apprêtais à vous faire un long développement, puis finalement j'ai réfléchi et je me suis dit mais qui, finalement, ne pourrait pas être d'accord avec une thèse pareille, à moins d'affirmer que tout travail égal mérite un salaire inégal. J'imagine qu'aucun d'entre vous ici ce soir ne pourrait aller dans ce sens. Alors, d'aucuns n'objecteront que ce n'est pas la peine de le dire puisque la loi garantit d'ores et déjà l'égalité, que la Constitution fédérale dit sans doute déjà des choses à ce propos et que finalement, il n'est pas utile d'aller plus loin. Permettez-moi quand même de vous dire que la loi sur l'égalité dont beaucoup d'entre nous se sont réjouis ne suffit pas encore, pas plus que la réglementation sur le travail, à assurer qu'à travail égal il y ait salaire égal. Par conséquent, il nous semble indispensable que cette disposition soit intégrée dans notre Constitution genevoise et qu'elle figure, comme nous le proposons, comme complément à la thèse 502.31.a. Cela étant, j'aurais pu m'arrêter là, mais j'avoue qu'après avoir entendu plusieurs personnes s'exprimer ici, je ne résiste pas. Je reviendrai sur les propos de M. Zwahlen qui disait tout à l'heure que finalement, ces dispositions sur l'économie sont sympathiques, certes, mais quand même superfétatoires puisque la Constitution fédérale dit déjà l'essentiel et que cela pourrait suffire. Permettez-moi quand même de constater que si la Constitution fédérale dit quelque chose, elle évoque essentiellement l'économie privée et que la proposition émanant de la commission 5 était quand même plus ouverte et surtout plus généreuse, puisque finalement elle fait référence à une économie libre, responsable, diversifiée et solidaire. Au moment où il s'agit d'écrire une constitution pour l'avenir et non pas une constitution de régression comme d'aucuns voudraient le faire aujourd'hui, que ces quelques qualificatifs-là soient énoncés dans notre Constitution serait quand même un pas important que nous ne devrions pas hésiter à faire.

J'aimerais revenir sur ce que disait M. Demole tout à l'heure, lorsqu'il interrogeait cette Assemblée en disant que finalement, y a-t-il des emplois qui ne soient pas consentis ? Eh bien oui, Monsieur Demole. Tous les travaux alimentaires ne sont pas forcément librement et de gaîté de cœur consentis. C'est-à-dire ce que vous devez faire non pas parce que vous vous investissez dans un travail que vous avez choisi, pour lequel vous vous êtes formé, qui vous intéresse, mais simplement parce que vous êtes contraint à manger tous les jours, à payer vos factures, et que pour cela, vous devez prendre le premier travail qui se présente à vous. Au cas où vous l'ignorerez, et en complément à ce qu'a dit M. de Dardel, il faut savoir qu'il y a un certain nombre de pratiques qui s'instaurent aujourd'hui sur le marché de l'emploi qui sont particulièrement insanes. Savez-vous que ces chômeurs qui sont légion, qui

cherchent du travail et qui postulent de manière répétée, lorsqu'ils postulent dans certains éléments de la restauration, se voient proposer des stages de probation de quinze jours non payés ? En d'autres temps, ces entreprises auraient engagé des extras. Non, là ce sont des postulants à l'emploi à qui on peut imposer un stage non payé qui peut aller jusqu'à quinze jours. Si ce n'est pas de la surexploitation, dites-moi ce que c'est ! Quand il s'agit des gens qui sont au chômage ou à l'aide sociale, ceux-là n'ont pas le choix. Par nécessité, ils sont obligés de prendre le premier emploi qu'ils trouvent. Et je vous signale que la loi sur le chômage qui vient d'être révisée et qui malheureusement, a été acceptée sur le plan fédéral alors que Genève a dit son désaccord, stipule que tous les jeunes de moins de trente ans, quelle que soit leur formation, devront accepter n'importe quel emploi. Alors, oui, il y a des emplois non consentis !

**Le président.** Madame Haller, le groupe a terminé, je vous laisse finir.

**Mme Jocelyne Haller.** Je termine, si vous le permettez.

**Le président.** Le groupe a fini son temps, mais je vous laisse trois phrases.

**Mme Jocelyne Haller.** Oui, merci, laissez-moi terminer. En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, c'est un vrai marché de l'emploi et non pas ce marché d'assistés dont parlait M. Kunz. Et pour que ce marché-là du secteur non marchand, qui doit inévitablement se développer, puisse réellement jouer son rôle sur le plan économique, il doit absolument ne pas être soustrait aux relations de partenariat social et à la réglementation sur le travail. Ce n'est pas un lieu d'assistanat, c'est un secteur économique, quoiqu'il vous en déplaise.

**Le président.** Merci Madame Haller. La parole, pour l'AVIVO, est à M. Christian Grobet.

**M. Christian Grobet.** Mesdames et Messieurs, je veux dire quelques propos concernant la Banque cantonale de Genève qui est un instrument extrêmement important pour notre canton, pour les pouvoirs publics, pour la garantie des épargnants. A ce sujet, le Conseil d'Etat voudrait supprimer cette garantie, ce que nous refusons, étant précisé qu'il ne devrait pas y avoir plus d'un carnet d'épargne par personne. Je reviens à l'essentiel, à savoir que cette banque, malheureusement, a risqué être mise en faillite, ce qui aurait eu des conséquences dramatiques sur l'économie locale. De fait, la BCGE a eu une gestion calamiteuse – mon propos reste très modéré à ce sujet – et ce sont l'Etat et la Ville de Genève qui ont sauvé la BCGE de la faillite.

Quant au projet d'une nouvelle constitution, la majorité continue à démanteler nos institutions et une institution très importante en supprimant l'essentiel de l'article 177 de la Constitution actuelle qui fixe le régime de la BCGE. C'est ainsi que vous avez supprimé, les majoritaires bien entendu, le statut de la BCGE qui est une société anonyme de droit public : enlevé ! Nous ne sommes pas dupes, vous voulez privatiser la BCGE alors que ce sont les pouvoirs publics qui ont sauvé la BCGE. Les pertes sont de Fr. 2 350'000'000 à la charge de la BCGE qui devra bien rembourser sur une durée qui sera peut-être de cinquante ou cent ans. La BCGE devra réparer cette énorme perte auprès de la collectivité. Mais vous avez de plus le culot de supprimer l'alinéa 3 de l'article 177 de la Constitution qui stipule que le canton et les communes détiennent la majorité des voix attachées au capital social de la banque, ce qui est la moindre des choses. Parmi ceux qui défendent le capital – je devrais dire le grand capital – y en a-t-il un qui ferait de pareils cadeaux dans le secteur privé ? Evidemment pas. Et il est vrai que ceux qui veulent mettre la main sur la BCGE sont les mêmes qui trouvent tout naturel de financer l'UBS pour les 65 milliards de francs, sans la moindre condition à l'égard de cette banque. Je constate que la violence qui est faite à l'égard de cet article constitutionnel est absolument inacceptable. Notre proposition reprend l'intégralité de l'article 177 de la Constitution pour qu'il reste inscrit dans la future Constitution. Je pense que quand on est en train de lire ce qui se passe aujourd'hui, enlever ce statut

constitutionnel est absolument inacceptable.

**Le président.** Merci Monsieur Grobet. Monsieur Chevrolet pour G[e]’avance, il vous reste trois minutes.

**M. Michel Chevrolet.** Il s’agit d’une erreur, Monsieur le président.

**Le président.** Ah bon ! Alors, Monsieur Mouhanna, comme rapporteur, vous êtes... Je n’arrive pas à lire votre nom parce que vous n’avez pas votre micro, mais 0119, c’est Souhaïl Mouhanna ; je vous passe la parole.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Merci, je sais que je ne suis qu’un numéro pour certains et je vais essayer de prendre une forme humaine. Alors premièrement, je voudrais signaler à celles et ceux, plutôt à ceux, qui ont critiqué les thèses de minorité que j’ai proposées qu’il s’agit de thèses qui sont extraites de la Constitution jurassienne qui a reçu la garantie fédérale et par conséquent, ces thèses sont parfaitement compatibles avec le droit fédéral. Alors qu’on n’essaie pas de nous opposer le droit fédéral pour dire qu’elles sont inacceptables. Donc si ces collègues refusent ces dispositions, c’est pour d’autres raisons. Deuxièmement, j’ai été interpellé par M. Pardo, Monsieur le président et je ne peux pas laisser passer cela ; et je parle aussi de M. Kunz qui lui, en tout cas, a une cohérence totale : il n’a jamais changé de ligne, c’est la ligne primaire qui a toujours été la sienne, c’est-à-dire défendre... *Voix dans la salle.* Ah, pardon ! Non, la ligne première, pardon, qui a toujours été la sienne est de défendre les intérêts de ceux qui sont de son bord, c’est-à-dire des patrons qui n’ont pas beaucoup de soucis par rapport à la situation des travailleurs. D’ailleurs, si je suis M. Kunz, la seule alternative pour les travailleurs, c’est de choisir entre l’assistanat et un salaire de misère. Quant à M. Pardo, qui prétendait que je voulais changer le monde, eh bien il y a longtemps que j’ai renoncé à changer le monde, j’essaie de voir ce que je peux changer ici. Vous êtes en train de changer le monde en pire, jour après jour, Monsieur Pardo ; je ne vous ai pas entendu par exemple, relever ce qui s’était passé avec le naufrage de Swissair, je ne vous ai pas entendu vous opposer à l’impunité de ceux de votre parti qui sont responsables de toutes ces pratiques délictueuses chez nous en Suisse. Ce n’est pas du tout au Sénégal ou au Burundi ou au Rwanda ; c’est ici, chez nous. Ce sont des dizaines de milliards de francs qui ont été mis à disposition de ceux qui ont pratiqué la spéculation et même certaines pratiques qui sont considérées comme criminelles par des Etats étrangers vis-à-vis desquels on se soumet, et vous le savez très bien. Là où vous êtes très fort c’est quand il s’agit de critiquer ce que nous, nous pouvons faire ici de bien pour l’intérêt de la population. Mais chaque fois qu’il s’agit des intérêts d’une petite minorité, vous défendez toujours le grand patronat, ceux qui exploitent – pour certains d’entre eux – honteusement les travailleurs. Mais là, de toute façon, je ne suis jamais étonné par rapport à ces prises de position. Il suffit de voir comment vous avez fait couler un certain nombre de dispositions. Vous avez refusé par exemple la onzième révision de l’AVS que nous, nous attaquons, parce qu’elle n’allait pas aussi loin dans le démantèlement social... *Le président fait tinter sa cloche...* que cela n’allait pas aussi loin... J’ai été interpellé, je réponds, donc il n’y a pas de raison. *Brouhaha.* Le dernier vote...

**Le président.** Il n’y a pas, Monsieur Barde, d’interruption comme cela.

**M. Souhaïl Mouhanna.** ... oui, mais il y a une différence puisque l’UDC était contre le fait que cela n’a pas été aussi loin dans le démantèlement social. Ce n’est pas pour les mêmes raisons, voilà. Donc je finis...

**Le président.** Monsieur Mouhanna, pouvez-vous revenir au sujet ?

**M. Souhaïl Mouhanna.** ... donc j’en arrive à un certain nombre de propositions. Je vous rappelle, Monsieur le président, que quand M. Baranzini était rapporteur de minorité, eh bien

la Présidence lui a donné la parole avec beaucoup de largesse. Donc je voudrais...

**Le président.** Oui mais il était dans le sujet.

**M. Souhaïl Mouhanna.** ... et j'avais demandé le même traitement et on m'avait promis que oui. Donc j'assure ce que j'avais obtenu lors de la dernière séance. Je voudrais encore dire... Vous n'allez pas nous donner de leçons, vous ! Alors, je voudrais quand même vous dire que... *Brouhaha – le président fait tinter sa cloche.* Monsieur, vous me cherchez, vous allez me trouver ! *Exclamations dans la salle.* Oui mais de toute façon, vous êtes l'un des fossoyeurs du projet de constitution que nous sommes en train d'examiner. Alors maintenant par rapport aux thèses ; les thèses que nous allons présenter sont des thèses, comme je l'ai dit, que nous considérons comme minimales et j'appelle tous les groupes qui se considèrent...- parce que M. Kunz disait tout à l'heure qu'on avait la meilleure situation qui existe : les travailleurs sont bien payés, la section économique est formidable, tout est formidable ! Alors si c'est tellement formidable, j'imagine que ce que nous demandons, ce n'est même pas la moitié ou le quart de ce qui est formidable chez nous aujourd'hui. Qui peut le plus peut le moins ! Donc je lui demande de voter pour ce moins. Cela c'est une chose. La deuxième chose, quand il dit : « Vous n'avez pas le monopole du cœur », cela me rappelle un peu Giscard d'Estaing. Non Monsieur, pour pouvoir dire que vous avez du cœur, eh bien il faut le prouver concrètement dans le vote.

La dernière chose que je voudrais dire – je sais que je vous énerve et cela me fait plaisir – donc par rapport à l'agriculture...

**Le président.** Je vous rappelle aux uns et aux autres que normalement on s'adresse à la Présidence...

**M. Souhaïl Mouhanna.** ... par rapport à l'agriculture... tout se passerait bien si on me laissait parler. Alors, je termine avec l'amendement sur l'agriculture. Je rappelle qu'il y a un amendement sur l'agriculture que j'ai cosigné avec M. Özden et Mme Martenot qui souligne la nécessité pour notre canton d'encourager, d'aller dans le sens de la souveraineté alimentaire et je crois que c'est la moindre des choses. Je pense que l'amendement qui a été déposé par M. Kunz sur l'agriculture est complémentaire ; il n'est pas contradictoire avec ce que nous avons proposé et par conséquent, j'attends de sa part et de son groupe qu'ils le votent. Merci.

**Le président.** Mes chers collègues, si possible je demanderai à chacun de rester sur le sujet et sur les thèses. On a eu déjà quelques exemples là ; naturellement, Monsieur Mouhanna, vous avez tout le temps de parole que vous voulez comme rapporteur. Vous avez fait référence d'ailleurs à un autre cas, mais c'est une liberté de parole en principe greffée sur le sujet dont nous parlons et il faut essayer si possible, pour que nous nous en sortions, de ne pas quitter ce canal-là. Je passe la parole, pour l'AVIVO, à Mme Annette Zimmermann.

**Mme Annette Zimmermann.** Merci Monsieur le président. Mesdames, Messieurs chers collègues, depuis que j'ai rejoint vos rangs, j'ai beaucoup entendu parler du fait que lors d'une séance mémorable du mois de mai, une série de droits fondamentaux avait été balayée, ce qui me semble fort dommageable, sinon inadmissible ; notamment, inscrire dans la nouvelle Constitution l'égalité entre les femmes et les hommes pour s'employer à ce qu'elle devienne vraiment quelque chose, une réalité, cela n'a pas été voté par cette Assemblée. Aujourd'hui, il semble possible de rétablir partiellement ce droit, en reprenant les termes « à travail égal, salaire égal », slogan bien connu, voire évident, comme Mme Haller l'a bien démontré tout à l'heure, mais hélas, loin d'être vraiment appliqué. Aujourd'hui on le sait – toutes les statistiques le disent – nombre de femmes exercent des emplois identiques à ceux de leurs collègues masculins et ne sont pas payées à la même hauteur. Il est temps, me semble-t-il, de réparer, si tant que faire se peut, une injustice aussi criante. Ce n'est pas misérabiliste, en aucun cas, mais c'est bien un changement dans la société que je vous

invite à suivre, en votant les différents amendements que vous avez reçus et qui demandent cette égalité. Je vous remercie.

**Le président.** Bon, merci Madame Zimmermann. Pour les Verts, M. Olivier Perroux a la parole.

**M. Olivier Perroux.** Merci Monsieur le président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Kunz : je n'ai vraiment pas l'impression de vivre dans le même monde que lui. Croit-il vraiment que Mondragón, qui est le septième groupe industriel espagnol, est une entreprise fictive parce que c'est une entreprise de l'économie sociale et solidaire et que ses employés sont des employés payés par l'Etat ? Pour ma part, je n'en suis pas du tout sûr ; de même que les centaines de Genevois qui vivent aujourd'hui en coopératives d'habitation et qui, me semble-t-il, ne vivent pas aux crochets de l'Etat.

Je l'ai entendu aussi parler des conventions collectives. Je me réjouis de voir que quelqu'un de son gabarit soutienne les conventions collectives parce que j'ai pu constater ces derniers temps qu'elles étaient plutôt remises en question. Il se trouve que depuis qu'il a parlé, j'ai ouvert mon ordinateur et j'ai tiré quelques chiffres sur les *working poor* et j'ai eu la confirmation que décidément, je ne vivais pas dans le même monde que lui. Entre 1995 et 2003, le nombre de *working poor*, de travailleurs pauvres qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, a doublé. En 2003, il y avait 231'000 travailleurs pauvres en Suisse. Cela représente un demi-million de personnes. On n'est pas en train de parler d'une minorité de la population, on est en train de parler d'une catégorie sociale qui s'est créée, qui est née il y a quelques années et qui aujourd'hui devrait nous préoccuper. Ces chiffres sont tirés de l'Office fédéral de la statistique que je ne crois pas être une antichambre du Parti communiste. Ils ont regardé aussi ces chiffres relativement à la durée de travail et puis aux jours de la semaine qui étaient travaillés. Il se trouve que dans la population normale – normale, c'est-à-dire qui n'est pas assimilable à des travailleurs pauvres – seulement le quart des travailleurs travaille le week-end. Lorsqu'on parle des travailleurs pauvres, ce taux monte à 42 %. Je ne crois pas qu'on puisse dire, face à ces chiffres, qu'effectivement le travail du dimanche est un travail librement choisi, qui concerne des travailleurs comme tout le monde, ou disons, dans la moyenne de notre pays. Nous avons là vraiment un problème. Je veux bien, pour ma part croire – économiquement, je l'ai étudié – que le salaire minimum n'est pas une solution ; il se trouve que depuis trop d'années, l'économie n'offre aucune autre solution pour éviter que nous nous retrouvions aujourd'hui avec un demi-million de nos semblables qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Pour ma part, cela me préoccupe ; je ne sais pas si c'est le monde des bisounours, mais je trouve que nous devrions faire quelque chose.

**Le président.** Merci Monsieur Perroux. La parole est à M. Roberto Baranzini pour les socialistes.

**M. Roberto Baranzini.** Oui, merci Monsieur le président. Effectivement, j'allais abonder dans la direction de mon préopinant. Il est vrai qu'on a entendu ici, ce soir, un très grand mépris pour les problèmes de la population. Mépris instrumentalisé par une certaine droite qui dit toujours que l'on ne s'occupe pas des vrais problèmes des personnes mais qui ne vote jamais les solutions lorsque l'on en propose. Mépris de quelqu'un, qui ne m'écoute pas, mais d'ailleurs, l'écoute n'est pas son fort, c'est bien connu, qui nous raconte qu'en fait tout va bien, que la situation genevoise est exceptionnelle. Or statistiquement, et pas seulement statistiquement, mais dans la vie de tous les jours, cela était peut-être vrai il y a une vingtaine d'années encore, lorsqu'on avait une élite, certes une élite de droite, mais qui était bien différente de celle que l'on retrouve maintenant.

J'ai entendu un commentaire assez étonnant concernant l'amendement 502.31.b « Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté ». Cet amendement a soulevé une grande indignation : on a même affirmé qu'il est absurde ! Je

voudrais juste noter que cet amendement reprend l'article 6 paragraphe 1 du Pacte des Nations Unies adopté par la Suisse et qui a été voté à l'unanimité. Donc, c'est peut-être quelque chose qui ne veut rien dire pour certains collègues mais ils sont beaucoup à croire, au contraire, que cela signifie quelque chose. Merci.

**Le président.** La parole pour les socialistes encore. Ah non, comme rapporteur ! La parole comme rapporteur est à M. Velasco.

**M. Alberto Velasco.** Merci Monsieur le président. Combien de temps il me reste ?

**Le président.** Pardon ?

**M. Alberto Velasco.** Il me reste beaucoup de temps ? Ah bon, d'accord.

**Le président.** Je vous donne la parole comme rapporteur ou comme porte-parole du groupe ? Il n'y a plus de temps pour le groupe donc il faut que vous ayez un discours de rapporteur.

**M. Alberto Velasco.** Merci Monsieur le président. Tout à l'heure donc, j'ai fait une intervention au sujet des commissions-cadres de relance de l'économie en mettant une disposition pour que le Conseil d'Etat puisse justement pallier ces phénomènes et pour ne pas créer des poches de chômage telles qu'on les connaît aujourd'hui. Mais Monsieur Kunz, je suis interpellé par votre intervention parce qu'en réalité, elle est intéressante. Vous vous élevez justement contre le fait que des gens soient assistés. Mais je suis d'accord avec vous, Monsieur Kunz. Logiquement, si ces gens étaient payés convenablement, il ne devrait pas y avoir d'assistés. Il ne devrait pas y avoir d'assistance au logement, ni d'assistance sociale, ces trucs-là. Chacun devrait gagner sa vie de telle façon qu'il puisse payer son logement, son assurance-maladie, subvenir à ses besoins tranquillement comme il le fut pendant les années des Trente Glorieuses – je crois qu'à Genève il y avait deux chômeurs à un moment donné dans les années soixante. Mais qu'est-ce qui se passe ? Moi, ce n'est pas mon économie, Monsieur, ce n'est pas mon économie. Ce type d'économie fait que nous arrivons à des taux de chômage aussi importants que cela. Alors moi, je suis tout à fait d'accord avec vous : il faudrait qu'au lieu d'avoir des emplois solidaires comme on le dit ici, des emplois qui concurrencent d'ailleurs l'économie privée – j'ai vu par exemple que la commune de Carouge payait des gens pour balayer à des salaires bien inférieurs aux balayeurs de la commune, donc ce n'est pas très normal. Si notre économie pouvait donner un travail à tout le monde, alors peut-être que votre discours aurait un sens. Mais cette économie ne donne pas, ne peut pas donner un travail à tout le monde. Il y a à Genève environ 20'000 sans emploi et vous êtes d'accord avec moi que la réserve d'emplois offerte, s'il y en a 1'000, 1'500, 2'000, c'est déjà beaucoup. Donc il y a un problème qui se pose là. Alors effectivement, moi je connais des gens, Monsieur Kunz, malheureusement, qui travaillent huit heures par jour et qui sont obligés d'aller à l'Hospice parce qu'ils n'arrivent pas à boucler la fin du mois. Cela, du point de vue de la dignité de l'être, c'est inadmissible. C'est inadmissible que quelqu'un qui travaille huit heures par jour ne puisse pas, disons, payer son logement, ses assurances et subvenir à ses besoins. Ce n'est pas normal dans une société comme la nôtre. Je suis d'accord avec vous que ces dispositions-là sont des dispositions-cadres. Moi, quand je les lis, je ne mets pas Genève en accusation, je n'en sais rien. Je dis simplement qu'une société qui se respecte doit avoir de telles dispositions, c'est tout. Et puis si ces dispositions, chers collègues, ne s'appliquent jamais, eh bien tant mieux ! Formidable ! Merveilleuse société genevoise qui n'a pas besoin d'appliquer de telles dispositions ! Mais si par malheur - parce que je suis d'accord avec vous, nous sommes insérés dans une économie mondialisée où certains événements nous touchent sans que nous puissions avoir prise sur eux. Je ne suis pas en train de dire que nous, Genevois, nous pouvons aller à contre-courant dans ce monde qui est presque incontrôlé, mais essayons de mettre une disposition pour au moins être solidaires les uns des autres ; un peu de fraternité,



voilà ! Donc je pense que les dispositions qui ont été mises aujourd'hui au vote vont dans ce sens-là, Monsieur Kunz, tout simplement. Et je vous dis sincèrement, j'espère qu'un jour, il n'y aura plus d'assistés dans ce canton, il n'y aura plus de gens qui devront aller à l'assistance sociale. J'aimerais bien qu'un jour on découvre que des gens gagnent CHF 10'000.- ou CHF 8'000.- et qu'ils ont été à l'assistance sans nécessité. A ce moment-là, disons, quand vous accuserez des gens qui y iront sans raison, eh bien peut-être que ce sera vrai. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et cela est triste, voilà. Merci Monsieur le président.

**Le président.** Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur Saurer, votre groupe a épuisé son temps de parole. Est-ce que c'est comme rapporteur que vous prenez la parole ? Ah ! Je vous remercie de renoncer. Monsieur Michel Barde, pour G[e]avance, vous avez la parole, si vous avez fini votre lecture.

**M. Michel Barde.** Merci Monsieur le président. Cela fait exactement une heure que nous plongeons dans le misérabilisme. J'ai entendu M. de Dardel parler des salaires de misère que nous avons ici ; j'aimerais simplement comparer avec la France. Allez juste voir les salaires de l'autre côté de la frontière et puisqu'on en parle, pourquoi se fait-il que tous les dimanches matins, Monsieur Gardiol, on ne trouve que des voitures suisses qui vont dans les supermarchés qui sont ouverts ? Pourquoi, pourquoi donc tous ces consommateurs vont-ils acheter en France ? Ah oui, c'est moins cher. Pourquoi c'est moins cher ? Pourquoi c'est moins cher ? Comment se fait-il que la Suisse à elle seule absorbe la moitié du total de tous les frontaliers de l'Europe ? La moitié du total de tous les frontaliers de l'Europe vient travailler en Suisse. Pourquoi, si c'est pour ne prendre que des salaires de misère, pour vivre dans la détresse la plus profonde ? Et enfin, comparons les taux de chômage. Les taux de chômage en Suisse et les taux de chômage à l'étranger. En Suisse où heureusement, nous n'avons pas de salaire minimum garanti qui crée du chômage, qui crée de la délocalisation, qui crée du travail au noir. Voilà la réalité. Et puis, Madame Haller, parlons de l'emploi. Je vous signale qu'il y a la convention 122 de l'Organisation internationale du travail, que la Suisse va probablement signer parce qu'elle insiste précisément sur le travail productif. Enfin, la BCGE et je terminerai par là. Sauf erreur, l'UBS a en effet été sauvée dans les conditions que l'on sait, mais auparavant la BCGE a été sauvée exactement dans les mêmes conditions. Je ne vois pas pourquoi on stigmatise l'une et pas l'autre. Expliquez-moi là aussi pourquoi. Cessons de faire du misérabilisme, cessons de nous flageller la poitrine. En réalité, si des personnes étrangères étaient ici et nous écoutaient, pas une de ces personnes ne comprendrait le discours qui est tenu ici. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Barde. La parole maintenant est à M. Michel Amaudruz pour l'UDC.

**M. Michel Amaudruz.** Merci Monsieur le président.

**Le président.** Deux minutes.

**M. Michel Amaudruz.** Oui, trente secondes. Une remarque au sujet de l'agriculture. Il est fondamental de consacrer le principe de la préservation du patrimoine agricole. C'est fondamental mais on ne saurait aller au-delà. Pour ce qui a trait à la BCGE, je rejoins l'opinion de Mme Gisiger. Je ne pense pas que les dispositions consacrées ou proposées aient leur place dans une constitution. En tout cas, ce qui est certain et fondamental, c'est que l'Etat ne doit pas se mêler, à quelque titre que ce soit ou sous quelque forme que ce soit, de la gestion de la banque. Ce fut l'une des causes des soucis de la Banque cantonale vaudoise. Ce qui m'amène aux propos de M. Saurer – dont à un moment j'ai pu peut-être penser qu'il se prenait pour un ayatollah à la recherche d'une émeraude pure. Laissons à M. Patrick Odier la responsabilité de ses propos, dont il s'est d'ailleurs défendu en disant qu'on les avait déplacés de leur contexte. Mais Monsieur Saurer, demain, je puis aller en France, je puis aller en Allemagne, je puis aller en Angleterre, je puis aller aux Etats-Unis

ouvrir un compte bancaire sans que l'on ne me pose la moindre question. Et vous voudriez faire des constituants des calvinistes plus calvinistes que Calvin. Non, nous avons quand même des règles à respecter et il y a une sphère privée, il y a une relation entre une banque et ses clients. L'Etat n'a pas à intervenir sur ce sujet. En outre, par rapport toujours à cette question, vous ne devez pas oublier qu'il y a un droit fédéral et qu'une fois encore, à Genève, l'on ne saurait aller dans une *Genferei* au-delà de ce que le législateur fédéral a décidé. Par ailleurs, sur un autre sujet et s'agissant du dimanche, M. Kunz a raison si l'on considère les quelques bons exemples qu'il a cités. J'ajouterai simplement que se promener un dimanche à Genève, c'est l'ennui...

**Le président.** Il faudra conclure.

**M. Michel Amaudruz.** ... c'est un signe de dépression. Enfin pour la misère, je dirai à M. de Dardel que la moitié des Français ont un salaire qui est inférieur à € 1'500 par mois.

**Le président.** La parole est maintenant au rapporteur de la commission, Mme Simone de Montmollin.

**Mme Simone de Montmollin.** Merci Monsieur le président. Chers collègues, j'aimerais revenir quelque peu sur une des remarques de M. Pardo, qui à juste titre nous rappelle à notre finitude en disant que la seule permanence, c'est la mort. Mais je pense que les gens de ce canton ont aussi envie d'avoir un cadre de vie et en cela, l'agriculture n'est pas très éloignée de leurs préoccupations : 78 % des gens souhaitent pouvoir bénéficier d'une agriculture de proximité. Et là je passerai de ma qualité de rapporteur de la commission à ma qualité de présentatrice de l'amendement qu'a déposé M. Kunz parce qu'il ne l'a pas beaucoup développé ; simplement pour vous dire qu'il a été déposé parce que nous estimions ne pas trahir l'esprit de la thèse d'origine qui vise à développer et à soutenir une agriculture de qualité. Mais on a souhaité y rajouter – et c'est là l'aspect peut-être que nous n'avions pas forcément voulu valoriser au départ – la possibilité de contribuer à la promotion. En effet, les agricultrices et agriculteurs de ce canton savent innover, savent adapter leur offre, savent répondre aux demandes évolutives et constantes de la population. L'agriculture contractuelle est un exemple parmi d'autres même si elle représente un extrêmement faible pourcentage de cette innovation – moins d'1 % des surfaces sont cultivées en agriculture contractuelle mais cela répond à une nouvelle forme d'agriculture. Il nous semble qu'il faut promouvoir l'agriculture parce que ce travail et ces efforts qualitatifs qui sont faits, il faut ensuite pouvoir les valoriser au niveau du marché ; et c'est bien là le propos de l'amendement que M. Kunz a déposé.

Par ailleurs, concernant l'approvisionnement régional, nous l'avons remplacé par proximité. En effet, cette notion de proximité est très compréhensible, elle est tout à fait pertinente dans l'environnement qui nous concerne. Elle n'exclut pas la région sans toutefois l'imposer, parce qu'en effet, le niveau régional présuppose des accords internationaux, des accords qui ne dépendent pas forcément que du canton mais qui dépendent aussi de la Confédération et nous n'avons pas voulu péjorer les efforts en la matière en limitant l'approvisionnement à la notion de région. En outre, l'aspect positif de l'agriculture de proximité est aussi mis en évidence pour les questions environnementales. Je crois que là aussi, il y a des rapports très clairs qui viennent de sortir et qui démontrent l'intérêt d'une agriculture de proximité relativement à l'impact sur l'environnement. Donc pour toutes ces raisons je vous enjoins à soutenir cet amendement qui n'est rien d'autre qu'une précision de la volonté de départ de valoriser et de maintenir l'outil de production à Genève. Maintenant, sur la question de la souveraineté alimentaire, notre collègue M. Souhaïl Mouhanna nous a donné quelques éléments. Je crois que dans les thèses que nous avons proposées ainsi que dans l'amendement que je viens de vous expliciter, sont contenus les principes et l'essentiel des buts de la souveraineté alimentaire. D'inscrire cela comme un principe serait une étape supplémentaire que peut-être cette Assemblée souhaitera franchir mais dans tous les cas, le

fait de ne pas l'accepter là ce soir ne remet pas en cause cet engagement que le canton a déjà pris par sa loi sur la promotion de l'agriculture et qui sera concrétisé par la thèse de ce soir dans ce dossier-là. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Madame la rapporteure de la commission. Et pour l'UDC – il reste un temps de parole ? – M. Soli Pardo a la parole.

**M. Soli Pardo.** Merci Monsieur le président.

**Le président.** Oui, nous avons décompté et nous avons fait... Donc il n'y a plus de temps pour l'UDC, Monsieur Pardo.

**M. Soli Pardo.** Je voulais répondre à M. Mouhanna qui m'avait personnellement interpellé sur un point.

**Le président.** Alors très brièvement.

**M. Soli Pardo.** Trente secondes...

**Le président.** Oui, allez-y.

**M. Soli Pardo.** ... parce que les propos qui sont tenus figurent dans un Mémorial, cela reste pour la postérité et il faut rectifier quand même certaines contre-vérités. M. Mouhanna a choisi l'exemple de Swissair pour stigmatiser le comportement de mon parti et en broser le portrait d'un laquais du grand capital. Je rappellerai à M. Mouhanna que le seul parti qui s'était opposé à ce que la Confédération verse quelque somme que ce soit à Swissair à l'époque de cette débâcle était l'UDC, contre une coalition libéralo-socialiste qui voulait tondre le peuple suisse en engouffrant de l'argent dans cette entreprise désespérée. Je vous remercie.

**Le président.** Très bien. M. Jean-Marc Guinchard pour G[e]'avance a la parole.

**M. Jean-Marc Guinchard.** Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs chers collègues, il s'est dit des choses sur les conventions...

**Le président.** Une minute, Monsieur Guinchard, une minute.

**M. Jean-Marc Guinchard.** Est-ce négociable, Monsieur le président ?

*Quelques rires*

**Le président.** Une minute vingt.

**M. Jean-Marc Guinchard.** Merci. Je vais partir de la négociation pour revenir à celle qui concerne les conventions collectives. Je suis impressionné par le nombre d'orateurs qui interviennent sur ce sujet sans avoir jamais sans doute négocié de conventions collectives et dont les interventions sont remplies d'inexactitudes. J'ai eu la chance – ou la malchance, je n'en sais rien, cela dépend de quel côté on se place – de négocier des conventions collectives pendant vingt-trois ans, ce qui représente un certain nombre d'heures de travail. Pendant vingt-trois ans, je n'ai jamais vu ni négocié une convention collective - que ce soit dans le public ou dans le privé - qui ne contenait pas des barèmes de salaires et des systèmes d'indexation. Pas une ! Je parle à titre personnel, peut-être que vous, vous en avez conclu d'autres. Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur de Dardel, laissez-moi parler. Cela étant, n'oubliez jamais une chose : une convention collective est un contrat, un contrat conclu entre deux parties privées où chacune d'entre elles trouve son avantage.

L'employeur, parce que cela permet de lisser les conditions de concurrence et de le soumettre aux mêmes conditions que ses concurrents et le travailleur, parce que cela améliore ses conditions de travail. Cela étant, si vous cherchez à imposer la force obligatoire à toutes les conventions collectives qui sont conclues – force obligatoire qui répond d'ailleurs à des critères très précis qui sont fixés par la législation fédérale – vous tuez le dialogue social et vous étatisiez le monde du travail mais évidemment, c'est certainement ce que vous souhaitez. Il ne faut pas oublier non plus la possibilité ou l'obligation qui est faite au canton de conclure des contrats-types de travail pour certaines catégories de population plus vulnérable comme le personnel de maison et le personnel agricole, dispositions qui sont également imposées par la législation fédérale. Enfin, l'Etat a un rôle à jouer dans le cadre de l'attribution des marchés publics...

**Le président.** Il faut conclure.

**M. Jean-Marc Guinchard.** ... puisqu'en général, il privilégie les entreprises soumises à des conventions collectives ou celles qui respectent les usages. J'ai terminé, merci Monsieur le président.

**Le président.** Merci Monsieur Guinchard. La parole est à M. Murat Alder pour le groupe Radical.

**M. Murat Julian Alder.** Je me retire.

**Le président.** Alors maintenant pour le groupe libéral, la parole est à M. Richard Barbey.

**M. Richard Barbey.** Je tenais... On m'entend ?

**Le président.** Vous avez quatre minutes, Monsieur Barbey.

**M. Richard Barbey.** J'aimerais juste formuler une remarque à propos de la Banque cantonale. J'entends ici répondre à l'intervention de mon collègue M. Christian Grobet. Christian Grobet a beaucoup critiqué le fait qu'on veuille privatiser la Banque cantonale. J'aimerais simplement rappeler que le désastre de la Banque cantonale est peut-être dû aussi au fait qu'on ait désigné au sein du Conseil d'administration trente-deux membres qui provenaient des milieux politiques plutôt que du monde de l'économie et qui soient habitués à gérer des banques. Ceci est un élément qui devrait en tout cas nous dissuader de trop insérer de dispositions dans la Constitution sur la Banque cantonale. J'ai terminé.

**Le président.** Merci Monsieur Barbey. La parole est de nouveau à M. Grobet pour l'AVIVO.

**M. Christian Grobet.** *Coupure...* que je ne suis pas du tout d'accord avec lui parce que les représentants désignés par les entités publiques étaient dans un Conseil d'administration totalement fictif sans aucune information ou quoi que ce soit et la Banque cantonale était gérée par le comité de banque, par cinq ou six professionnels qui étaient totalement incompetents, je peux vous le dire et on en parlera une autre fois. J'évoque par contre la thèse du travail. Le travail est un des fondements de notre société à telle enseigne qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, les Etats du monde entier ont créé la SDN – à laquelle succédera l'ONU - ainsi que l'OIT, l'Organisation internationale du travail. Mais qu'est-ce qu'il y a eu comme propositions de travail dans ces trois thèses qui nous sont soumises ce soir ? En tout et pour tout, il n'y a que trois lignes sur le travail ! C'est scandaleux quand on pense aux dizaines de milliers de personnes sans travail dans notre canton qui sont camouflées du reste par les statistiques des chômeurs qui ne représentent qu'une petite partie de la pointe de l'iceberg. Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui ne trouvent pas de travail à Genève. Dans mes activités sociales, je rencontre tous les jours des personnes désespérées qui sont totalement désabusées, notamment les jeunes.

Aujourd'hui, j'ai eu un cas tout à fait significatif : un jeune de 27 ans avec qui j'ai parlé. Il était l'un des 200 candidats pour un emploi chez un artisan ! C'est un peu les mêmes chiffres pour les locataires qui se précipitent à la régie pour tenter de trouver un appartement. M. Michel Barde parle de misérabilisme. Je vois que nous avons vraiment des interlocuteurs très différents entre nous, Michel. Tiens, tu (sic) parlais tout à l'heure du fait que quelqu'un était loin et je vois que tu (sic) n'es pas là, bref. Ce n'est pas pour vous faire la leçon, mais peut-être que la prochaine fois, tu (sic) ne parleras pas des soi-disant personnes qui étaient à l'arrière. Je continue. Ce qui est misérabiliste, Michel Barde, bon je n'ai pas pu le lui dire, ce sont les trois lignes - les trois lignes, entendez-vous bien ? – de ces trois thèses qui sont sans mesures concrètes. Autant rejeter ces trois lignes pour un texte aussi minimaliste. L'AVIVO a déposé plusieurs amendements inspirés de la Constitution du Jura. Il y a trente ans déjà, figurez-vous, qu'ils ont des mesures concrètes dans leur Constitution concernant le statut des travailleurs qui est nettement rétrograde dans notre Constitution. C'est le moment d'inscrire dans la Constitution les droits fondamentaux – on a parlé des droits fondamentaux – eh bien je dirais les droits fondamentaux des travailleurs. Il n'y a rien de cela dans ces trois thèses, ces trois lignes et j'espère que vous aurez une oreille pour les différentes propositions concrètes qui ont été soumises par le groupe AVIVO. Merci pour votre attention.

**Le président.** Merci Monsieur Grobet. La parole, pour le PDC, est à Mme Béatrice Gisiger.

**Mme Béatrice Gisiger.** Merci Monsieur le président. Chères et chers collègues, je voudrais rapidement vous présenter l'amendement qui suit, c'est-à-dire à la thèse 502.41.a et cela me permettra de rebondir sur les propos de Mme de Montmollin. Cette thèse se lit comme suit : « L'Etat assure l'éducation, l'information et la protection des consommateurs. » La thèse amendée se lirait ainsi : « L'Etat veille à l'information et à la protection des consommateurs. » Dans son intervention, Mme de Montmollin a parlé de la valorisation de la production et de l'intérêt de l'agriculture de proximité. Je pense qu'aujourd'hui, la thèse que je vous propose - bien que la commission ait demandé de mettre l'accent sur les mesures éducatives visant l'ensemble des consommateurs - est une thèse qui consiste à dire que cette tâche d'éducation incombe d'abord aux associations cantonales et aux communes. Et je pense que cette tâche d'information et de protection que je demande que vous souteniez en votant cette thèse est le premier pas pour faire du consommateur quelqu'un de libre à la fois de choisir son information et de la mettre en pratique. Si nous voulons soutenir un tant soit peu et valoriser la production de Genève ainsi que montrer notre intérêt pour cette agriculture, je pense qu'il est temps que nous nous réveillions. Et c'est avec cette information et cette protection des consommateurs que je lis en « l'Etat veille à l'information » que je vous demande de soutenir cette thèse. Il semble en effet que la responsabilité individuelle qui est chère au PDC est importante mais elle est aussi importante dans le cadre de la responsabilité familiale et collective ; car c'est dans ce cadre que les jeunes générations seront sensibilisées à leur futur rôle de consommateurs. Il ne revient donc pas à l'Etat, à mon sens, d'assurer cette tâche éducative, mais plutôt de veiller à l'information et à la protection des consommateurs, ce qui va dans le sens de la proposition que nous avons reçue de la Fédération romande des consommateurs. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Je vous remercie Madame Gisiger. La parole est au rapporteur - en tant que rapporteur - M. Andreas Saurer. Madame de Montmollin, il ne faut plus lui souffler à l'oreille, il va prendre la parole. Monsieur Saurer, vous avez la parole.

**M. Andreas Saurer.** Oui, merci Monsieur le président. Chers collègues, au même titre que Mme de Montmollin est intervenue tout à l'heure au sujet d'un amendement, je me permets également d'intervenir au sujet du même amendement.

**Le président.** Ah, mais Monsieur Saurer, si c'est l'amendement de votre groupe...

**M. Andreas Saurer.** Non, ce n'est pas l'amendement de mon groupe.

**Le président.** ... parce que pour Mme de Montmollin, cela a été décompté sur le temps du groupe libéral. Donc si vous n'avez plus de temps pour votre groupe...

**M. Andreas Saurer.** Monsieur le président, j'ai quelques doutes parce vous avez même précisé que Mme de Montmollin intervenait comme rapporteure et puis...

**Le président.** Oui, mais dès qu'elle a parlé comme...

**M. Andreas Saurer.** ... et puis tout à coup, vous dites qu'elle n'est pas intervenue comme rapporteure. Monsieur le président, j'ai quelques doutes quant à la rigueur de gérer ce débat. Maintenant, si vous...

**Le président.** Non, Monsieur Saurer, je regrette, dès que Mme de Montmollin a parlé de l'amendement, cela a été compté sur le temps du groupe libéral.

**M. Andreas Saurer.** Si vous m'interdisez de prendre la parole comme Mme de Montmollin, eh bien, je me soumetts à votre décision, Monsieur le président ; mais je trouve vraiment que votre comportement n'est pas très correct.

**Le président.** Il est absolument correct ; c'est l'égalité de traitement complète. Si vous aviez encore du temps pour votre groupe... Dès que Mme de Montmollin a parlé de l'amendement libéral, on a compté cela sur le temps du groupe libéral. Par conséquent, si je vous donnais la parole maintenant, je serais inéquitable vis-à-vis des autres groupes. Mais si vous voulez dire une phrase, dites une phrase. *Brouhaha*. C'est absolument... j'accepte l'inégalité.

**M. Andreas Saurer.** Oui, merci Monsieur le président pour votre magnanimité. En fait, c'est pour dire que nous sommes d'accord avec l'amendement, parce les auteurs de l'amendement sont d'accord de rajouter la phrase « respectueuse de l'environnement » qui a été supprimée. Ensuite « proximité » est assimilée à la région, donc pour moi, cela joue. Merci Monsieur le président.

**Le président.** Voilà, vous voyez que nous nous sommes arrangés, Monsieur Saurer. Maintenant justement, pour le temps qui reste au groupe libéral, c'est-à-dire décompte fait de ce qu'avait dit Mme de Montmollin, c'est-à-dire combien ? Une minute et demie ? Il vous reste deux minutes et demie pour le groupe libéral, Monsieur Laurent Hirsch.

**M. Laurent Hirsch.** Merci Monsieur le président. J'aimerais d'abord remercier la rapporteure de majorité, Mme Simone de Montmollin, pour son excellent rapport. De manière générale, puisque le temps est compté, nous soutiendrons l'essentiel des thèses de la commission et nous ne soutiendrons pas les thèses de minorité et les amendements qui nous égarent. Un mot en particulier sur la thèse 502.31.c. J'ai écouté avec attention M. Olivier Perroux nous parler des *working poor* et je suis d'accord avec ce qu'il disait. C'est effectivement un problème, ce n'est pas une situation satisfaisante et il est utile de faire quelque chose. Je ne sais pas si c'est au niveau de la constitution, mais c'est effectivement un problème. Si j'ai bien compris, son intervention visait à soutenir la thèse 502.31.c. Cette thèse, on nous l'a dit, est reprise de la Constitution du Jura qui a obtenu la garantie fédérale donc on nous l'a dit, il n'y a pas de problème. Ce qu'on ne nous a peut-être pas dit, c'est que le canton du Jura, après avoir édicté cette disposition... n'en a rien fait. Depuis trente ans, le canton du Jura a cette disposition, un joli article dans sa Constitution : aucun effet pratique. Alors est-ce que c'est cela que vous voulez ? De notre point de vue, si on veut s'attaquer à la question des *working poor*, ce n'est pas de cette manière-là qu'on le fait. Nous ne sommes pas convaincus par les déclarations ronflantes qui n'apportent rien de concret. Je vous remercie.

**Le président.** Merci Monsieur Hirsch. Monsieur Murat Alder, je crois que vous n'avez plus

de temps. Je suis désolé, c'est terminé. Alors...

**M. Murat Alder.** Attendez, je vais le réécrire pour qu'il soit lisible.

**Le président.** Vous êtes sérieux, vous déposez un amendement maintenant ?

**M. Murat Alder.** Oui, tout à fait, on y tient.

**Le président.** Ah je vous remercie de le déposer si tard. *Voix dans la salle.* On aura vraiment... bon. Alors maintenant, nous avons M. Dimier qui lui, dispose de tout le temps dévolu à son groupe, c'est-à-dire qu'il peut utiliser huit minutes s'il le veut.

**M. Patrick-Etienne Dimier.** Comme vous le savez, Monsieur le président, ce n'est pas notre habitude. Merci à la commission 5 et tout particulièrement à Mme de Montmollin pour cet excellent rapport. Pour ce qui est de l'emploi, nous tenons à rappeler ici que si Genève tient la tête du palmarès du chômage, ce n'est pas à la formation qu'elle le doit, pas plus qu'à l'âpreté du gain des PME ou des artisans - qui constituent les premiers employeurs du canton - et encore moins à la paresse de nos concitoyens. Si Genève tient cette position peu enviable, elle le doit principalement à une importation massive de la main-d'œuvre grâce à un *dumping* salarial... *Exclamations dans la salle...* grâce à un *dumping* salarial... *Exclamations dans la salle...* Vive le débat, Madame, vive le débat, bonne soirée ! ... à une importation massive de la main-d'œuvre grâce à un *dumping* salarial qui n'a rien de solidaire ou de responsable. Ce *dumping* n'est pas pratiqué par les artisans mais par les grandes chaînes alimentaires, l'horlogerie de masse et *last but not least*, par l'Etat lui-même, y compris dans l'enseignement public où, par exemple, un directeur de cycle d'orientation confie l'enseignement de l'allemand à une enseignante française, domiciliée en France et spécialisée dans l'enseignement de l'anglais. Alors, la quantité de thèses bien-pensantes qui nous sont présentées ce soir fait totalement l'impasse sur cette problématique. Comment pourrait-il en être autrement, puisque la majorité de cette Assemblée est tenue par les mêmes partis que ceux qui gouvernent actuellement et donc cautionne ce *dumping* salarial inacceptable. Le *leitmotiv* que nous entendons pour justifier ce *dumping*, y compris celui de l'Etat, est toujours le même : on ne trouve pas les compétences dans le réservoir genevois. Il est vrai que pour "bûcher" les voitures mal stationnées, il est nécessaire de recruter parmi les chômeurs français qui affichent volontiers Bac+4. Non, chers collègues, tout cela n'est que balivernes et vouloir poser toutes ces règles que certains nous proposent, ne changera rien et ne fera une fois de plus que créer des illusions. On ne répond pas à la pauvreté par la subvention mais par la prospérité et celle-ci n'est pas possible, tant et aussi longtemps que l'Etat en premier lieu et les grandes entreprises recrutent leurs collaborateurs à l'étranger, au mépris de nos concitoyens qui connaissent les affres du chômage à Genève. Occupons-nous avant tout de nos concitoyens qui n'ont pas d'emploi !

**Le président.** Merci Monsieur Dimier. Je vois 0119 : est-ce que c'est M. Mouhanna qui a demandé la parole comme rapporteur ? Je crois, c'est cela ?

**M. Souhaïl Mouhanna.** Oui, oui.

**Le président.** Oui, Monsieur Mouhanna, vous avez la parole.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Merci Monsieur le président. Tout d'abord, par rapport à l'amendement que Mme de Montmollin avait présenté, je signale simplement que lorsqu'il y aura le vote de notre amendement, il ne faudra pas les opposer, ils sont complémentaires. Par conséquent, il n'y a pas lieu de dire que si l'un passe, l'autre ne doit pas être soumis au vote. Cela, c'est la première remarque. La deuxième remarque concerne l'intervention de M. Hirsch qui prétend que les articles de la Constitution jurassienne sur le travail, la protection des travailleurs n'ont rien donné. C'est un mensonge éhonté, il n'a aucune preuve

pour le dire ! Et si cela ne donne rien d'après lui, il peut par exemple imaginer que s'ils sont adoptés chez nous, il fera tout ce qu'il pourra pour que cela donne quelque chose qui soit concrétisé. Alors je compte sur lui pour qu'on n'en reste pas à ce qu'il en est – d'après ce qu'il a prétendu - au niveau du canton du Jura. Merci.

**Le président.** Madame Carine Bachmann, il n'y a plus de temps pour les écologistes, je suis désolé. Je crois, mes chers collègues, que nous allons passer à la procédure de vote. Je demande aux rapporteurs de regagner... qu'est-ce qu'il y a ? Ah, Monsieur Hirsch, vous avez redemandé la parole ?

**M. Laurent Hirsch.** M. Mouhanna peut lire l'arrêt du Tribunal fédéral du 8 avril 2010 dans l'affaire SolidaritéS contre Grand Conseil. Il y trouvera la preuve de ce que je vous ai expliqué.

**Le président.** Bon, non seulement nous avons le record des amendements mais nous avons, ce n'est pas tout à fait ce que nous espérions, des amendements qui tombent maintenant. C'est quand même un petit peu - comment dirais-je ? – un petit peu fort de tabac ! Alors, nous allons donc commencer la procédure de vote. Je demande aux rapporteurs de regagner leur place. Voilà, vous êtes prêts ? *Brouhaha – le président fait tinter sa cloche.* Nous allons donc y aller pas à pas. Alors nous commençons par le chapitre 502.1. Politique économique. Nous avons une première thèse de la commission, 502.11.a, qui dit ceci : « L'Etat veille à créer un environnement favorable au développement et à la promotion d'une économie libre et responsable, diversifiée et solidaire. » Nous avons un amendement des Associations.

**M. Yves Lador.** Nous avons demandé que ce soit voté en deux éléments séparés, simplement.

**Le président.** C'est une motion d'ordre. Je la soumets au vote.

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève (M. Yves Lador) :  
Vote séparé des deux alinéas de leur amendement.

La motion d'ordre est refusée par 34 non, 33 oui, 4 abstentions.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*1. L'Etat veille au développement et à la promotion d'une économie libre, **solidaire et responsable, diversifiée et plurielle.***

*2. Il assume un rôle de régulation de l'économie.*

L'amendement est refusé par 42 non, 28 oui, 3 abstentions.

**Le président.** Nous sommes saisis d'un deuxième amendement qui est un ajout :

Amendement de M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajouter :

*L'Etat encourage le développement de l'activité économique, l'innovation et la création d'emplois librement consentis au sein d'entreprises :*

*a) poursuivant des intérêts collectifs ou un but d'intérêt public ou social,*

*b) sans but lucratif ou à lucrativité limitée,*



*c) organisées de manière démocratique et/ou participative.*

L'amendement est refusé par 40 non, 34 oui, 1 abstention.

**Mise aux voix, la thèse 502.11.a**

**L'Etat veille à créer un environnement favorable au développement et à la promotion d'une économie libre et responsable, diversifiée et solidaire.**

**est adoptée par 58 oui, 14 non, 2 abstentions.**

**Le président.** J'en viens à la thèse 502.11.b Il (l'Etat) met en place les conditions-cadres pour encourager la création et le maintien d'entreprises innovantes, dynamiques, génératrices de richesses et d'emplois diversifiés, orientées selon le long terme et les besoins de la région. ». Là, par miracle, il n'y a pas d'amendement.

**Mise aux voix, la thèse 502.11.b**

**Il (l'Etat) met en place les conditions-cadres pour encourager la création et le maintien d'entreprises innovantes, dynamiques, génératrices de richesses et d'emplois diversifiés, orientées selon le long terme et les besoins de la région.**

**est adoptée par 60 oui, 6 non, 5 abstentions.**

**Le président.** Nous en arrivons à la thèse 502.11.c « Il (l'Etat) mène une politique active de l'emploi et prend des mesures de prévention du chômage. » qui, elle aussi, est exempte d'amendements.

**Mise aux voix la thèse 502.11.c**

**Il (l'Etat) mène une politique active de l'emploi et prend des mesures de prévention du chômage.**

**est adoptée par 71 oui, 0 non, 0 abstention.**

*Brouhaha*

**Le président.** Nous arrivons à la thèse 502.11.d « Il (l'Etat) encourage le reclassement professionnel. ». Nous avons un amendement des Verts et Associatifs.

Amendement du groupe Les Verts et Associatifs (M. Jérôme Savary) :  
*Il (l'Etat) encourage la réinsertion professionnelle.*

**L'amendement est accepté par 41 oui, 25 non, 3 abstentions.**

**Mise aux voix la thèse amendée 502.11.d**

**Il (l'Etat) encourage la réinsertion professionnelle.**

**est adoptée par 43 oui, 22 non, 6 abstentions.**

**Le président.** Nous arrivons à la thèse minoritaire 502.12.a qui est un ajout : « *Le canton prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture économique et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement. A cette fin, il fixe sa politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle.* »

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.12.a**

***Le canton prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture économique et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement.***

***A cette fin, il fixe sa politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle.***

***est refusée par 38 non, 29 oui, 7 abstentions.***

## **Chapitre 502.1**

**Le président.** Nous en arrivons au chapitre 502.1 Agriculture. Nous avons affaire à une thèse, 502.21.a « L'Etat favorise une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement ainsi qu'un approvisionnement régional. », mais cette thèse est naturellement accompagnée de trois amendements, avec un sous-amendement Radical-Ouverture qui vient d'arriver. Nous avons un amendement qui est le plus lointain, l'amendement de SolidaritéS. Excusez-moi, il y a aussi l'AVIVO et le groupe socialiste pluraliste.

Amendement de M. Souhail Mouhanna (AVIVO), Melik Özden (socialiste pluraliste) et Claire Martenot (SolidaritéS) :

*L'Etat s'engage en faveur de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement.*

*Il favorise l'approvisionnement local et régional pour la population.*

*Il soutient la formation et l'emploi dans l'agriculture.*

L'amendement est refusé par 37 non, 35 oui, 2 abstentions.

**Le président.** Nous en arrivons à l'amendement Radical-Ouverture. Je pense que je dois d'abord faire voter le sous-amendement. Est-ce que je peux l'avoir ? C'est donc un sous-amendement Radical à l'amendement Radical. L'amendement lui-même dit :

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Simone de Montmollin (Libéraux & Indépendants), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e]avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) :

*L'Etat encourage une agriculture diversifiée, de qualité et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.*

**Le président.** Cet amendement pourrait être remplacé par le sous-amendement de M. Kunz (Radical-Ouverture) qui dit :

Sous-amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture) :

*L'Etat encourage une agriculture diversifiée, de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.*

**Le sous-amendement est accepté par 73 oui, 1 non, 0 abstention.**

**Le président.** Le sous-amendement remplace donc l'amendement. Nous avons encore un amendement des Associations qui est un ajout. Nous pouvons avoir l'amendement qui vient d'être accepté et ensuite l'ajout des Associations. Oui ?

**Une voix dans la salle.** Par alinéa !

**Le président.** Si vous demandez par alinéa, je suis obligé de considérer que c'est une motion d'ordre.

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève :  
Vote de leur amendement par alinéa.

**La motion d'ordre est acceptée par 37 oui, 36 non, 0 abstention.**

**Le président.** Pour que nous soyons bien au clair, l'alinéa 1 de l'amendement des Associations est caduc étant donné que le sous-amendement Radical a été accepté. C'est donc les chiffres 2, 3 et 4 qui pourraient s'ajouter à la thèse.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*1. L'Etat favorise une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement et des travailleurs ainsi qu'un approvisionnement local et régional.*

L'alinéa n'est pas soumis au vote (cf. vote sous-amendement Radical-Ouverture)

*2. Il encourage une agriculture de proximité, diversifiée dans ses productions et ses formes d'exploitations agricoles.*

L'alinéa 2 est refusé par 38 non, 32 oui, 3 abstentions.

*3. Il veille à ce que les agriculteurs locaux puissent obtenir pour leurs produits des prix rémunérateurs liés aux coûts de production.*

L'alinéa 3 est refusé par 37 non, 31 oui, 4 abstentions.

*4. Il soutient les projets rapprochant producteurs et consommateurs, telle que l'agriculture contractuelle de proximité.*

L'alinéa 4 est refusé par 38 non, 34 oui, 1 abstention.

**Mise aux voix, la thèse 502.21.a amendée**

**L'Etat encourage une agriculture diversifiée, de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.**

**est adoptée par 69 oui, 0 non, 5 abstentions.**

## **Chapitre 502.3 Travail.**

**Le président.** Nous passons au chapitre 502.3 Travail. Nous avons une thèse de commission 502.31.a qui dit : « L'Etat encourage le dialogue social et la conclusion de conventions collectives de travail. » Mais nous avons une thèse de minorité 502.32.e qui, si elle était votée, annulerait la thèse de la commission : « *L'Etat intervient auprès des partenaires sociaux pour susciter la conclusion de conventions collectives de travail, dotées de la force obligatoire. A défaut, il adopte des contrats types au sens de l'article 359a du Code fédéral des obligations pour fixer des salaires minimaux des diverses branches de l'économie.* »

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.e**

**L'Etat intervient auprès des partenaires sociaux pour susciter la conclusion de conventions collectives de travail, dotées de la force obligatoire. A défaut, il adopte des contrats types au sens de l'article 359a du Code fédéral des obligations pour fixer des salaires minimaux des diverses branches de l'économie.**

**est refusée par 38 non, 35 oui, 1 abstention.**

**Le président.** Nous avons alors plusieurs amendements à la thèse 502.31.a, d'abord un amendement SolidaritéS qui est un ajout :

Amendement du groupe SolidaritéS (Mme Jocelyne Haller) :

*L'Etat garantit l'application du droit à un salaire égal pour un travail égal.*

**M. Michel Ducommun.** (*Hors micro*)... c'est le moins qu'on puisse dire. La question que je me pose est la suivante : est-il possible de proposer un amendement une fois que le débat est terminé, c'est-à-dire que plus personne n'avait la parole... pardon ?

*Brouhaha.* Voix de M. Patrick-Etienne Dimier

**M. Michel Ducommun.** Plus personne n'était inscrit. Vous étiez en train de parler et vous n'aviez pas connaissance de ce...

**Le président.** S'il vous plaît, adressez-vous au président. Il s'agit de l'amendement Zwahlen-Kunz. ... Je comprends ce que vous dites, Monsieur Ducommun, mais le débat n'était en effet pas terminé. D'ailleurs, M. Lachat va nous éclairer sur ce point. Donc l'amendement Radical pourra être soumis au vote. Monsieur Lachat, je vous donne la parole.

**M. David Lachat.** Je ne comprends pas l'intervention de M. Ducommun parce que je dois saluer cet amendement Radical. Enfin, les radicaux admettent que l'homme et la femme sont égaux en droit. On ne va pas refuser cela.

*Applaudissements, voix dans la salle*

**Le président.** Je ferai voter quand il y aura le silence... Nous commençons donc bien par l'amendement SolidaritéS...

*Discussion au sein de la Présidence*

**Le président.** On me fait remarquer, chez nos experts juridiques, que l'amendement Radical est un sous-amendement à l'amendement de Mme Haller et que par conséquent, je dois d'abord faire voter le sous-amendement. Vous remarquerez quand même que lorsque les amendements tombent au dernier moment, cela complique singulièrement la tâche. Le sous-amendement est donc le suivant :

Sous-amendement à l'amendement du groupe SolidaritéS du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen, M. Pierre Kunz, M. Georges Chevieux et M. Murat Alder) :

*L'homme et la femme sont égaux en droit. Ils ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

*Brouhaha*

**Le président.** Ce sera un vote nominal.

**Sous-amendement R&O à l'amendement SolidaritéS  
502.31.a**

| <b>Nom</b>     | <b>Prénom</b>   | <b>Groupe</b> |     |
|----------------|-----------------|---------------|-----|
| Alder          | Murat Julian    | R&O           | OUI |
| Amaudruz       | Michel          | UDC           | OUI |
| Bachmann       | Carine          | V&A           | OUI |
| Baranzini      | Roberto         | SP            | OUI |
| Barbey         | Richard         | L&I           | OUI |
| Barde          | Michel          | GEA           | OUI |
| Bezaguët       | Janine          | AVI           | OUI |
| Bläsi          | Thomas          | UDC           | OUI |
| Bordier        | Bertrand        | L&I           | OUI |
| Büchi          | Thomas          | R&O           | OUI |
| Calame         | Boris           | ASG           | OUI |
| Chevieux       | Georges         | R&O           | OUI |
| Chevrolet      | Michel          | GEA           | OUI |
| Contat Hickel  | Marguerite      | V&A           | OUI |
| de Dardel      | Nils            | SOL           | OUI |
| de Montmollin  | Simone          | L&I           | OUI |
| de Saussure    | Christian       | GEA           | OUI |
| Delachaux      | Yves Patrick    | MCG           | OUI |
| Demole         | Claude          | GEA           | OUI |
| Dimier         | Patrick-Etienne | MCG           | OUI |
| Ducommun       | Michel          | SOL           | OUI |
| Dufresne       | Alexandre       | V&A           | OUI |
| Eggly          | Jacques-Simon   | L&I           | NVT |
| Engelberts     | Marie-Thérèse   | MCG           | NVT |
| Extermann      | Laurent         | SP            | OUI |
| Ferrier        | Franck          | MCG           | OUI |
| Föllmi         | Marco           | PDC           | OUI |
| Gardiol        | Maurice         | SP            | OUI |
| Gauthier       | Pierre          | AVI           | OUI |
| Genecand       | Benoît          | GEA           | NON |
| Gisiger        | Béatrice        | PDC           | OUI |
| Grobet         | Christian       | AVI           | OUI |
| Guinchard      | Jean-Marc       | GEA           | OUI |
| Haller         | Jocelyne        | SOL           | OUI |
| Halpérin       | Lionel          | L&I           | OUI |
| Hentsch        | Bénédict        | L&I           | NVT |
| Hirsch         | Laurent         | L&I           | NON |
| Hottelier      | Michel          | L&I           | OUI |
| Irminger       | Florian         | V&A           | OUI |
| Kasser         | Louise          | V&A           | OUI |
| Koechlin       | René            | L&I           | OUI |
| Kuffer-Galland | Catherine       | L&I           | OUI |
| Kunz           | Pierre          | R&O           | OUI |
| Lachat         | David           | SP            | OUI |
| Lador          | Yves            | ASG           | OUI |
| Loretan        | Raymond         | PDC           | OUI |
| Luscher        | Béatrice        | L&I           | NVT |
| Lyon           | Michèle         | AVI           | NVT |
| Manuel         | Alfred          | ASG           | OUI |
| Martenot       | Claire          | SOL           | OUI |

|               |               |     |     |
|---------------|---------------|-----|-----|
| Maurice       | Antoine       | R&O | OUI |
| Mizrahi       | Cyril         | SP  | OUI |
| Mouhanna      | Souhaïl       | AVI | OUI |
| Muller        | Ludwig        | UDC | OUI |
| Müller Sontag | Corinne       | V&A | OUI |
| Özden         | Melik         | SP  | OUI |
| Pagan         | Jacques       | UDC | OUI |
| Pardo         | Soli          | UDC | OUI |
| Perregaux     | Christiane    | SP  | OUI |
| Perroux       | Olivier       | V&A | OUI |
| Rochat        | Jean-François | AVI | OUI |
| Rodrik        | Albert        | SP  | OUI |
| Roy           | Céline        | L&I | OUI |
| Saudan        | Françoise     | R&O | OUI |
| Saurer        | Andreas       | V&A | OUI |
| Savary        | Jérôme        | V&A | OUI |
| Sayegh        | Constantin    | PDC | OUI |
| Scherb        | Pierre        | UDC | OUI |
| Schifferli    | Pierre        | UDC | ABS |
| Tanquerel     | Thierry       | SP  | OUI |
| Terrier       | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare       | Guy           | PDC | OUI |
| Tschudi       | Pierre-Alain  | V&A | OUI |
| Turrian       | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco       | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber         | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann    | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann    | Tristan       | SP  | OUI |
| Zosso         | Solange       | AVI | OUI |
| Zwahlen       | Guy           | R&O | OUI |

**Le sous-amendement est accepté par 70 oui, 3 non, 1 abstention.**

*Applaudissements*

**Le président.** Nous allons voter l'amendement de Mme Haller.

*Brouhaha*

**Le président.** Mes chers collègues, le moins qu'on puisse dire est qu'il y a division sur la procédure. Nous avons certains, notamment ici, qui considèrent que ce sous-amendement remplace l'amendement Haller et d'autres qui pensent qu'on fait voter l'amendement Haller comme ajout. Par conséquent, je fais voter l'amendement Haller.

*Brouhaha*

**Le président.** Le vote nominal est-il demandé ?

*Brouhaha*

**Le président.** Le vote nominal est demandé.

#### **Amendement Haller à la thèse 502.31.a**

| <b>Nom</b> | <b>Prénom</b> | <b>Groupe</b> |
|------------|---------------|---------------|
|------------|---------------|---------------|

|                |                 |     |     |
|----------------|-----------------|-----|-----|
| Alder          | Murat Julian    | R&O | NON |
| Amaudruz       | Michel          | UDC | NON |
| Bachmann       | Carine          | V&A | OUI |
| Baranzini      | Roberto         | SP  | OUI |
| Barbey         | Richard         | L&I | NON |
| Barde          | Michel          | GEA | NON |
| Bezaguet       | Janine          | AVI | OUI |
| Bläsi          | Thomas          | UDC | NON |
| Bordier        | Bertrand        | L&I | NON |
| Büchi          | Thomas          | R&O | NON |
| Calame         | Boris           | ASG | OUI |
| Chevieux       | Georges         | R&O | NON |
| Chevrolet      | Michel          | GEA | NON |
| Contat Hickel  | Marguerite      | V&A | OUI |
| de Dardel      | Nils            | SOL | OUI |
| de Montmollin  | Simone          | L&I | NON |
| de Saussure    | Christian       | GEA | NON |
| Delachaux      | Yves Patrick    | MCG | NON |
| Demole         | Claude          | GEA | NON |
| Dimier         | Patrick-Etienne | MCG | NON |
| Ducommun       | Michel          | SOL | OUI |
| Dufresne       | Alexandre       | V&A | OUI |
| Eggly          | Jacques-Simon   | L&I | NVT |
| Engelberts     | Marie-Thérèse   | MCG | NVT |
| Extermann      | Laurent         | SP  | OUI |
| Ferrier        | Franck          | MCG | NON |
| Föllmi         | Marco           | PDC | NON |
| Gardiol        | Maurice         | SP  | OUI |
| Gauthier       | Pierre          | AVI | OUI |
| Genecand       | Benoît          | GEA | NON |
| Gisiger        | Béatrice        | PDC | NON |
| Grobet         | Christian       | AVI | OUI |
| Guinchard      | Jean-Marc       | GEA | NON |
| Haller         | Jocelyne        | SOL | OUI |
| Halpérin       | Lionel          | L&I | NON |
| Hentsch        | Bénédict        | L&I | NVT |
| Hirsch         | Laurent         | L&I | NON |
| Hottelier      | Michel          | L&I | NON |
| Irminger       | Florian         | V&A | OUI |
| Kasser         | Louise          | V&A | OUI |
| Koechlin       | René            | L&I | NON |
| Kuffer-Galland | Catherine       | L&I | NON |
| Kunz           | Pierre          | R&O | NON |
| Lachat         | David           | SP  | OUI |
| Lador          | Yves            | ASG | OUI |
| Loretan        | Raymond         | PDC | NON |
| Luscher        | Béatrice        | L&I | NVT |
| Lyon           | Michèle         | AVI | NVT |
| Manuel         | Alfred          | ASG | OUI |
| Martenot       | Claire          | SOL | OUI |
| Maurice        | Antoine         | R&O | OUI |
| Mizrahi        | Cyril           | SP  | OUI |
| Mouhanna       | Souhaïl         | AVI | OUI |
| Muller         | Ludwig          | UDC | NON |
| Müller Sontag  | Corinne         | V&A | OUI |

|            |               |     |     |
|------------|---------------|-----|-----|
| Özden      | Melik         | SP  | OUI |
| Pagan      | Jacques       | UDC | NON |
| Pardo      | Soli          | UDC | NON |
| Perregaux  | Christiane    | SP  | OUI |
| Perroux    | Olivier       | V&A | OUI |
| Rochat     | Jean-François | AVI | OUI |
| Rodrik     | Albert        | SP  | OUI |
| Roy        | Céline        | L&I | NON |
| Saudan     | Françoise     | R&O | ABS |
| Saurer     | Andreas       | V&A | OUI |
| Savary     | Jérôme        | V&A | OUI |
| Sayegh     | Constantin    | PDC | OUI |
| Scherb     | Pierre        | UDC | NON |
| Schifferli | Pierre        | UDC | OUI |
| Tanquerel  | Thierry       | SP  | OUI |
| Terrier    | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare    | Guy           | PDC | NON |
| Tschudi    | Pierre-Alain  | V&A | OUI |
| Turrian    | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco    | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber      | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann | Tristan       | SP  | OUI |
| Zosso      | Solange       | AVI | OUI |
| Zwahlen    | Guy           | R&O | NON |

Amendement de Mme Jocelyne Haller (SolidaritéS) :

*Il garantit l'application du droit à un salaire égal pour un travail égal.*

**L'amendement est accepté par 39 oui, 34 non, 1 abstention.**

**Le président.** Nous avons encore un amendement du groupe socialiste pluraliste et des Verts qui est un ajout à la thèse de la commission.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

*Les collectivités publiques favorisent la participation des travailleurs et des travailleuses au sein des entreprises.*

**Le président.** Le vote nominal est demandé.

#### **Amendement SP et V&A à la thèse 502.31.a**

| <b>Nom</b> | <b>Prénom</b> | <b>Groupe</b> |     |
|------------|---------------|---------------|-----|
| Alder      | Murat Julian  | R&O           | NON |
| Amaudruz   | Michel        | UDC           | NON |
| Bachmann   | Carine        | V&A           | ABS |
| Baranzini  | Roberto       | SP            | OUI |
| Barbey     | Richard       | L&I           | NON |
| Barde      | Michel        | GEA           | NON |
| Bezaguet   | Janine        | AVI           | OUI |
| Bläsi      | Thomas        | UDC           | NON |
| Bordier    | Bertrand      | L&I           | NON |



|                |                 |     |     |
|----------------|-----------------|-----|-----|
| Büchi          | Thomas          | R&O | NON |
| Calame         | Boris           | ASG | OUI |
| Chevieux       | Georges         | R&O | NON |
| Chevrolet      | Michel          | GEA | NON |
| Contat Hickel  | Marguerite      | V&A | OUI |
| de Dardel      | Nils            | SOL | OUI |
| de Montmollin  | Simone          | L&I | NON |
| de Saussure    | Christian       | GEA | NON |
| Delachaux      | Yves Patrick    | MCG | NON |
| Demole         | Claude          | GEA | NON |
| Dimier         | Patrick-Etienne | MCG | NON |
| Ducommun       | Michel          | SOL | OUI |
| Dufresne       | Alexandre       | V&A | OUI |
| Eggly          | Jacques-Simon   | L&I | NVT |
| Engelberts     | Marie-Thérèse   | MCG | NVT |
| Extermann      | Laurent         | SP  | OUI |
| Ferrier        | Franck          | MCG | NON |
| Föllmi         | Marco           | PDC | NON |
| Gardiol        | Maurice         | SP  | OUI |
| Gauthier       | Pierre          | AVI | OUI |
| Genecand       | Benoît          | GEA | NON |
| Gisiger        | Béatrice        | PDC | NON |
| Grobet         | Christian       | AVI | OUI |
| Guinchard      | Jean-Marc       | GEA | NON |
| Haller         | Jocelyne        | SOL | OUI |
| Halpérin       | Lionel          | L&I | NON |
| Hentsch        | Bénédict        | L&I | NVT |
| Hirsch         | Laurent         | L&I | NON |
| Hottelier      | Michel          | L&I | NON |
| Irminger       | Florian         | V&A | ABS |
| Kasser         | Louise          | V&A | OUI |
| Koechlin       | René            | L&I | NON |
| Kuffer-Galland | Catherine       | L&I | NON |
| Kunz           | Pierre          | R&O | NON |
| Lachat         | David           | SP  | OUI |
| Lador          | Yves            | ASG | OUI |
| Loretan        | Raymond         | PDC | NON |
| Luscher        | Béatrice        | L&I | NVT |
| Lyon           | Michèle         | AVI | NVT |
| Manuel         | Alfred          | ASG | OUI |
| Martenot       | Claire          | SOL | OUI |
| Maurice        | Antoine         | R&O | NON |
| Mizrahi        | Cyril           | SP  | OUI |
| Mouhanna       | Souhaïl         | AVI | OUI |
| Muller         | Ludwig          | UDC | NON |
| Müller Sontag  | Corinne         | V&A | OUI |
| Özden          | Melik           | SP  | OUI |
| Pagan          | Jacques         | UDC | NON |
| Pardo          | Soli            | UDC | NON |
| Perregaux      | Christiane      | SP  | OUI |
| Perroux        | Olivier         | V&A | OUI |
| Rochat         | Jean-François   | AVI | OUI |
| Rodrik         | Albert          | SP  | OUI |
| Roy            | Céline          | L&I | NON |
| Saudan         | Françoise       | R&O | NON |

|            |               |     |     |
|------------|---------------|-----|-----|
| Saurer     | Andreas       | V&A | OUI |
| Savary     | Jérôme        | V&A | OUI |
| Sayegh     | Constantin    | PDC | NON |
| Scherb     | Pierre        | UDC | NON |
| Schifferli | Pierre        | UDC | NON |
| Tanquerel  | Thierry       | SP  | OUI |
| Terrier    | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare    | Guy           | PDC | NON |
| Tschudi    | Pierre-Alain  | V&A | OUI |
| Turrian    | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco    | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber      | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann | Tristan       | SP  | OUI |
| Zosso      | Solange       | AVI | OUI |
| Zwahlen    | Guy           | R&O | NON |

L'amendement est refusé par 38 non, 34 oui, 2 abstentions.

**Le président.** Je fais voter la thèse de la commission amendée. Le vote nominal est demandé.

**Mise aux voix, la thèse 502.31.a amendée**

**L'Etat encourage le dialogue social et la conclusion de conventions collectives de travail. Il garantit l'application du droit à un salaire égal pour un travail égal. L'homme et la femme sont égaux en droit. Ils ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.**

| Thèse amendée 502.31.a |                 |        |     |
|------------------------|-----------------|--------|-----|
| Nom                    | Prénom          | Groupe |     |
| Alder                  | Murat Julian    | R&O    | OUI |
| Amaudruz               | Michel          | UDC    | NON |
| Bachmann               | Carine          | V&A    | OUI |
| Baranzini              | Roberto         | SP     | OUI |
| Barbey                 | Richard         | L&I    | NON |
| Barde                  | Michel          | GEA    | NON |
| Bezaguët               | Janine          | AVI    | OUI |
| Bläsi                  | Thomas          | UDC    | OUI |
| Bordier                | Bertrand        | L&I    | OUI |
| Büchi                  | Thomas          | R&O    | OUI |
| Calame                 | Boris           | ASG    | OUI |
| Chevieux               | Georges         | R&O    | OUI |
| Chevrolet              | Michel          | GEA    | OUI |
| Contat Hickel          | Marguerite      | V&A    | OUI |
| de Dardel              | Nils            | SOL    | OUI |
| de Montmollin          | Simone          | L&I    | NON |
| de Saussure            | Christian       | GEA    | OUI |
| Delachaux              | Yves Patrick    | MCG    | OUI |
| Demole                 | Claude          | GEA    | OUI |
| Dimier                 | Patrick-Etienne | MCG    | NVT |
| Ducommun               | Michel          | SOL    | OUI |
| Dufresne               | Alexandre       | V&A    | OUI |
| Eggly                  | Jacques-Simon   | L&I    | NVT |

|                |               |     |     |
|----------------|---------------|-----|-----|
| Engelberts     | Marie-Thérèse | MCG | NVT |
| Extermann      | Laurent       | SP  | OUI |
| Ferrier        | Franck        | MCG | OUI |
| Föllmi         | Marco         | PDC | OUI |
| Gardiol        | Maurice       | SP  | OUI |
| Gauthier       | Pierre        | AVI | OUI |
| Genecand       | Benoît        | GEA | NON |
| Gisiger        | Béatrice      | PDC | NON |
| Grobet         | Christian     | AVI | OUI |
| Guinchard      | Jean-Marc     | GEA | OUI |
| Haller         | Jocelyne      | SOL | OUI |
| Halpérin       | Lionel        | L&I | NON |
| Hentsch        | Bénédict      | L&I | NVT |
| Hirsch         | Laurent       | L&I | NON |
| Hottelier      | Michel        | L&I | OUI |
| Irminger       | Florian       | V&A | OUI |
| Kasser         | Louise        | V&A | OUI |
| Koechlin       | René          | L&I | ABS |
| Kuffer-Galland | Catherine     | L&I | OUI |
| Kunz           | Pierre        | R&O | OUI |
| Lachat         | David         | SP  | OUI |
| Lador          | Yves          | ASG | OUI |
| Loretan        | Raymond       | PDC | OUI |
| Luscher        | Béatrice      | L&I | NVT |
| Lyon           | Michèle       | AVI | NVT |
| Manuel         | Alfred        | ASG | NVT |
| Martenot       | Claire        | SOL | OUI |
| Maurice        | Antoine       | R&O | OUI |
| Mizrahi        | Cyril         | SP  | OUI |
| Mouhanna       | Souhaïl       | AVI | OUI |
| Muller         | Ludwig        | UDC | OUI |
| Müller Sontag  | Corinne       | V&A | OUI |
| Özden          | Melik         | SP  | OUI |
| Pagan          | Jacques       | UDC | NON |
| Pardo          | Soli          | UDC | NON |
| Perregaux      | Christiane    | SP  | OUI |
| Perroux        | Olivier       | V&A | OUI |
| Rochat         | Jean-François | AVI | OUI |
| Rodrik         | Albert        | SP  | OUI |
| Roy            | Céline        | L&I | ABS |
| Saudan         | Françoise     | R&O | OUI |
| Saurer         | Andreas       | V&A | OUI |
| Savary         | Jérôme        | V&A | OUI |
| Sayegh         | Constantin    | PDC | OUI |
| Scherb         | Pierre        | UDC | ABS |
| Schifferli     | Pierre        | UDC | OUI |
| Tanquerel      | Thierry       | SP  | OUI |
| Terrier        | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare        | Guy           | PDC | OUI |
| Tschudi        | Pierre-Alain  | V&A | OUI |
| Turrian        | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco        | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber          | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann     | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann     | Tristan       | SP  | OUI |

Zosso  
Zwahlen

Solange  
Guy

AVI  
R&O

OUI  
OUI

**est adoptée par 58 oui, 11 non, 3 abstentions.**

*Applaudissements*

**Le président.** Je suis convaincu que la commission de rédaction va éclaircir tout cela de manière merveilleuse.

**Le président.** C'était laborieux, mais je vois que cela inspire la concorde ! Brouhaha. Nous passons maintenant à la thèse 502.31.b « L'Etat met en place les conditions-cadres permettant la protection des travailleurs sur leur lieu de travail. ». Nous avons là-dessus un amendement des groupes socialiste pluraliste et Verts qui a été complété, si j'ai bien vu... C'est là que nous avons une dizaine d'amendements. Si vous le permettez, je vais commencer par boire un verre d'eau. *Brouhaha*. Voilà, parce que, mes chers collègues, à cette thèse 502.31.b, il y a dix amendements que je suis obligé de vous lire et que nous allons voter un par un.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.*

**L'amendement est accepté par 36 oui, 35 non, 1 abstention.**

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*Toute personne qui travaille a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychique, ainsi qu'à la limitation raisonnable du temps de travail et aux jours fériés et congés payés.*

**L'amendement est accepté par 38 oui, 33 non, 1 abstention.**

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*La loi prévoit des mesures positives destinées à compenser les inégalités (affirmative action).*

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*La loi prévoit des règles applicables aux entités publiques ou privées dont l'activité est soutenue ou autorisée par les collectivités publiques du canton ou qui bénéficient de mandats publics, notamment concernant la procédure et les sanctions en cas de discrimination ou d'inégalité.*

L'amendement est refusé par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*L'égalité de tous les travailleurs et travailleuses est garantie. Toute inégalité dans l'embauche, les rapports de travail, de stage ou d'apprentissage, la formation et le perfectionnement professionnel, est interdite. Ne constituent pas une inégalité les mesures appropriées visant à promouvoir l'égalité de fait.*

L'amendement est refusé par 38 non, 35 oui, 1 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*Les collectivités publiques prennent des mesures pour lutter contre toute forme de discrimination et pour garantir l'égalité, notamment entre femmes et hommes, ainsi que l'intégration des minorités dans le monde du travail.*

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 1 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*Seules les entreprises et entités qui garantissent effectivement des conditions de travail et de salaire décentes et équitables, respectant en tous les cas au minimum les normes et usages applicables dans la branche concernée, peuvent recevoir une aide de l'Etat, exercer une activité soumise à autorisation ou bénéficier de mandats publics.*

L'amendement est refusé par 38 non, 37 oui, 0 abstention.

L'égalité des votes est tranchée en faveur des voix contre par le président.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*Afin d'assurer dans chaque branche d'activité un salaire et des conditions de travail décentes et équitables, l'Etat adopte des contrats-type de travail et étend le champ d'application des conventions collectives de travail.*

L'amendement est refusé par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

*La loi prévoit des incitations et compensations pour les employeurs publics ou privés qui favorisent l'égalité en général, notamment en engageant et en maintenant en emploi des personnes handicapées.*

L'amendement est refusé par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Maurice Gardiol, M. Tristan Zimmermann et M. Laurent Extermann) :

*Le travail du dimanche est interdit, sauf dérogation prévue par la loi.*

L'amendement est refusé par 39 non, 32 oui, 3 abstentions.

**Le président.** Je dois donc faire voter la thèse 502.31.b avec les deux ajouts.

**Mise aux voix, la thèse amendée 502.31.b**

**L'Etat met en place les conditions-cadres permettant la protection des travailleurs sur leur lieu de travail.**

**Toute personne qui travaille a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychique, ainsi qu'à la limitation raisonnable du temps de travail et aux jours fériés et congés payés.**

**Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.**

**est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention.**

**Le président.** Nous passons à la thèse 502.31.c « Chaque travailleur a droit au salaire qui lui assure un niveau de vie décent. » *Brouhaha* S'il vous plaît, un peu de silence, nous sommes tous fatigués. Nous avons un amendement ajout du groupe socialiste pluraliste et des Verts et qui a la teneur suivante.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

*L'Etat institue un salaire minimum cantonal dans tous les domaines d'activité économique, en tenant compte des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives, afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes.*

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

**Le président.** Nous votons donc la thèse de la commission.

**Mise aux voix, la thèse 502.31.c**

**Chaque travailleur a droit au salaire qui lui assure un niveau de vie décent.**

**est refusée par 36 non, 34 oui, 3 abstentions.**

**Le président.** Nous en arrivons aux thèses de minorité qui sont des ajouts. Monsieur Mouhanna, vous avez la parole.

**M. Souhaïl Mouhanna.** Monsieur le président, je demande que pour le vote de la thèse 502.32.d, il y ait un vote alinéa par alinéa, tout simplement parce que la commission elle-même a voté alinéa par alinéa. Si j'ai bien compris, je n'ai pas besoin de faire une motion d'ordre. La deuxième chose, tout à l'heure, nous avons entendu un certain nombre d'amendements sur le salaire égal, valeur égale entre hommes et femmes. Je signale qu'il figure dans les propositions que j'ai faites, alors ce n'est pas nouveau ce que nous avons entendu tout à l'heure de certains proposant.

**Le président.** Pour la procédure de vote, Monsieur Genecand, est-ce que vous confirmez que c'est la décision de la commission et que nous n'avons pas à décider si nous votons alinéa par alinéa ou d'un coup.

**M. Benoit Genecand.** Je pense que cela doit être une motion d'ordre.

**Le président.** Donc ce sera une motion d'ordre quand nous arriverons à cette thèse-là. Mais d'abord, je sou mets la thèse de minorité 502.32.a « *Le droit au travail est reconnu.* »

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.a**  
***Le droit au travail est reconnu.***

***est refusée par 37 non, 36 oui, 2 abstentions.***

L'égalité des voix est tranchée en faveur des voix contre par le président.

**Le président.** Nous passons à la thèse de minorité 502.32.b « *Avec le concours des communes, l'Etat s'efforce de promouvoir le plein emploi.* »

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.b**  
***Avec le concours des communes, l'Etat s'efforce de promouvoir le plein emploi.***

***est acceptée par 38 oui, 36 non, 0 abstention.***

**Le président.** Nous passons à la thèse 503.32.c qui est un ajout : « *L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des handicapés.* ». Le vote nominal est demandé.

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.c**  
***L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des handicapés.***

**Thèse de minorité 502.32.c**

| <b>Nom</b> | <b>Prénom</b> | <b>Groupe</b> |     |
|------------|---------------|---------------|-----|
| Alder      | Murat Julian  | R&O           | NON |
| Amaudruz   | Michel        | UDC           | NON |
| Bachmann   | Carine        | V&A           | OUI |
| Baranzini  | Roberto       | SP            | OUI |
| Barbey     | Richard       | L&I           | NON |
| Barde      | Michel        | GEA           | NON |
| Bezaguët   | Janine        | AVI           | OUI |
| Bläsi      | Thomas        | UDC           | OUI |
| Bordier    | Bertrand      | L&I           | NON |
| Büchi      | Thomas        | R&O           | OUI |
| Calame     | Boris         | ASG           | OUI |

|                |                 |     |     |
|----------------|-----------------|-----|-----|
| Chevieux       | Georges         | R&O | NON |
| Chevrolet      | Michel          | GEA | OUI |
| Contat Hickel  | Marguerite      | V&A | OUI |
| de Dardel      | Nils            | SOL | OUI |
| de Montmollin  | Simone          | L&I | NON |
| de Saussure    | Christian       | GEA | NON |
| Delachaux      | Yves Patrick    | MCG | NVT |
| Demole         | Claude          | GEA | OUI |
| Dimier         | Patrick-Etienne | MCG | NVT |
| Ducommun       | Michel          | SOL | OUI |
| Dufresne       | Alexandre       | V&A | OUI |
| Eggly          | Jacques-Simon   | L&I | NVT |
| Engelberts     | Marie-Thérèse   | MCG | NVT |
| Extermann      | Laurent         | SP  | OUI |
| Ferrier        | Franck          | MCG | NVT |
| Föllmi         | Marco           | PDC | NON |
| Gardiol        | Maurice         | SP  | OUI |
| Gauthier       | Pierre          | AVI | OUI |
| Genecand       | Benoît          | GEA | NON |
| Gisiger        | Béatrice        | PDC | NON |
| Grobet         | Christian       | AVI | OUI |
| Guinchard      | Jean-Marc       | GEA | NON |
| Haller         | Jocelyne        | SOL | OUI |
| Halpérin       | Lionel          | L&I | NON |
| Hentsch        | Bénédict        | L&I | NVT |
| Hirsch         | Laurent         | L&I | NON |
| Hottelier      | Michel          | L&I | NON |
| Irminger       | Florian         | V&A | OUI |
| Kasser         | Louise          | V&A | OUI |
| Koechlin       | René            | L&I | NON |
| Kuffer-Galland | Catherine       | L&I | NON |
| Kunz           | Pierre          | R&O | NON |
| Lachat         | David           | SP  | OUI |
| Lador          | Yves            | ASG | OUI |
| Loretan        | Raymond         | PDC | NON |
| Luscher        | Béatrice        | L&I | NVT |
| Lyon           | Michèle         | AVI | NVT |
| Manuel         | Alfred          | ASG | OUI |
| Martenot       | Claire          | SOL | OUI |
| Maurice        | Antoine         | R&O | NON |
| Mizrahi        | Cyril           | SP  | OUI |
| Mouhanna       | Souhaïl         | AVI | OUI |
| Muller         | Ludwig          | UDC | OUI |
| Müller Sontag  | Corinne         | V&A | OUI |
| Özden          | Melik           | SP  | OUI |
| Pagan          | Jacques         | UDC | NON |
| Pardo          | Soli            | UDC | NON |
| Perregaux      | Christiane      | SP  | OUI |
| Perroux        | Olivier         | V&A | OUI |
| Rochat         | Jean-François   | AVI | OUI |
| Rodrik         | Albert          | SP  | OUI |
| Roy            | Céline          | L&I | NON |
| Saudan         | Françoise       | R&O | NON |
| Saurer         | Andreas         | V&A | OUI |
| Savary         | Jérôme          | V&A | OUI |



|            |               |     |     |
|------------|---------------|-----|-----|
| Sayegh     | Constantin    | PDC | NON |
| Scherb     | Pierre        | UDC | NON |
| Schifferli | Pierre        | UDC | OUI |
| Tanquerel  | Thierry       | SP  | OUI |
| Terrier    | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare    | Guy           | PDC | NON |
| Tschudi    | Pierre-Alain  | V&A | OUI |
| Turrian    | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco    | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber      | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann | Tristan       | SP  | OUI |
| Zosso      | Solange       | AVI | OUI |
| Zwahlen    | Guy           | R&O | OUI |

**est adoptée par 43 oui, 28 non, 0 abstention.**

**Le président.** Nous passons à la thèse 502.32.d chère à M. Mouhanna et je fais voter d'abord la motion d'ordre.

*Thèse de minorité 502.32.d*

*Pour assurer la protection des travailleurs, l'Etat :*

- a. organise l'assurance chômage obligatoire ;*
- b. institue la médecine du travail ;*
- c. légifère sur les conditions de travail ;*
- d. favorise la participation des travailleurs au sein des entreprises ;*
- e. protège les travailleurs et leurs représentants dans l'exercice de leurs droits ;*
- f. veille à l'application du principe « à travail égal, salaire égal ».*

Motion d'ordre de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Vote alinéa par alinéa

La motion d'ordre est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.d**

***Pour assurer la protection des travailleurs, l'Etat :***

- a. organise l'assurance chômage obligatoire ;***
- b. institue la médecine du travail ;***
- c. légifère sur les conditions de travail ;***
- d. favorise la participation des travailleurs au sein des entreprises ;***
- e. protège les travailleurs et leurs représentants dans l'exercice de leurs droits ;***
- f. veille à l'application du principe « à travail égal, salaire égal ».***

**est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention**

**Le président.** Nous passons à la thèse 502.32.f « Afin d'assurer le contrôle des conditions de travail et des salaires minimaux, il est institué une fondation de droit public, dont le conseil est composé de manière tripartite émanant des milieux des salariés, des employeurs et de l'Etat. En cas d'infractions, la Fondation applique des amendes dont le montant est fixé dans la loi. Elle dresse également un rapport au département chargé de l'emploi. Le statut des services publics, notamment du personnel, est fixé par des lois et des arrêtés municipaux.

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.f**

**Afin d'assurer le contrôle des conditions de travail et des salaires minimaux, il est institué une fondation de droit public, dont le conseil est composé de manière tripartite émanant des milieux des salariés, des employeurs et de l'Etat.**

**En cas d'infractions, la Fondation applique des amendes dont le montant est fixé dans la loi. Elle dresse également un rapport au département chargé de l'emploi.**

**Le statut des services publics, notamment du personnel, est fixé par des lois et des arrêtés municipaux.**

**est refusée par 53 non, 17 oui, 4 abstentions.**

**Le président.** Nous passons à la thèse de minorité 502.32.g « Les travailleurs, les employeurs et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour défendre leurs intérêts, de créer des associations, d'y adhérer ou non. La grève et le lock-out sont licites lorsqu'ils se rapportent aux relations de travail. »

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.g**

**Les travailleurs, les employeurs et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour défendre leurs intérêts, de créer des associations, d'y adhérer ou non.**

**La grève et le lock-out sont licites lorsqu'ils se rapportent aux relations de travail.**

**est refusée par 48 non, 20 oui, 6 abstentions.**

#### **Chapitre 502.4 Information et protection des consommateurs**

**Le président.** Nous passons au chapitre 502.4 et à la thèse 502.41.a « L'Etat assure l'éducation, l'information et la protection des consommateurs. » Nous avons un amendement du groupe PDC :

Amendement du groupe PDC (Mme Béatrice Gisiger) :

*L'Etat veille à l'information et à la protection des consommateurs.*

**L'amendement est accepté par 38 oui, 31 non, 5 abstentions.**

**Mise aux voix, la thèse amendée 502.41.a**

**L'Etat veille à l'information et à la protection des consommateurs.**

**est adoptée par 49 oui, 4 non, 21 abstentions.**

#### **Chapitre 502.5 Banque cantonale.**

**Le président.** Nous pouvons passer au dernier chapitre, 502.5 Banque cantonale. Nous avons une thèse de la commission 502.51.a « L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région. ». Nous n'avons que deux amendements, l'amendement de M. Ludwig Muller a été retiré.

**Le président.** Nous commençons par l'amendement AVIVO :

Amendement du groupe AVIVO :

*Banque cantonale de Genève*

*1 La Banque cantonale de Genève, créée par la fusion de la Caisse d'épargne de la République et canton de Genève, fondée en 1816, et de la Banque hypothécaire du canton*

*de Genève, fondée en 1847, est une société anonyme de droit public.*

*2 La Banque cantonale de Genève a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.*

*3 Le canton et les communes détiennent la majorité des voix attachées au capital social de la banque.*

*4 La loi et les statuts règlent l'organisation et les activités de la banque.*

**Le président.** L'appel nominal est suivi.

#### **Amendement AVI à la thèse 502.51.a**

| <b>Nom</b>     | <b>Prénom</b>   | <b>Groupe</b> |     |
|----------------|-----------------|---------------|-----|
| Alder          | Murat Julian    | R&O           | NON |
| Amaudruz       | Michel          | UDC           | NON |
| Bachmann       | Carine          | V&A           | NON |
| Baranzini      | Roberto         | SP            | OUI |
| Barbey         | Richard         | L&I           | NON |
| Barde          | Michel          | GEA           | NON |
| Bezaguet       | Janine          | AVI           | OUI |
| Bläsi          | Thomas          | UDC           | NON |
| Bordier        | Bertrand        | L&I           | NON |
| Büchi          | Thomas          | R&O           | NON |
| Calame         | Boris           | ASG           | OUI |
| Chevieux       | Georges         | R&O           | NON |
| Chevrolet      | Michel          | GEA           | NON |
| Contat Hickel  | Marguerite      | V&A           | NON |
| de Dardel      | Nils            | SOL           | OUI |
| de Montmollin  | Simone          | L&I           | NON |
| de Saussure    | Christian       | GEA           | NON |
| Delachaux      | Yves Patrick    | MCG           | NON |
| Demole         | Claude          | GEA           | NON |
| Dimier         | Patrick-Etienne | MCG           | NON |
| Ducommun       | Michel          | SOL           | OUI |
| Dufresne       | Alexandre       | V&A           | ABS |
| Eggly          | Jacques-Simon   | L&I           | NVT |
| Engelberts     | Marie-Thérèse   | MCG           | NVT |
| Extermann      | Laurent         | SP            | OUI |
| Ferrier        | Franck          | MCG           | NON |
| Föllmi         | Marco           | PDC           | NON |
| Gardioli       | Maurice         | SP            | ABS |
| Gauthier       | Pierre          | AVI           | OUI |
| Genecand       | Benoît          | GEA           | NON |
| Gisiger        | Béatrice        | PDC           | NON |
| Grobet         | Christian       | AVI           | OUI |
| Guinchard      | Jean-Marc       | GEA           | NON |
| Haller         | Jocelyne        | SOL           | OUI |
| Halpérin       | Lionel          | L&I           | NON |
| Hentsch        | Bénédict        | L&I           | NVT |
| Hirsch         | Laurent         | L&I           | NON |
| Hottelier      | Michel          | L&I           | NON |
| Irminger       | Florian         | V&A           | NON |
| Kasser         | Louise          | V&A           | NON |
| Koechlin       | René            | L&I           | NON |
| Kuffer-Galland | Catherine       | L&I           | NON |
| Kunz           | Pierre          | R&O           | NON |

|               |               |     |     |
|---------------|---------------|-----|-----|
| Lachat        | David         | SP  | ABS |
| Lador         | Yves          | ASG | OUI |
| Loretan       | Raymond       | PDC | NON |
| Luscher       | Béatrice      | L&I | NVT |
| Lyon          | Michèle       | AVI | NVT |
| Manuel        | Alfred        | ASG | OUI |
| Martenot      | Claire        | SOL | OUI |
| Maurice       | Antoine       | R&O | NON |
| Mizrahi       | Cyril         | SP  | OUI |
| Mouhanna      | Souhaïl       | AVI | OUI |
| Muller        | Ludwig        | UDC | NON |
| Müller Sontag | Corinne       | V&A | NON |
| Özden         | Melik         | SP  | OUI |
| Pagan         | Jacques       | UDC | NON |
| Pardo         | Soli          | UDC | NON |
| Perregaux     | Christiane    | SP  | OUI |
| Perroux       | Olivier       | V&A | NON |
| Rochat        | Jean-François | AVI | OUI |
| Rodrik        | Albert        | SP  | ABS |
| Roy           | Céline        | L&I | NON |
| Saudan        | Françoise     | R&O | NON |
| Saurer        | Andreas       | V&A | NON |
| Savary        | Jérôme        | V&A | NON |
| Sayegh        | Constantin    | PDC | NON |
| Scherb        | Pierre        | UDC | NON |
| Schifferli    | Pierre        | UDC | OUI |
| Tanquerel     | Thierry       | SP  | ABS |
| Terrier       | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare       | Guy           | PDC | NON |
| Tschudi       | Pierre-Alain  | V&A | NON |
| Turrian       | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco       | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber         | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann    | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann    | Tristan       | SP  | OUI |
| Zosso         | Solange       | AVI | OUI |
| Zwahlen       | Guy           | R&O | NON |

L'amendement est refusé par 46 non, 23 oui, 5 abstentions.

**Le président.** Nous passons à l'amendement des Associations.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région. **La Banque cantonale promeut l'intérêt général et accorde aux communes et au canton des prêts à des taux correspondant à cet intérêt général.***

L'amendement est refusé par 39 non, 24 oui, 11 abstentions.

**Mise aux voix, la thèse 502.51.a**

**L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région.**

**est refusée par 43 non, 30 oui, 0 abstention.**

**Le président.** Il nous reste deux thèses de minorité sur lesquelles nous devons voter également. La première thèse 502.52.a dit ceci : « *La Banque cantonale de Genève est une société anonyme de droit public.* ». Le vote nominal est demandé.

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.52.a**

***La Banque cantonale de Genève est une société anonyme de droit public.***

| Thèse de minorité 502.52.a |                 |        |     |
|----------------------------|-----------------|--------|-----|
| Nom                        | Prénom          | Groupe |     |
| Alder                      | Murat Julian    | R&O    | NON |
| Amaudruz                   | Michel          | UDC    | NON |
| Bachmann                   | Carine          | V&A    | OUI |
| Baranzini                  | Roberto         | SP     | OUI |
| Barbey                     | Richard         | L&I    | NON |
| Barde                      | Michel          | GEA    | NON |
| Bezaguët                   | Janine          | AVI    | OUI |
| Bläsi                      | Thomas          | UDC    | NON |
| Bordier                    | Bertrand        | L&I    | NON |
| Büchi                      | Thomas          | R&O    | NON |
| Calame                     | Boris           | ASG    | OUI |
| Chevieux                   | Georges         | R&O    | NON |
| Chevrolet                  | Michel          | GEA    | NON |
| Contat Hickel              | Marguerite      | V&A    | OUI |
| de Dardel                  | Nils            | SOL    | OUI |
| de Montmollin              | Simone          | L&I    | NON |
| de Saussure                | Christian       | GEA    | NON |
| Delachaux                  | Yves Patrick    | MCG    | NON |
| Demole                     | Claude          | GEA    | NON |
| Dimier                     | Patrick-Etienne | MCG    | NON |
| Ducommun                   | Michel          | SOL    | OUI |
| Dufresne                   | Alexandre       | V&A    | OUI |
| Eggly                      | Jacques-Simon   | L&I    | NVT |
| Engelberts                 | Marie-Thérèse   | MCG    | NVT |
| Extermann                  | Laurent         | SP     | OUI |
| Ferrier                    | Franck          | MCG    | NON |
| Föllmi                     | Marco           | PDC    | NON |
| Gardiol                    | Maurice         | SP     | OUI |
| Gauthier                   | Pierre          | AVI    | OUI |
| Genecand                   | Benoît          | GEA    | NON |
| Gisiger                    | Béatrice        | PDC    | NON |
| Grobet                     | Christian       | AVI    | OUI |
| Guinchard                  | Jean-Marc       | GEA    | NON |
| Haller                     | Jocelyne        | SOL    | OUI |
| Halpérin                   | Lionel          | L&I    | NON |
| Hentsch                    | Bénédict        | L&I    | NVT |
| Hirsch                     | Laurent         | L&I    | NON |
| Hottelier                  | Michel          | L&I    | NON |
| Irminger                   | Florian         | V&A    | OUI |
| Kasser                     | Louise          | V&A    | OUI |
| Koechlin                   | René            | L&I    | NON |
| Kuffer-Galland             | Catherine       | L&I    | NON |
| Kunz                       | Pierre          | R&O    | NON |

|               |               |     |     |
|---------------|---------------|-----|-----|
| Lachat        | David         | SP  | OUI |
| Lador         | Yves          | ASG | OUI |
| Loretan       | Raymond       | PDC | NON |
| Luscher       | Béatrice      | L&I | NVT |
| Lyon          | Michèle       | AVI | NVT |
| Manuel        | Alfred        | ASG | OUI |
| Martenot      | Claire        | SOL | OUI |
| Maurice       | Antoine       | R&O | NON |
| Mizrahi       | Cyril         | SP  | OUI |
| Mouhanna      | Souhaïl       | AVI | OUI |
| Muller        | Ludwig        | UDC | NON |
| Müller Sontag | Corinne       | V&A | OUI |
| Özden         | Melik         | SP  | OUI |
| Pagan         | Jacques       | UDC | NON |
| Pardo         | Soli          | UDC | NON |
| Perregaux     | Christiane    | SP  | OUI |
| Perroux       | Olivier       | V&A | OUI |
| Rochat        | Jean-François | AVI | OUI |
| Rodrik        | Albert        | SP  | OUI |
| Roy           | Céline        | L&I | NON |
| Saudan        | Françoise     | R&O | NON |
| Saurer        | Andreas       | V&A | OUI |
| Savary        | Jérôme        | V&A | OUI |
| Sayegh        | Constantin    | PDC | NON |
| Scherb        | Pierre        | UDC | NON |
| Schifferli    | Pierre        | UDC | NON |
| Tanquerel     | Thierry       | SP  | OUI |
| Terrier       | Jean-Philippe | PDC | NVT |
| Tornare       | Guy           | PDC | NON |
| Tschudi       | Pierre-Alain  | V&A | OUI |
| Turrian       | Marc          | AVI | OUI |
| Velasco       | Alberto       | SP  | OUI |
| Weber         | Jacques       | L&I | NON |
| Zimmermann    | Annette       | AVI | OUI |
| Zimmermann    | Tristan       | SP  | OUI |
| Zosso         | Solange       | AVI | OUI |
| Zwahlen       | Guy           | R&O | NON |

**est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention.**

**Le président.** Il nous reste la dernière thèse de minorité 502.53.a « *La Banque cantonale est gérée selon le principe du développement durable en respectant les plus hautes exigences éthiques, y compris en matière de fraude et d'évasion fiscale.* »

**Mise aux voix, la thèse de minorité 502.53.a**

***La Banque cantonale est gérée selon le principe du développement durable en respectant les plus hautes exigences éthiques, y compris en matière de fraude et d'évasion fiscale.***

**est refusée par 40 non, 30 oui, 4 abstentions.**

**Le président.** Mes chers collègues, nous en avons terminé avec ce regroupement. Le logement, ce sera pour la prochaine fois. Je vous remercie et la séance est levée. Dans deux semaines...

**8. Reprise de l'examen des thèses du rapport 403 de la commission 4 (Communes)  
suite au renvoi décidé lors de la plénière du 21 septembre 2010**

Non traité

**9. Autres objets**

Non traité

**10. Divers et clôture**

*La séance est levée à 23h00.*